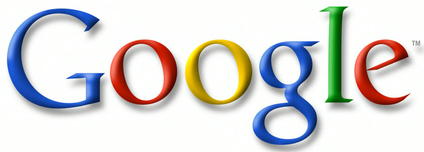
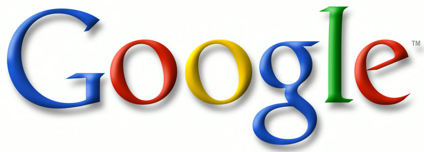
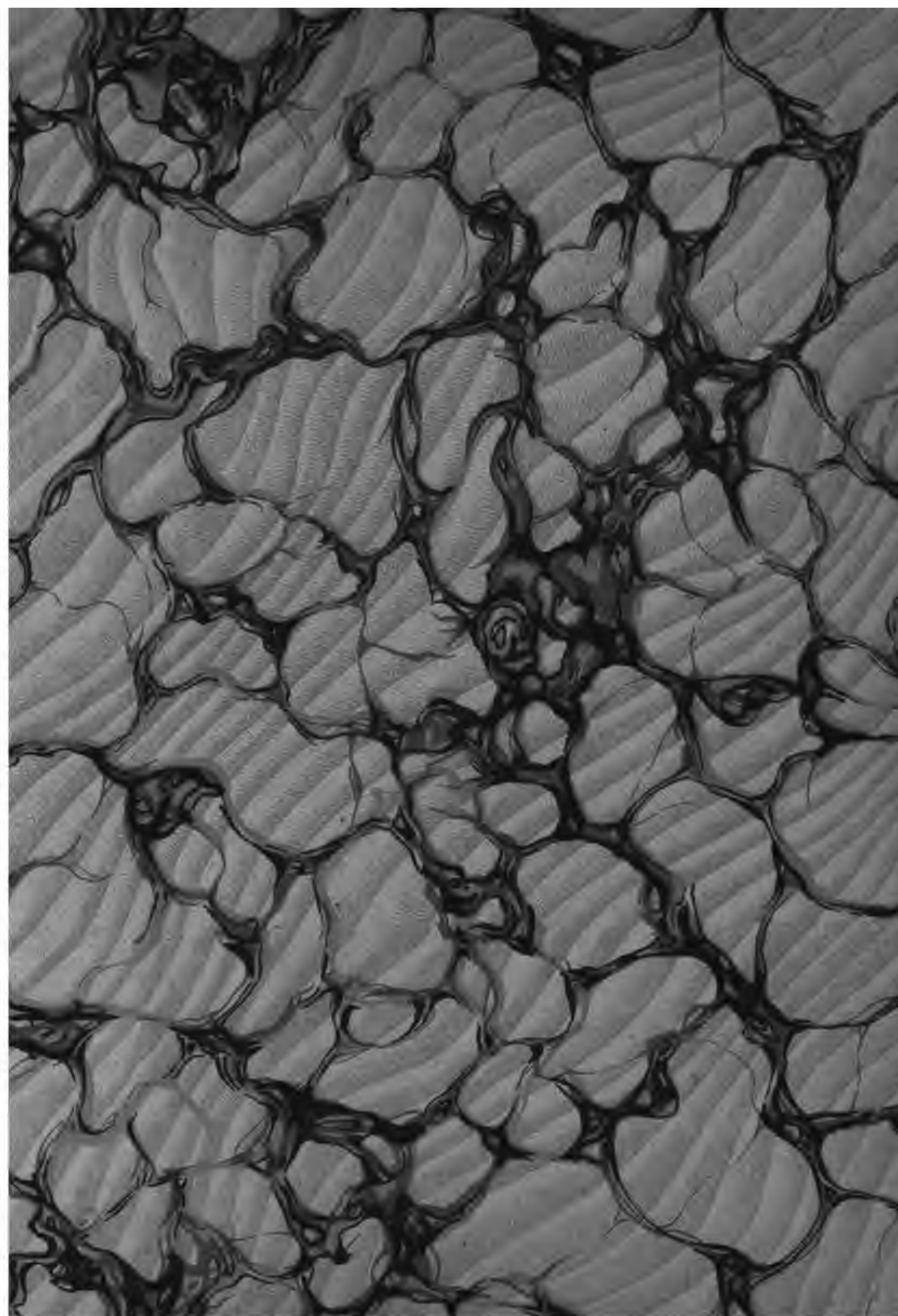










38 1895

LE LIVRE DU CHAMP D'OR

et autres poèmes inédits

Par Mᵉ JEAN LE PETIT

Publiés avec Introduction, Notes et Glossaire

Par P. LE VERDIER

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

N° 65

—

M. BEAUCOUSIN.

LE

LIVRE DU CHAMP D'OR

ET AUTRES POÈMES INÉDITS

Par Me JEAN LE PETIT

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Publiés

avec Introduction, Notes et Glossaire

Par P. LE VERDIER



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

—

M.D.CCC.XCV

INTRODUCTION.

LE MANUSCRIT; LE TEXTE. — LES POÈMES. — LE MIRACLE DE BACQUEVILLE. — L'AUTEUR.

En commençant cette introduction, la pensée de l'éditeur des poèmes de Jean Petit ne peut manquer de se porter vers celui qui devait les mettre au jour, M. l'abbé Eugène-Paul SAUVAGE, chanoine-intendant de la cathédrale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, frappé subitement dans toute la force de l'âge et la maturité de la science, le 11 mai 1893. C'est lui en effet qui, dès 1888, fit connaître à ses confrères de la Société Rouennaise de Bibliophiles les poèmes conservés sous le nom de Jean Petit, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, et qui leur proposa d'en entreprendre la publication (1).

(1) La Société Rouennaise de Bibliophiles, dans son Assemblée générale du 19 janvier 1888 a voté l'impression de ces poésies, par les soins de M. l'abbé Sauvage. M. le Président de cette Société, dans la séance du 14 décembre 1893, annonça que, par suite de la mort de M. l'abbé Sauvage, un nouvel éditeur avait accepté la charge de cette publication. (V. les *Comptes rendus* imprimés). Au mois de décembre 1894, M. A. Hellot, ancien membre de cette Société, a publié une étude intitulée *Nobles et Vilains, les Prouesses des Martel, le Miracle de Basqueville-*

Absorbé par les soins de sa charge, il tardait à se mettre à l'œuvre; mais, voulant donner un avant-goût de ces textes à ceux qui les attendaient peut-être avec quelque impatience et assurer aussi sa priorité, il lut à l'Académie de Rouen, dans sa séance du 8 juillet 1892, une notice qu'il intitula « *Un Plan d'éducation au XIV[e] siècle* », et dont il emprunta le sujet à la première des œuvres qui suivent « *le Livre du Champ d'or et des trois nobles marteaux* », du vers 2673 au vers 3004 (1). Nous-même, en son absence, fûmes chargé par lui de signaler celles de ces poésies qui intéressaient l'histoire de Bacqueville au Congrès tenu dans ce bourg par l'*Association Normande*, le 19 août 1892 (2).

D'affectueuses relations, fondées sur des études communes, nous avaient quelquefois permis de suivre les travaux de notre regretté confrère : nous ne pouvons attribuer à une autre cause l'honneur que nous a fait la *Société Rouennaise* en nous constituant son héritier indigne.

I.

C'est dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, coté F. Français 12,470 que l'on trouve transcrits, au nombre de cinq, les poèmes inédits de Jean Petit ou Jean Le Petit.

la-Martel, d'après les poésies inédites de Jean Petit, dans laquelle il a analysé les poèmes et transcrit un certain nombre de vers.

(1) Précis des Travaux de l'Académie de Rouen, année 1891-92.

(2) *Annuaire Normand,* 1893. — Bacqueville, bourg du pays de Caux, ancienne élection d'Arques; ce nom s'est écrit *Basqueville* jusqu'à l'époque moderne, où l'orthographe Bacqueville a prévalu.

Ce manuscrit se compose de 108 feuillets, p. in-fol., en parchemin, mesurant 315 millimètres sur 215; il est relié en veau avec dos rouge aux N couronnés. Sa provenance est inconnue : versé anciennement dans le fond de la Bibliothèque du Roi, connu sous le nom de *Supplément français*, où il portait le n° 653, il n'a gardé aucune trace de son origine, qui n'a pu être établie.

Sur le feuillet de garde de la reliure moderne on a collé une petite bande de papier, détachée sans doute de la précédente reliure, qui contient une table, d'une écriture du XVIIIe siècle, rédigée en cette sorte :

Poësies morales || et historiques || de Jean Petit. || La Complainte de l'Église || par Me Jean le Petit || en 1392. || La disputaison des || Pastourelles par Me || Jehan Petit en 1388. || Horæ de Conceptione B. M. || a Johanne Parvi. || Le livre du Champ d'or || a la couleur fine et || des trois nobles marteaulx || par Jehan le Petit || en 1389. || Le livre du miracle || de Basqueville || par Me Jean le Petit, docteur || en théologie. || La vie mons. S. Leonard || sans nom d'auteur || (probablement Jean Petit.) ||

Ces titres sont empruntés au manuscrit lui-même; la *Disputaison des Pastourelles* n'est dénommée ainsi que dans l'Explicit, ce poème seul n'ayant aucun titre de départ.

Les 103 premiers feuillets sont écrits sur une seule colonne; dans les marges, quelques notes latines sont placées en manchettes : nous les avons conservées en les rejetant au bas des pages. La *Vie de S. Léonard*, qui occupe les cinq derniers feuillets, est écrite sur deux colonnes.

Les *Heures* de la Conception de la Bienheureuse Marie,

quoique composées en prose rimée, sont écrites en lignes pleines (folio 31, verso).

Les initiales, en très grand nombre, sont réservées, mais elles n'ont pas été peintes. Ellès avaient été prévues après chaque sous-titre ou division des poèmes, et, dans le *Livre du Miracle de Basqueville*, qui est écrit en douzains, en tête de chacun d'eux.

Les feuillets 76, 77, 78, 83, 84, 88, 92, 94, 95, 97, au *Livre du Miracle de Basqueville*, offrent à mi-page douze bons dessins à la plume, représentant chacun un apôtre et un prophète sous une double arcature; les sept premiers sont seuls achevés, les cinq suivants ne donnent que le trait et n'ont pas été modelés (1).

Le manuscrit est évidemment l'œuvre d'un copiste; l'écriture en est belle et régulière, et, malgré les dessins dont il vient d'être question et qui paraissent dus à une autre main, il n'a aucune prétention artistique. Le copiste s'est désigné lui-même, à la fin du *Livre du Champ d'or*, f° 70, v°, *Barboti*, Barbot ou Le Barbot. C'est une transcription au net, établie dans les premières années du xv° siècle, contemporaine, ou à peu près, des œuvres elles-mêmes : circonstance qui peut permettre de croire que la transcription a été faite sur les originaux eux-mêmes (2).

(1) V. page 159 et suiv.

(2) Il ne me paraît pas douteux que le manuscrit est postérieur à l'année 1400 et antérieur à l'année 1406; je tire cette conclusion des qualités données par le copiste à Jean Petit; son développement m'entraînerait un peu loin peut-être, en m'obligeant à discuter ce que l'on sait de la biographie de ce théologien.

Le texte est relativement correct ; pourtant j'ai bien relevé une centaine de fautes de copie. Parmi elles, je citerai seulement : des suppressions de lettres, comme *cham* pour *champ* (I, 550) (1), des divisions de mots comme *en tule* p. *entulé*, *en orte* p. *enorte*, *en ordie* p. *enordie*, *en yvrer* p. *enyvrer* (I, 421, 595, II, 2342, 2389); — des mots oubliés, comme *oncques ne fist* p. *oncques on ne fist*, *veist l'en peuple* p. *veist l'en le peuple* (I, 1640, 1798), les mots *Liennart*, *un*, *ne veut* omis aux vers III, 130, 300, 582; — des mots dépourvus de sens, comme *s'il* p. *si*, *que* p. *qui*, *aux cornes* p. *au cor nés*, *avez* p. *savez*, *sans* p. *sous*, *des* p. *les*, *et* p. *est*, *tenoit* p. *tenez*, *qu'il* p. *qui*, *fera* p. *sera* (I, 961, 1045, 1074, 1513, 1521, 1751, 1853, 1891, 2044, 2856, 2872, 2940). *nec* p. *naturam* (manchette, page 79), *se non* p. *selon*, *regardez* p. *regarder*, *net* p. *ver* (II, 139, 2087, 2355), *presentement* p. *prestement* (III, 282); — des mots ou des lettres intervertis, comme *il povreté* p. *povreté il*, *se nay* p. *ne say*, *d'estre en* p. *d'en estre*, *s'esparigne* p. *s'espairgne* (I, 889, 1944, 2276, 2860); — des barbarismes, comme *mauvails*, *escergier*, (I, 1888, 2756), *bicqônes*, *ympreingne*,· *aunera*, qui semble mis pour *sauvera* (III, 435, 592, 612); — des passages où le texte paraît altéré, tels que les vers I, 106 et 107, 734 à 737 reproduits avec une légère variante aux v. 2160-2163, les v. 2971-2972 qui semblaient transposés, le vers II, 47, dont le mot *exaulcier* paraît mis pour *exhaussier*, les vers II, 2067-2070, 2106,

(1) Pour plus de simplicité, je désignerai ainsi les trois poèmes contenus dans ce volume :

I renverra au *Livre du champ d'or;* II, au *Livre du Miracle de Basqueville;* III, à la *Vie de Mons. S. Leonard.*

III, 113, d'une obscurité inquiétante; — des strophes, où des vers ont été oubliés, II, 109-120, II, pages 164 et 166 (au commentaire des articles VIII[e] et XI[e], — voyez les notes); etc.

Ces exemples, et bien d'autres qu'on pourrait joindre, suffisent à démontrer que le copiste écrit sans grand souci de comprendre.

Le manuscrit a-t-il passé sous les yeux du poète lui-même qui n'en aurait corrigé que les plus lourdes bévues? On peut se le demander. Quelques redressements, en effet, ont été opérés, à une époque contemporaine de la copie même, reconnaissables à la différence de l'encre et de la main. Ainsi I, 113, 188-192 sont des vers oubliés et ajoutés en marge; un trait souligne un vers placé après I, 1689, pour avertir que, reproduction sans cause du v. 1684, il doit être supprimé; le mot *comment*, placé en interligne (I, 1134), ainsi que les lettres *r* des mots *arroy* (I, 1390) et *prendre* (I, 1399), un signe d'abréviation sur le mot *Gerarville* (I, 1508), les vers III, 331-337, grattés, surchargés ou remplacés, sont autant de corrections où s'accuse nettement une intervention étrangère.

Malgré ces imperfections de la copie, le manuscrit a la valeur d'un original, puisqu'il est contemporain de la composition de l'œuvre, que vraisemblablement il a été établi sur l'original lui-même, et que d'ailleurs il est unique.

Le texte de l'auteur n'offre pas de caractères philologiques particuliers. L'époque à laquelle il écrit est une époque de transition, par suite son orthographe et sa grammaire sont, comme celles du temps, pleines d'indécision. Les formes latines abondent encore; sa langue est celle de ses contem-

porains. Pourtant il faut noter chez le poète une certaine propension à altérer les mots ou même à en créer, quand le vers y doit trouver son profit : il écrit *lieue* pour *lieu*, pour se ménager une rime féminine et lui accolle l'adjectif *forge* (étranger), qu'il tire d'un masculin *fors*, dérivé de *foras*, afin de le faire rimer avec une forge (I, 1490); l'adjectif *barbarie* lui donne une rime qu'il ne trouvait pas dans *barbare* (II, 1323), etc.

Ce qu'il importe davantage de noter, ce sont les locutions ou les caractères nombreux qui permettent de distinguer un idiome propre, le dialecte normand.

Parmi ces caractères, je remarque la fréquente substitution du *ch* au *c* doux ou palatal, au ç ou *s ;*

Cheinture pour *ceinture* (I, 65), *liche* p. *lice* (2992), *forche* p. *force* (2383), *cscuchon* p. *ecusson* (1312) ;

Celle du *c* dur ou guttural au *ch* français ; *fourc* p. *fourche* (I, 611, 617, II, 2167) ;

La rime de *er* fermé avec *er* ouvert : *aimer* et *Mortemer*, *cher* et *mangier, cher* et *chevalier* I, 677-78, 1013-14, 1047-48;

La prononciation *ai* de la syllable *oi : roy* rime avec *vray* (I, 2069), *foy* avec *fay* (I, 20), *voire* avec *necessaire* (I, 240), *voire* et *acroire* avec *misère* et *calvaire* (II, 2071-75), *boire* avec *compère* (III, 553), *Godefroy* avec *diray* (I, 2693), *croire* avec *terre, faire* (I, 737, 805), *croi-je* avec *neige* (I, 795), *devoir* avec *crever* (Complainte de l'Eglise, v. 69-71), etc. ;

La substitution de *e* au *oi* français dans les mots d'origine latine où cette diphtongue a pris la place du latin *i*, comme *vez*, *veez, veir,* pour *voyez*, *voir,* de videre (I, 953, 1043, 1056, II, 2317), etc.

Mais n'exagérons rien : le plus souvent c'est la forme française *s*, *ç* ou *c* doux et non *ch*, *ch* et non *c* dur, *ai* et non *oi*, *oi* et non *é* que l'auteur emploie : les réminiscences sont l'exception, mais par leur fréquence elles suffisent à attester nettement l'origine normande de l'auteur (1).

Cette observation trouvera plus tard son application, lorsque je chercherai à identifier le poète (2).

Le rôle de l'éditeur en présence d'un tel texte était bien simple. Redresser en principe les incorrections de l'orthographe ou les variations du langage pour en assurer l'unité eût été imprudent : je n'ai donc corrigé qu'avec une extrême timidité et seulement lorsque la faute du copiste apparaissait évidente; les notes signaleront le plus souvent les substitutions que j'ai cru pouvoir faire. L'accentuation, la ponctuation ont été ajoutées, avec parcimonie, et suivant les règles habituelles; les abréviations ou ligatures ont été résolues; des alinéas ont été introduits quand besoin était; les strophes (cela s'applique au second des poèmes) ont été séparées suivant l'usage moderne. C'est donc le manuscrit lui-même que l'on imprime ici, rendu seulement d'une lecture plus facile et plus rapide, sans que l'on ait eu à critiquer ou à établir un texte, souvent négligé sans doute, mais dont une unique version ne pouvait offrir des variantes au choix de l'éditeur, lorsque des difficultés se rencontraient.

(1) Les dialectes de Normandie, de Picardie et de l'Ile de France sont les trois dialectes principaux au nord de la Loire.

(2) Le poète aussi est normand qui a écrit l'épigramme des vers I, 66-68.

II.

Je parlerai plus tard du poète, Jean Petit, et je tenterai de montrer qu'il n'est autre que le fameux théologien de l'Université de Paris du même nom.

Voici d'abord de quoi se compose son œuvre :

Cinq poèmes sont réunis dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, les deux premiers d'un caractère purement moral ou théologique, les trois autres d'un caractère historique : la présente édition ne comprend que ces derniers.

La Complainte de l'Eglise occupe les feuillets 1 à 5 du manuscrit. Ainsi que l'indiquent des guillemets placés en marge, tous les quatre vers, elle est écrite en quatrains ; les rimes en sont croisées ; elle contient 322 vers. Le sujet, c'est le tableau des souffrances de l'Eglise divisée par le schisme d'Occident, et la nécessité d'y porter remède.

L'Église se compare à une femme malade et abandonnée :

Helas ! que feray je, doulente,
Quant a plus de quinze ans passez
Que maladie me tourmente
Tant qu'ay les membres tous quassez :
Mon chief, mon corps sont divisez
Et partiz en mainte partie.
Pour Dieu, crestiens, advisez
Que tantost je soye guerie. (v. 1-8, f° 1.)

Trois partis en effet se partagent son corps : pour les uns elle est l'épouse de Robert de Genève (Clément VII, premier anti-pape d'Avignon) ; pour les autres, de Berthelmieu de Bar (Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, Urbain VI, pre-

mier pape de Rome pendant le schisme); pour d'autres enfin, elle est en veuvage, car *l'un ne l'autre n'est saint pere*. Tous, prélats, rois ou seigneurs ont cessé de prendre souci d'elle et la laissent exposée aux entreprises des infidèles. Oh ! si Bertrand du Guesclin vivait encore, comme il la protégerait contre ses ennemis (1) ! Pepin, Charles Martel, Charlemagne, Saint-Louis, comme ils mettraient les schismatiques à la raison !

Elle supplie le roi de France; elle fait appel aux ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon (2); qu'ils fassent leur devoir, qu'ils se souviennent du conseil de l'Apôtre (3) :

..... Freres, je vous adjure
Ou nom de Jhesucrist le Roy
Que vous gardez que nul n'endure,

(1) Le poète a un véritable culte pour Du Guesclin : v. I, 2479 et *Notes*.

(2) En 1392 la France n'était pas encore déchirée par les factions d'Orléans et de Bourgogne : le poète ne montre point de préférence. L'Église s'adresse à tous :

Et vous saige duc de Bourgoingne,
Par qui j'atens grant recomfort,
Mettez les mains en la besoingne.
Ja y avez labouré fort.
Je te pry, gentilz duc d'Orlians,
Aide moy a ce besoing
. . . .
Aussy, toi duc de Bourbonnois, etc. (v. 201-209, f° 3 v°.)

(3) Ad Corinth., I, 10.

Sur peinne de meffaire soy,
Nul scisme ne division
Entre les filz de saincte eglise. (v. 248-254, f° 4 r°.)

Et, pour commencer, que l'on ôte tous pouvoirs aux deux prétendants à la papauté; que l'autorité soit provisoirement donnée sur les clercs à l'ordinaire, et, les deux rivaux écartés, il sera facile d'aviser et de lui trouver guérison.

Le poème se termine par cette souscription :

Explicit la Complainte de l'Eglise que fist maistre Jehan le Petit, l'an mil CCC IIII^xx et XII. L'explicit attribue donc au poème la date de 1392 : or, le schisme d'Avignon éclata le 21 septembre 1378 par l'élection de Clément VII; cependant le poète, au vers 2, dit que le mal dure depuis *quinze ans passez*, ce qui ferait au moins la fin de l'année 1393. Au vers 199, il dit que le schisme est entretenu depuis dix-sept ans (1), ce qui ferait 1395; mais Clément VII est mort le 26 septembre 1394 et le poète écrit pendant qu'il vit encore (2) : la date de la composition du poème se placerait donc entre septembre 1393 et septembre 1394 : l'auteur de l'explicit se serait alors trompé de deux ans.

La Disputoison des pastourelles est une œuvre de plus longue haleine que la précédente. Elle contient 1,856 vers, écrits aussi en quatrains, à rimes croisées. Divisée, comme le *Champ d'or* et le *Miracle de Basqueville,* en un assez grand nombre de chapitres, avec sous-titre et lettre ornée en tête

(1) Aydiez a ce cisme destruire
Par XVII ans l'ont nourry. (f° 3 v°, v. 199.)

(3) Femme suis Robert de Geneve. (f° 1 v°, v. 42.)

de chacun d'eux, la *Disputoison* commence, sans aucun titre de départ, au verso du feuillet 5; au feuillet 31 se trouve cet explicit :

Explicit la disputoison des pastourelles, que fist maistre Jehan Petit, l'an mil CCC IIII^{xx} et huit, ou temps que les escoliers de Paris s'en alerent hors de Paris pour la mortalité qui lors y fist grant dommaige ; en ycelle annee les proposicions maistre Jehan de Montson furent condempnées par l'Université de Paris, qu'il avoit mises de la matiere de la Concepcion de la mere de Dieu.

Le poète commence et expose ainsi son sujet :

L'autre nuit une advision
Me vint de la virge Marie,
Ou c'estoit revelacion,
Figure, songe ou fantasie,
Qu'au matinet, au point du jour
Que la nuit descueuvre sa velle,
Tantost m'en alay sanz sejour
Au petit boys de la Seurelle (1),
Disant, selon m'entencion,
Mes matines de nostre Dame
Le jour de sa concepcion,
Que doit fester toute vive ame.
J'oy chanter a haulte voix
Au perroy de lez la riviere ;
Adonc vers celle part m'en vois,
En l'Aunay, dedans la rousiere.

(1) La scène se passe sans doute quelque part aux environs de Paris, où le poète s'est retiré pendant la peste qui a fait fuir l'Université.

Quant arrivé fu la, trouvay
Une amoureuse compaingnie
De neuf vierges de noble arroy,
Pastourelles, sanz villennie,
Qui illeuc gardoient aigneaux
En faisant belles chançonnettes,
Balades, virelaiz, rondeaux
Et moult d'autres diz d'amourettes,
Et disoient sans fiction :
Au jourd'ui chanterons tousdis,
Car il est la conception
De la royne de paradis.
Adonc s'escrierent par grant rage
Neuf laides vieilles et froncies,
Qui de l'autre part du rivage
Gardoient chievres esbahies,
En disant : Vous estes bien bestes
Et foles, cornardes et nices,
Car l'on ne doit point faire festes,
Pour ce qu'en originel vices
Fu conceue et engendree
La doulce virge debonnaire
Com les autres de la lignee
De Eve, qui fut de sot affaire. (v. 1-40, fo 5 vo.)

Les vierges ripostent, les vieilles s'offrent à prouver par raison que la vierge Marie eut la tache originelle :

Alons nous en devant le juge
Et nouz soubtendrons le contraire,
Mais que le juge raison juge
Et la vérité en declaire.
Ainsi comment ilz disputoient

Illec vint Fronesis la saige
Que Sens et Raison compaignoient
Seurté et Hardi Couraige. (v. 57-64, f° 6 r°.)

Fronesis est choisie pour juge et en accepte les fonctions (v. 73-92).

Le poète présente ensuite les neuf vieilles; ce sont : Soupçonnée d'hérésie, Litigieuse, Superfluité, Faulse entente, Mathesis faulse, Fainte loy, Faulse poetrie, Sophistrie, et Oultrecuidance (v. 93-132, f° 6 v°).

Les neuf vierges sont : Saincte Theologie, Raison la saige, Auctorité, Loy canonique, Loy civile, Matématique, Poetrie la doulce, Foy et Charité (v. 133-172, f° 7 r°).

Inutile d'analyser ce long débat où les neuf vieilles prennent d'abord la parole ; des textes latins sont placés en marge à l'appui de leurs arguments (v. 173-468, f° 7 v°).

Les neuf vierges répliquent longuement ; la huitième cite, parmi ses preuves, celle tirée du miracle du prêtre noyé dans la Seine et ressuscité (f° 20 r°), etc. (v. 469-1312, f° 12 r°).

Enfin, sainte Théologie reprend l'une après l'autre les raisons des neuf vieilles (v. 1313-1748, f° 23 v°) et le Juge, *qui point ne sommeille,* donne sentence définitive (v. 1749, f° 29 v°). En l'entendant les vieilles se livrent au désespoir, déchirent leurs corps et se noient :

Leurs chars ont toutes dessirées,
Et saillent dedens la riviere
Comme femmes desesperées
Qui n'ont sens, avis ne maniere. (f° 30 v°, 1825-8).

Ainsi débarrassées de leurs ennemies, les vierges demeurent et se mettent à prier *l'aignel de pitié :*

Que nous le puissons regarder
En sa grant joye delitable
Lassus et nous vueille garder
De la gueule au loup ravissable. (v. 1853-1856, f° 31 r°).
Amen. Alleluia.

Comme appendice au poème précédent, un office de la Conception de la Sainte Vierge, composé encore par Jean Petit, occupe le verso du folio 31 :

Hic *incipiunt hore de concepcione beate Marie virginis quas composuit magister Johannes Parvi doctor.*

Bien que copiées en lignes pleines, on reconnait facilement qu'elles sont écrites en prose rimée. En voici le début :

En marge : *Ad matutinas.*

Domine, labia mea aperies, et os meum adnunciabit laudem tuam. Deus in adjutorium meum intende. Domine ad adjuvandum me festina. Gloria. Sicut.

Benedicta concepcio
Matris [virginis] Marie
Festinetur cum gaudio ;
Assit dies leticie,
Letetur tota regio
Serviens regi glorie,
Non obstante objurgio
Detrahentis invidie. (f° 31 v°)

Puis vient le verset : In conceptu immaculata permansisti, Dei genitrix ; intende pro nobis ; et l'oraison, Deus qui pro salute humani generis, etc. Et ainsi de suite pour prime, tierce, sexte, etc., chaque partie de l'office comprenant une leçon en huit lignes rimées, précédée et suivie des mêmes invocations, verset et oraison que ci-dessus.

Nous arrivons au folio 32, où commencent les trois poèmes aux sujets historiques ou légendaires qui rempliront le reste du volume. Ce sont ceux qui font l'objet de la publication de la Société Rouennaise de Bibliophiles. Un sommaire, placé en tête de chacun d'eux, dispensera ici de développements.

Le premier, LE LIVRE DU CHAMP D'OR, etc., est un poème allégorique à la louange des Martel de Basqueville, écrit à la demande de la veuve de l'un d'eux, et composé, dit l'explicit, en l'an 1389. Seulement, l'auteur oublie facilement les Martel, et se complaît dans l'exposé des devoirs du chevalier et des vertus qui lui sont nécessaires : et de là l'intérêt. L'œuvre comprend 3,052 vers, de huit pieds, mesure commune d'ailleurs à tous les poèmes de Jean Petit et habituelle en ce temps.

Le second, LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE, occupe les feuillets 71 à 104. Composé aussi à la requête de la même dame de Basqueville, il est écrit en douzains, et chaque douzain est sur deux rimes seulement. C'est le récit de la fameuse délivrance, par l'intercession de saint Léonard, d'un chevalier de cette maison, captif chez les infidèles. Sur cet évènement, d'ailleurs, il n'est guère plus riche en renseignements historiques que le poème qui le précède ou celui qui le suit. S'il contient 2,394 vers, c'est que 1,794 sont consacrés à un exposé des douze principaux articles de la doctrine chrétienne, que le Soudan a la patience d'écouter de la bouche du chevalier avant de le condamner à mort. Cet épisode du reste, Jean Petit ne peut s'en appliquer seul l'invention. En effet, et pour le plan, qu'il a imité, mais en portant l'exposition de sept à douze articles, et pour le texte même, il s'est fortement inspiré du *Trésor ou les sept articles de la foi*, de Jean

de Meung (1) ; il lui a même emprunté des vers et des passages tout entiers qu'il a transportés dans la bouche de Martel, spécialement aux articles IV à IX, aux vers 217 à 252 (prière à la Vierge Marie) etc., qu'il a purement copiés.

Faut-il voir là un vulgaire et malhonnête plagiat ? Je ne le crois pas. Jean Petit, en effet, n'en est pas à quelques vers près ; la composition lui est facile, et il lui sera aisé, s'il le faut, de mettre en rimes une paraphrase du Symbole des Apôtres. La chose n'intéresse ni lui ni son récit ; l'auteur est ici en face d'un hors-d'œuvre, et il le sait bien ; mais l'occasion lui est fournie d'enseigner les vérités chrétiennes, et, comme tous les poètes de son temps, religieux ou séculiers, il n'a pas cru pouvoir la laisser échapper. Or, un texte est là, tout fait : il ne se fera pas faute, pour l'instruction populaire, d'y prendre à pleine plume. Seulement, si nous avions sous les yeux son manuscrit original, ou s'il avait vécu en un temps où il eût eu à prévoir une édition, l'on y verrait sans doute une référence indiquant l'origine des emprunts. Il est invraisemblable que Jean Petit ait voulu faire passer pour siens les vers tout récents de Jean de Meung : si l'indication manque, n'est-ce pas surtout le copiste qu'il en faut accuser ?

Le poème n'est pas daté, mais il fut composé peu de temps après *Le Livre du champ d'or ;* je n'en veux pour preuve que ces courts passages, empruntés, les deux premiers, au *Livre du Champ d'or,* le suivant au *Livre du Miracle :*

Mon clerc, je vous pri et command
Que vous en faciez un romant, (v. 629-630).

(1) V. *Fabliaux, etc.,* publiés par Barbazan, édit. de Méon, t. III.

Et ailleurs :

Le miracle tout a par lui
Mettez, et n'y ait rens que lui, (v. 770-1) (1).

par opposition au poème qu'il projetait faire à l'honneur de tous les Martel. Enfin, celui-ci achevé, il obéit :

Je me vueil appointier
D'escripre le livre et pourtraire
Et le miracle au long retraire
Qu'elle me commanda l'autr' ier,
Quant la trouvay sur son destrier
Ou champ d'or... (II, v. 3-8).

Le dernier poème est intitulé la VIE MONSIEUR SAINT LEONARD ; il comprend 702 vers, à rimes plates. Il n'est ni signé, ni daté. Mais il est certainemant l'œuvre du même poète : le recueil où il se trouve, et qui ne contient que des compositions de Jean Petit, en est déjà un indice ; le titre placé en tête du manuscrit l'affirme, et celui qui l'a rédigé au XVIII[e] siècle a dû être bien informé. Et puis, si l'on compare la manière de narrer, la versification, la langue, on consta-

(1) Adde : Le beau livre
De lui vous command a faire
Et le miracle au long retraire.
Si vous prie, ne l'oubliez mie :
Que j'en seroy moult esjoye,
Quant le miracle orray compter
En belle rime et racompter
De celui qui fu mon ami. (I, v. 2118-2124).

tera une étroite parenté entre les trois œuvres ; les observations philologiques ci-dessus s'appliquent, on le verra si l'on veut bien s'y reporter, également à chacune d'elles.

L'auteur de la *Vie* est allé dans la chapelle de Basqueville, il y a vu les fers du maistre des arbalétriers :

Car a grant peine les pouvoye
Lever de terre hault trois doye (v. 525-6).

Toutes les circonstances rapportées aux vers 528 à 545, 660 à 663, réclament un témoin oculaire. Qui donc, si ce n'est Jean Petit ? Qui, si ce n'est lui, a pu faire ce récit des miracles accomplis par le saint protecteur du sire de Bacqueville, au premier rang desquels brille celui dont Martel fut le héros, suivis de plusieurs autres, accomplis, les uns, en Normandie, attestés, les autres, par des ex-voto conservés à Bacqueville? Ainsi, l'auteur, mis en haleine par les deux premières compositions, a écrit la dernière comme leur complément naturel.

Le manuscrit ne donne point la date de la dernière œuvre ; elle a dû être composée peu après les deux précédentes ; elle relate des évènements des années 1360, 1386 et 1388.

Telle est la trilogie consacrée par Jean Petit à l'honneur des Martel et de leur patron, saint Léonard. Deux points restent à éclaircir : quelle est la valeur historique du miracle de Basqueville ; quel est l'auteur des poèmes?

III.

Le miracle de Basqueville est devenu une question d'histoire locale. Combattu avec ardeur, défendu avec conviction, il entre dans une phase nouvelle avec la contribution que lui apportent les poèmes de Jean Petit (1).

Il faut d'abord se bien entendre. Je ne pense pas que personne ait jamais entendu soutenir comme vérité démontrée qu'un sire de Basqueville aurait été, par une intervention matérielle de saint Léonard, transporté subitement à travers les airs de la prison où les infidèles le détenaient jusqu'aux bois de Basqueville où il se serait réveillé. Ce qui me paraît

(1) A. Hellot, *Essai historique sur les Martel de Basqueville et sur Basqueville-en-Caux ;* — Le même, *l'Histoire de Bacqueville-en-Caux et la légende de saint Léonard, selon M. l'abbé Sauvage.* — L'abbé Sauvage, *Histoire populaire du bourg de Bacqueville-en-Caux.* — L'abbé Arbellot, *la Vie de saint Léonard*, Paris, Lecoffre, 1863, et les auteurs cités par lui : Ch. de la Saussaye, *Annales de l'église d'Orléans,* 1615 ; du Chalard, *Vie de saint Léonard*, 1624. — L'abbé Oroux, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard*, Paris, Barbou, 1760. — Le miracle de Basqueville est rapporté par Godescard, *Vies des Saints*, 6 nov., ainsi que dans la *Neustria sancta* manuscrite de Du Monstier, mais il ne se trouve ni dans Surius, ni dans Ribadeneira, ni dans Vincent de Beauvais, *Miroir historial*, l. XXII, ni dans J. de Voragine, etc., ni dans le Bréviaire de Rouen. Je n'ai rencontré nulle part les trois miracles que Jean Petit raconte ensuite : ceux arrivés au maistre des arbalétriers en 1360, au proudomme de Beaumont en 1386, aux deux écuyers de Lombardie en 1388 ; Jean Petit serait le premier, sinon le seul auteur qui donne ces trois récits (*Vie mons. S. Leonard*).

vraisemblable et semble aujourd'hui certain c'est qu'un Martel, fait prisonnier, longtemps captif des barbares, obtint enfin une délivrance inespérée, soit qu'il ait réussi à s'évader, soit que la liberté lui ait été rendue, que, confiant dans l'intercession du saint auquel il aurait adressé ses prières, il attribua sa délivrance à son secours spirituel, que par reconnaissance il lui éleva une chapelle ou peut-être ajouta une riche fondation à celle qui existait déjà à Bacqueville ou même la reconstruisit, et qu'enfin le peuple aurait bientôt transformé l'évènement en une légende miraculeuse (1).

Les choses ainsi précisées, reprenons la question.

Jusqu'ici l'on n'avait pu rapporter le miracle de Basqueville que sur la foi du *Pélerin de Lorette*, le plus ancien ouvrage qui en fît mention, dû au P. Louis Richeome, provençal de la Compagnie de Jésus (Bordeaux, 1604), amplification romanesque dont tous les détails ne pouvaient être pris à la lettre (2). Le P. Richeome donnait pour la source à laquelle il puisait son récit, les *Voyages de Hongrie*, du chroniqueur François de Belleforest (1530-1583) ; il en est de même de Ch. de la Saussaye dans ses *Annales de l'église d'Orléans*. Mais les *Voyages de Hongrie* sont demeurés jusqu'à ce jour

(1) Les exemples de retours inespérés de chevaliers, transformés en miracles par l'imagination populaire, ne sont pas rares : citons seulement l'aventure du chevalier et du duc Richard-sans-peur, rapportée par la Chronique de Normandie, et celle de saint Adjuteur, patron de la ville de Vernon.

(2) Il rapporte le miracle à l'année 1386 et l'attribue au secours de saint Julien : autant d'erreurs.

introuvables : que rapportent-ils au juste sur le point qui nous occupe? On n'a pu le vérifier.

Le miracle était en outre et surtout attesté par la tradition. En voici quelques témoignages :

1° Au folio 10 du manuscrit Y 22, fonds Mart., de la bibliothèque de Rouen, on lit : *Le sieur de Longueul a surnom Martel, est party puisné de Basqueville, de celui a qui le miracle vint*. Le rédacteur de ce manuscrit, compilé au XVIIe siècle, intitule ainsi son document : « *Extrait d'un vieil livre où sont les noms, armes et crys des nobles hommes du pays de Caux en Normandie, ensemble ceux du temps passé* », et il ajoute en marge, « *fait, comme l'on croit, viron l'an 1400* ». Que l'original ait été composé vers l'an 1400, au cours du XVe siècle, ou au début du XVIe, à cette époque au moins la tradition existe, et Fr. de Belleforest n'est pas encore né.

2° L'abbé Oroux, auteur limousin d'une vie de saint Léonard publiée en 1760, rapporte qu'un Charles Martel, sieur de Basqueville, Alphonse de *Dampierre*, sieur de *Biville* (1), et Etienne de Lisle, sieur de Beaulne en Gâtinais, furent pris par les Sarrazins et miraculeusement délivrés par le saint. Il ajoute que dans la chapelle du hameau de Fresne (2), à Biville-la-Baignarde, au pays de

(1) On trouve précisément une famille de Dampierre à Biville-la-Baignarde. — V. p. xxxj, note.

(2) Ce hameau a bien possédé une chapelle de saint Léonard, dont le titre n'a été supprimé qu'au XVIIIe siècle (Pouillé de 1738) ; — L'abbé Tougard, *Géogr. de la Seine-Infér.* ; — l'abbé Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inf.*

Caux, construite (1) par Alphonse de Dampierre, on voit un saint Léonard tenant trois captifs, que dans la chapelle du château de Basqueville les fers de Charles Martel sont conservés suspendus auprès d'une image du saint, que pour garder la mémoire de l'évènement le clergé se rend processionnellement le mardi de Pâques à une croix que l'on a plantée dans le lieu où l'on croit que fut trouvé Charles Martel (2).

3° « *Ce jourd'hui dimanche premier jour de septembre, l'an mil sept cens soixante et cinq, le sieur Michel Auzou, prestre, desservant de la paroisse de Basqueville avant et depuis le décès du sieur Jacques Lemaitre, dernier curé, a fait la bénédiction de la croix appelée depuis un temps immémorial la croix de saint Léonard, située à l'extrémité du bois de Basqueville, dans la partie nommée pareillement le bois de la Croix, laquelle croix messire Alexis Magdeleine Paul de Boyvin, marquis de Basqueville, maréchal des camps et armées du roy,... seigneur actuel dudit lieu et baron de Basqueville et autres lieux, vient de faire remettre a neuf au même lieu et place de l'ancienne, qui avait été placée depuis plusieurs siècles en mémoire d'un grand miracle opéré l'an 1313 en faveur de messire Jean Martel, seigneur en ce temps dudit lieu de Basqueville, par l'intervention de saint Léonard, auquel ce seigneur adressa ses prières, ayant*

(1) Ou plutôt *reconstruite*, car elle existait déjà : Capella S. Leonardi de Fraxino ad quam recepit archiepiscopus Odo Rigaudi Robertum de Becco, ad præsentationem prioris de Monte Leprosorum et domini Gaufridi Martel militis (*Hist. des Gaules*, XXIII, p. 299).

(2) L'abbé Oroux, *Vie de saint Léonard*, p. 142.

été fait captif par les Turcs dans les guerres des Croisades et détenu dans la captivité par les infidèles... (1). »

4° De nos jours encore la tradition est très fortement conservée dans le pays. Un tableau ancien disparu, un tableau plus moderne placés dans l'église, sans parler d'un vitrail moderne, aussi médiocre que vaste, ont retracé la scène miraculeuse. Les habitants racontent que le chevalier fut trouvé au lieu où fut élevée une croix commémorative. Aujourd'hui même on en perpétue le souvenir par la procession annuelle (2) qui se fait le troisième dimanche d'octobre (3). à la croix dite toujours de saint Léonard : elle est située à peu de distance du vallon boisé de Bacqueville, entre le bourg et le bois d'*Ablemont,* près du vieux chemin qui, de la plaine d'*Ablemont,* descend à la vallée en contournant le coteau où s'élevait l'antique château des Martel.

Or donc le P. Richeome n'a pas tout inventé. La tradition conservée jusqu'à notre époque le démontre. Elle est, dans ses grandes lignes, conforme aux données de Jean Petit. Il rapporte en effet les circonstances suivantes :

(1) Document conservé aux archives de l'église de Bacqueville et copié par l'abbé Sauvage (*Hist. popul. du bourg de Bacqueville*, p. 220). Il faut rejeter et la date et le prénom du miraculé, que la longueur des temps avait altérés.

(2) Godescart (1818) signale également cette procession annuelle.

(3) L'église fête saint Léonard le 6 novembre. — La même croix est l'objet de fréquents pélerinages isolés de la part des mères, qui s'y rendent avec leurs nouveau-nés, spécialement le mardi, afin d'obtenir par le secours du saint que leurs enfants *marchent* bientôt.

qu'un sire de Bacqueville et son compaignon, le sire de *Buiville* (1) (II, p. 147, ligne 23), partis pour venger le Christ (II, v. 40-47, 50-60, III, v. 455-528) furent pris par leurs

(1) *Buivilla*, Biville. — Il existe, dans la Seine-Inférieure, plusieurs paroisses de ce nom, mais c'est de Biville-la-Baignarde, canton de Tôtes, à 8 kilom. environ de Bacqueville, qu'il s'agit.

Des sires de Biville ou Buiville sont souvent cités dans les chartes et les chroniques ; c'est à cette famille que devait appartenir le compagnon de Martel. Parmi les hommes d'armes de Caux qui tiennent du roi et qui furent semons pour l'expédition de 1272 contre le comte de Foix, figurent Jacobus de Buinvilla, heres Gilberti de Buiville (*Hist. des Gaules*, XXIII, p. 744-746). Est-ce l'un d'eux ? Plus tard, en 1356, parmi les seigneurs accompagnant à Rouen le jeune duc de Normandie, on voit « monseigneur de Buiville, le bon chevalier, qui fit le beau coup d'armes en Turquie, car il fendi ou couppa et trencha ung Turq tout au long parmy devant le roy de Cypre » ; deux ans après « le preux chevalier monseigneur de Buyville » bataille contre les Jacques. (*Chron. des quatre premiers Valois, Soc. de l'Hist. de France*, p. 35 et 74.) Au xve et au xvie siècles, au moins, le nom patronymique des seigneurs de Biville était *Dampierre :* l'abbé Cochet rapporte qu'au village voisin, Imbleville, le manoir seigneurial conserva jusqu'à la Révolution cette inscription : L'an de grâce 1471 noble homme messire *Zanon de Dampierre*, chevalier, seigneur de *Biville-la-Baignarde* et autres seigneuries fit édifier cette maison. (*Églises de l'arrondissement de Dieppe.*) Au portail de l'église d'Imbleville, sur le calvaire du cimetière, on voit encore aujourd'hui le nom et les armes (écu chargé de quatre lozanges) des *Dampierre*. Ces constatations sont à rapprocher du texte de l'abbé Oroux que j'ai rapporté ci-dessus, qui donne précisément le nom de *Dampierre, seigneur de Biville,* au compagnon de Martel, et de celui de Jean Petit (II, p. 147, lig. 23) qui l'appelle simplement le *sire de Buiville.*

ennemis et mis en prison (I, v. 592-630, II, v. 105-130, III, 476-480), qu'ils se vouèrent à saint Léonard (I, v. 601, II, v. 2125, III, 493), que, transportés pendant leur sommeil, ils se réveillèrent auprès d'un arbre fourchu, dans les bois de Basqueville, (I, v. 616, II, 2165, 2178, 2180, III, 505), qu'un vacher leur révéla le lieu où ils se trouvaient (I, 618, II, 2191, III, 510), qu'ils étaient dans le bois *vers Ablemont* (I, 612), que Martel, en reconnaissance fit élever une chapelle dans son château de Bacqueville (I, 620, 707, II, 35, 2147, 2315, III, 512) (1), que l'on y conserve les fers des prisonniers (I, 626, 705), que le clergé et tout le peuple alla en grande allégresse recueillir les chevaliers (II, 2257 à 2275), que les pélerins viennent depuis lors invoquer saint Léonard à Bacqueville, boutent leurs pieds et mains dans les fers, et que la fête du saint est fidèlement gardée en ce bourg (I, 622-628, II, 2299-2305, III, 515 et suiv., 618 et suiv.).

A quelques détails près, les trois récits des trois poèmes concordent dans l'ensemble.

(1) Il existait à Bacqueville une chapelle de saint Léonard, bien avant le miracle : l'auteur de l'*Essai historique sur les Martel* cite des chartes où il est question d'elle en 1133, 1188, 1192, sans toutefois pouvoir affirmer avant 1401 si cette chapelle se trouvait dans le château ou ailleurs (pages 15, 251, 254, 255, 302). Cela ne paraît pas inconciliable avec la fondation rapportée par Jean Petit, soit que le miraculé ait agrandi, restauré ou reconstruit celle qui existait déjà dans son château, ce qui suffirait, soit qu'il l'ait dotée de nouveau, soit qu'il ait transféré au château celle qui aurait existé déjà ailleurs, soit qu'il en ait fondé une nouvelle. Dans la suite la chapelle a été transférée du château à l'église du lieu.

Le poète est-il digne de foi ?
Qui lui a d'abord enseigné le miracle ? La tradition :

Et tout le pais le tesmoigne. (I, 709).
Prouver le pourray
Par ceulx qui sont de la valee
De Beaunay (1) et de la contree,
Et par tout ame qui est nee
En tout le pais. (II, 29-33).

Certes, malgré les attestations des habitants, le poète a hésité quelquefois sur l'authenticité de l'événement,

Dont aucunes fois ay doubté, (I, 702.)

mais la tradition lui a été confirmée par un écrit :

Mais puis l'ay trouvé en croniques
Anciennes et auttentiques, (I, 703-4.)

évidemment quelque relation conservée au château des Martel, livre de raison, annales, récits domestiques, comme en devait garder dans ses archives une maison de cette importance (2).

(1) C'est à Beaunay que la Vienne, la rivière de Bacqueville, prend sa source, à quatre kilomètres environ de ce bourg ; on l'appelait autrefois la Beaunay.

(2) Il ne peut pas s'agir là de la *Chronique de Normandie*, d'abord, parce que le récit du retour de Martel ne s'y trouve pas, et cela suffit; que si l'on y trouve une anecdote analogue, elle s'applique à un parent du duc Richard-sans-Peur que celui-ci rencontra dans sa captivité, et Jean Petit n'était pas homme à commettre une confusion aussi lourde entre les hommes et les dates.

Il faut enfin ajouter que le poète a connu les lieux mêmes; il y a habité, soit qu'il fût enfant du pays (1), soit qu'il ait été attaché au service de la maison de Basqueville, dont il a été le commensal :

Je l'oy dire, en la salle
De Blainville, a la mareschale, (I, 739-740.)

la maréchale de Blainville, la veuve de Guillaume V Martel.

C'est la dame de Basqueville elle-même, la maréchale, ou la veuve de Guillaume VI, mère de Guillaume VII, mineur encore en 1389, qui, transformée en l'allégorique Dame Gentillesse, *gentilitas*, a commandé à Jean Petit d'écrire l'histoire du sire de Basqueville; c'est elle qui lui a raconté les exploits des ancêtres, c'est elle qu'il a rencontrée quand il chevauchait,

Esgaré es bois de Brachie (2) (I, 101.)

Il a vu dans la chapelle Saint-Léonard les fers apportés par le maître des arbalétriers, délivré de captivité vers 1360 (III, 326), les fers et les buyes de Martel (I, 628, 705), l'ex-voto offert par les deux écuyers de Lombardie en 1388 (III, 660); tout le pays lui a attesté le fait (I, 709). Toutes ces circonstances démontrent que le poète a vécu à Bacque-

(1) V. p. xlj.

(2) Brachy est à quatre kilomètres de Bacqueville, dans la vallée de la Saâne, à peu de distance du confluent des deux rivières. Les coteaux de la Vienne et de la Saâne sont couverts de bois, et ceux-ci, jadis, s'étendaient davantage sur la plaine, les bois de Brachy tenant sans doute à ceux de Bacqueville, du Tilleul et d'Ablemont.

ville, et qu'il a recueilli ses renseignements sur place, tout à la fois d'une vieille chronique et de la tradition populaire, l'une confirmant l'autre (I, 702-704).

Concluons donc déjà :

1° Jean Petit écrit le *Champ d'or* en 1389 : voilà qui vieillit de deux siècles, la légende du sire de Basqueville, qui n'apparaissait jusqu'ici qu'avec livre du père Richeome et la rapproche singulièrement du temps de l'événement ; 2° le récit qu'il donne, avec les détails puisés à Basqueville même, conformes d'ailleurs dans leurs traits principaux à ce que la tradition en a conservé, donne à l'événement une authenticité que tout esprit non prévenu est obligé de reconnaître (1).

Resterait à rechercher la date et, dans la série des Martel, le héros de l'aventure.

C'est le propre des traditions de laisser dans l'ombre les dates précises et de plus s'attacher aux détails accessoires qu'aux circonstances directes : la légende du sire de Basqueville ne manque pas à la règle. Au temps où le poète écrit, l'événement est déjà ancien. Pourtant il croit pouvoir à peu près le fixer :

Des ans a plus de cent et vingts. (I, 590.)

C'est vague, et d'ailleurs le chiffre pourrait bien avoir été un peu influencé par la rime. L'indication ne peut pas être prise à la lettre ; il faut chercher ailleurs.

Outre que c'est en combattant contre les ennemis de la

(1) Concluons aussi que le poète a résidé dans le pays : cette observation trouvera son application lorsque nous chercherons à l'identifier.

foi (1) que Martel fut fait prisonnier, Jean Petit ne fournit que trois circonstances à l'appui de l'identité du miraculé : 1° il s'appelait Guillaume (2) ; 2° il était le père de celui des Martel, à qui sa vigueur prodigieuse valut le surnom de chevalier de fer, mais dont toutefois on ne donne pas le prénom (3) ; 3° ce dernier était neveu du sieur de Montigny (4).

Ouvrons maintenant la généalogie des Martel et prenons-la telle que l'a établie l'historien de cette maison, M. A. Hellot. Peut-on arriver à une solution certaine ? Non. Probable ? Oui.

Il me paraît en effet que le miraculé est Guillaume III, qui semble avoir succédé, vers l'an 1284, à son père, Geoffroi III, en la seigneurie de Basqueville, et est mort en 1303 (5). L'auteur de l'*Essai historique sur les Martel* a relevé la présence de Guillaume III dans des actes qui portent les dates de 1262, 1266, 1268, 1277, 1282, 1284, 1288, 1290, 1292, 1300, 1301. On remarque que toutes ces dates se suivent sans interruption, sauf la période de 1268 à 1277 et celle de 1292 à 1300, pendant lesquelles Guillaume semblerait absent, périodes d'ailleurs de près de dix années durant lesquelles aurait pu se placer une longue captivité, et qui correspondraient assez bien, la première surtout, aux cent vingt ans révolus en 1389.

Ajoutez à cela que ce Guillaume III eut pour cadet Jehan qui fut la tige des Martel de Longueil : or on se rappelle le

(1) I, 596 ; II, 40-47, 50-60 ; III, 461.
(2) I, 2105, note ; III, 457.
(3) I, 2138.
(4) I, 726, 2157.
(5) Chap. VII.

texte que nous avons déjà cité du Ms. Y 22 de la Bibliothèque de Rouen et qui donne ces propres mots : « le sieur de Longueil a surnom Martel, est party *puisné* de Basqueville, *de celui a qui le miracle vint* » nouvelle et très explicite attestation en faveur de Guillaume III.

Il n'est pas impossible que Guillaume III ait pris part à la croisade de saint Louis de 1270, au lieu de son père Geoffroi III, que son âge empêchait de remplir ses obligations militaires, et qu'il ait alors été fait prisonnier : le poète parle nettement d'une croisade (II, 40).

Geoffroi III, semons de faire le service contre le comte de Foix, protecteur des derniers Albigeois, comparaît à la montre de Tours en 1272, *comparens*, mais il ne va pas à l'armée et se fait remplacer, *mittit*, par ses deux fils Guillaume et Jehan et Anjorand de Montigny (1). Guillaume n'aurait donc pas été pris dans l'expédition de Tunis. Mais, peut-on répondre, prisonnier, ne pouvait-il pas compter comme présent au service du roi et figurer, en 1272, pour l'acquit des devoirs militaires de Basqueville. Ou bien s'il n'a pas pris part à la croisade de saint Louis, ou même s'il y fut et s'il est rentré en France, à la fin de 1270, avec Philippe-le-Hardi, n'a-t-il pas pu rester dans le Midi, marcher avec l'armée contre le comte de Foix en 1272 (pour laquelle avaient été semons précisément deux Buiville, Jacques et l'héritier de Gilbert) (2), et être fait prisonnier dans cette guerre. Or, pour la tradition populaire comme pour Jean Petit, il était facile de confondre

(1) *Traité du ban et de l'arrière-ban*, p. 74 ; — *Hist. des Gaules*, XXIII, p. 758.

(2) *Hist. des Gaules*, XXIII, 744, 746.

ensemble deux campagnes se succédant, pour Guillaume Martel, sans interruption : parti pour la croisade, engagé ensuite et pris dans la seconde expédition sans être rentré à Bacqueville, ne pouvait-il passer, aux yeux des vassaux, comme toujours absent, chez les infidèles ? Et puis, guerroyer contre les Albigeois c'est encore combattre contre les mécréants ; le poète ne confond-il pas, sans distinction entre eux, tous les ennemis du Christ ? Turquie, Pruce, Barbarie, outremer, Syrie, Sarrazineté sont tout un pour lui quand il s'agit de désigner les infidèles (I, 567, 586, 646, 1390, 2475, 2585, 2858, etc.).

Une circonstance encore milite en faveur de l'application de la légende miraculeuse à Guillaume III.

En ce temps-là la seigneurie de Brachy appartenait à un Montigny (1), et Guillaume IV, fils de Guillaume III, qui

(1) Les sires de Montigny sont très souvent cités à cette époque parmi les hommes de guerre cauchois ; ils tiraient leur nom soit du hameau de Montigny, paroisse de Cent-Acres, près Longueville, soit plutôt du hameau de Montigny, paroisse d'Imbleville, dans la vallée de la Saâne. Au XIIIe et au XIVe siècle, ils possédaient la seigneurie de Brachy : Nicolas de Montigny traite du patronage de Brachy avec le Chapitre de Rouen, en 1210 (Bibl. de Rouen, ms. Y 44, anc. f., folio 140) ; Nicolas de Montigny, 1214 (*Traité du Ban,* p. 50) ; Etienne de Montigny et Anjorand de Montigny qui fait le service de Geoffroy III Martel, en 1272 (*Ibid.*, p. 74) ; — je note encore Eustache de Montigny, l'héritier de Guillaume de Montigny, Nicolas de Montigny, 1272, le sr de Montigny, comparaissant avec Martel de Basqueville, 1317, 1318, 1319, Robert de Montigny (*Hist. des Gaules,* XXIII, p. 745, 746, 757, 758, 774, 775, 803, 810, 819, 821). — La même famille possédait encore au XIVe siècle le fief du Gourel, voisin de Brachy (*Ibid.*, p. 302, et *Pouillé*, dit de Raoul Roussel, à la Bibl. de

paraît avoir eu la seigneurie de Bacqueville de 1303 à 1334 environ, est le premier de cette maison qui ait porté le titre de seigneur de Brachy (1), fief qui semble lui être venu héréditairement d'un Montigny : or, à celui que le poète appelle le chevalier de fer, et qu'il fait fils du miraculé, il donne pour oncle précisément un sire de Montigny (2). Ce serait donc bien Guillaume IV, fils de Guillaume III.

Enfin, si le chevalier de fer est bien Guillaume IV, on comprend que ses moindres exploits aient été bien connus de sa bru, la maréchale de Blainville, qui, en premières noces, épousa son fils Guillaume V, et qu'elle ait pu raconter au poète l'anecdote où le chevalier l'emporte sur son cheval en vigueur musculaire (3).

Rouen, ms. Y 192, anc. f., f° 13). — Nicholaus de Montegniaco pro feodo de Maci et pertinentiis et pro feodo apud Laoumervillam et apud Les Meniz... (Du Chesne, *Script. norm. hist.*, p. 1040) : Lammerville et Les Menils sont entre Bacqueville et Brachy.

(1) Ms. 47, de la Bibl. de Dieppe. — Brachy est aux héritiers de Basqueville (Pouillé de Raoul Roussel, f° 13), dans la première moitié du XIVe siècle.

(2) I, 726. — Il m'a été impossible de découvrir comment vint cette parenté : je ne vois pas, en effet, de Martel ayant épousé une Montigny : ce peut être Geoffroy III, quoique il ait eu au moins son puiné, Jehan, le sire de Longueil, d'une Rogerville (Bibl. de Rouen, ms. Y 22, f° 10 déjà cité). Mais le sr de Montigny pouvait avoir épousé une Martel.

(3) I, 733-740. — L'histoire ne semble pas faire mention du surnom de chevalier de fer ou l'homme de fer (I, 713, 2139), donné à un Martel, et Jean Petit seul le fait connaître.

Il est possible que Guillaume IV n'ait pas été le fils mais bien le petit fils de Guillaume III, son père étant mort avant celui-ci. et n'ayant

Assurément les observations qui précèdent, quelque longues qu'elles soient, n'apportent pas la certitude sur l'identité du héros de la légende ; toutefois, on voit que les détails fournis par Jean Petit s'accordent assez bien avec ce que l'on sait de Guillaume III et de Guillaume IV Martel. Il semble donc très probable que le miraculé est bien Guillaume III, et ce serait vers 1270 que se placerait l'époque de la captivité dont il aurait obtenu quelques années plus tard la fin inespérée. Que si enfin le temps et l'homme restent douteux, la réalité de l'événement au moins est incontestable.

IV.

Jean Petit ou Jean Le Petit, l'auteur de ces poèmes (1), n'est autre, ce semble, que Jean Petit, le théologien fameux de l'Université de Paris, dont le nom est resté tristement associé à l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, prononcée en la grande salle de l'hôtel Saint-Paul en 1408. J'en vais réunir, si non les preuves certaines, au moins les présomptions nombreuses, *graves, précises* et *concordantes*, comme disent les juristes. Je pense qu'on n'hésitera pas à conclure à l'identité des deux personnages.

pas *régné*. (*Essai sur les Martel*, p. 32) ; dans ce cas, le chevalier de fer aurait été ce fils de Guillaume III, mort avant lui entre 1292 et 1303, laissant pour fils l'enfant mineur qui devait devenir Guillaume IV : la maréchale de Blainville aurait été non plus sa bru, mais la femme de son petit-fils.

(1) Il s'est nommé aux v. 61 et suivants du *Champ d'or*. V. Notes, p. 215.

L'apologiste du tyrannicide était Normand (1) ; il était même originaire du pays de Caux : la chronique de Pierre Cochon l'affirme et personne ne le conteste (2). Bien plus, Brachy, ou les environs de Brachy doivent lui avoir donné le jour, car il y a possédé quelque bien : c'est, en effet, sur un immeuble de Brachy, appartenant à Jean Folenfant, qu'était assise la rente qui servait à acquitter l'obit qu'il fonda et mit à la charge du collège du Trésorier, collège dont il avait été l'écolier, probablement au droit d'une des bourses réservées aux étudiants cauchois par le fondateur Guillaume de Saâne (3).

(1) Du Boulay, *Hist. univ. paris.*, t. V, p. 895 ; — Relig. de Saint-Denys, XXXVII, ch. I; — Quétif-Echard, *Script. prædicat.*, t. I, p. 754; — Vapereau, *Dict. des littératures*, etc. — Jean Petit était titulaire d'une chapelle dans l'église Saint-Martin-du-Pont, à Rouen : *Rotulus nationis Normannorum. Sanctitati vestræ supplicant devoti et humiles filii vestri, omnes et singuli magistri universitatis parisiensis, quatenus magistris nationis Normannorum infra scriptis de beneficiis dignemini providere...* : Johanni Parvi clerico, rothomagencis diœcesis, magistro actu regenti Parisius in artibus, scolari in theologia de beneficio eccl. ad collationem archiepiscopi rothomagensis, non obstante capellania in ecclesia parochiali S. Martini juxta pontem rothomagensis... — Concessum omnibus, Avenionis pridie kalend. Augusti 1387, etc. (*Chartular. Universitatis parisiensis, P. Denifle et Emile Châtelain ediderunt,* t. III, p. 457.)

(2) Chron. de P. Cochon, édit. donnée par M. Ch. de Beaurepaire, (*Société de l'Histoire de Normandie*), ch. XIV.

(3) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, I, p. 218. — V. *Recueil de toutes les délibérations prises par le bureau d'administration du collège de Louis-le-Grand*, imprimé reproduit à la suite de la *Notice sur le collège du Trésorier*, par le marquis de Belbeuf, p. 63 et 80.

Or, Jean Petit, le poète, est normand : ses poèmes accusent nettement le dialecte normand. Il est cauchois, toute la vallée de Bacqueville, les environs, Beaunay, Brachy, Ablemont, lui sont familiers ; il y a longuement résidé, s'il n'y est pas né (1).

Jean Petit, le théologien, était maître ès arts, en 1385, régent ès arts et écolier en théologie, en 1387 (2), licencié en théologie au mois de mai 1400 : ce qui n'indique pas un âge encore bien avancé. Or les poèmes sont datés de 1388 à 1392; l'auteur est jeune alors : Dame Gentillesse ne l'appelle pas autrement que gentil clerc; il s'autorise de ses maîtres (3).

Le théologien était docteur lorsqu'il prononça son apologie (4) ; l'auteur du recueil manuscrit des poèmes lui donne deux fois le même titre (5).

Le théologien appartenait à l'Université de Paris et l'on sait le rôle considérable qu'il y joua. Jean Petit, le poète, était aussi un fils de l'Université : entre tant de passages de ses œuvres qui démontrent son attachement, son respect, son affection pour elle, je ne rappelle que celui où il s'excuse de

(1) I, 100 et suivants, etc.

(2) Paris, 16 août 1385, mandement citant les membres de l'Université de Paris pour cause d'information.... « *Artistæ magistri... Johannes Parvi* » (Chartular. Univ. paris, déjà cité, t. III, p. 397); — V. le document cité, note, p. xlj.

(3) I, 1938, 2131 ; 381 et s.

(4) Wadding, *Annales ordinis minorum*, IX, 343 ; — *Chr. de Cousinot*, ch. 93; — Monstrelet, liv. I, ch. 39 ; — Du Boulay, *Hist. univ. paris.*, t. V, p. 895 ; — Juvénal des Ursins, p. 179; — etc.

(5) *Supra*, p. xxj, *infra*, p. 180.

parler en français de *sciences et divines lois*, mais il veut enseigner la *saincte concepcion* de la Vierge ainsi que le lui a *commandé* la *dame de la terre* où il vit *faire ceste guerre,* soulevée par Jehan de Montson, *dame de grant puissance, a qui il doit obeissance;* et il discute avec les argumens que ses *bons maîtres* lui ont *apris* (1); l'on se rappelle tous les détails qu'il donne et du beau tapage que les propositions firent, et de la fuite du moine cité par l'Université. Tout cela est d'un témoin des événements (2).

On discute le point de savoir si le théologien Jean Petit était séculier ou cordelier ; on a même discuté s'il était ou non dominicain. A coup sûr il n'appartenait pas à l'ordre de saint Dominique; par suite d'une erreur qu'on s'explique difficilement, M. Siméon Luce l'a cru (3). Le R. P. Chapotin, dans *La Guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, a démontré l'erreur de l'auteur de *Jeanne d'Arc à Domrémy*.

Le poète était évidemment prêtre ; il le dit, du reste, au vers, I, 2616; le titre de maître et de docteur en théologie, que lui donne le manuscrit, le démontre suffisamment. Mais il reste douteux s'il appartenait à un ordre religieux : non plus que pour le théologien on ne voit accolée à son nom la qualité de *frater*. En tous cas, il n'appartenait pas à l'ordre

(1) I, 14, 55 et suiv., 385-390 ; — l'attachement de l'auteur à l'Université paraît aussi dans la *Complainte de l'Eglise, passim.*

(2) I, 406 à 466.

(3) Sur la foi sans doute de Tschackert (*Peter von Ailli*, Gotha, 1877, p. 204). — Contra : les éditeurs du *Chartul. Univ. paris.*, t. III, p. 462, note 2 ; — Bernard Bess, *Zur geschicte des Konstanzer Konzils studien,* Marburg, 1891, t. I, p. 6 ; etc.

des frères prêcheurs, il en a l'horreur, ce qui permettrait peut-être de le rattacher aux franciscains, ces frères ennemis des dominicains :

> Ce sembloit estre un grand satrappe
> Et avoit vestue la chappe
> D'un Jacobin.

S'il y a identité entre les deux Petit, les vers que nous venons de citer et d'autres (1) auraient dispensé le P. Chapotin, s'il les avait connus, de ses efforts pour repousser de son ordre l'apologiste du duc de Bourgogne.

Les dominicains, en ce temps-là, s'opposaient à la doctrine de l'Immaculée Conception, qu'enseignait au contraire l'Université de Paris et que professait avec enthousiasme toute la Normandie. Un des religieux de saint Dominique, Jehan de Monson, ou Johannes Montesonus ou de Montesono, s'avisa d'émettre à Paris, en 1387, ses fameuses quatorze propositions, dont plusieurs étaient dirigées contre cette croyance. Les thèses firent grand bruit ; elles furent publiquement combattues dans l'Université, qui les censura ; la censure déférée à Avignon par Jehan de Montson fut confirmée l'année suivante (2). Membre et professeur de théologie en l'Université, Jean Petit fut témoin de tous ces évènements.

Or, le poète a transporté le débat dans son *Champ d'or*, résumant, dans les manchettes, les principales propositions du moine jacobin et les formules des condamnations, racon-

(1) I, 153, 206, 449 à 456.

(2) V. Notes, p. 216. — Du Boulay, *Histor. univers. paris.*, t. IV, p. 618 et suiv.

tant les détails, l'ajournement et la fuite de Montson, laissant nettement voir son animosité contre lui et tout son ordre, voulant enfin, en fils obéissant, combattre le novateur et le réfutant en vers (1). Ce n'est pas tout : le poète a écrit un poème spécial pour venger l'attaque qui, en sa qualité de Normand, dut lui être le plus sensible, celle qui était dirigée contre l'Immaculée Conception (2). Ce fut l'objet de la *Disputaison des pastourelles*, qui n'est autre chose qu'une réfutation poétique de Jehan de Montson, écrite en l'année même 1388, pendant l'orage (3). N'est-ce pas le rôle de Jean Petit, le théologien ?

La dernière composition poétique de Jehan Petit, la *Complainte de l'Eglise*, écrite en 1392, va permettre aussi des rapprochements saisissants.

On sait la part importante prise par l'Université de Paris dans l'affaire du schisme d'Occident et ses efforts pour l'éteindre. Si le parti d'Orléans et les Universités du midi de la France penchaient vers le pape d'Avignon, le parti bourguignon et l'Université de Paris lui étaient hostiles, et les

(1) I, 1-90, 149-466.

(2) La fête de l'Immaculée Conception avait de tout temps été célébrée en Normandie ; on en rapportait la fondation au temps de Guillaume-le-Conquérant. Elle avait été adoptée spécialement par la nation normande de l'Université et était connue sous le nom de *Festa Normannorum*.

(3) Les propositions furent émises en juin 1387 ; la condamnation suivit de quelques semaines ; les conférences à Avignon remplirent la fin de l'année 1387 et presque toute l'année 1388, à ce moment seulement la censure fut confirmée. (Du Boulay.)

débats sont fameux surtout qui s'agitèrent à Paris contre Pierre de Luna ou Benoît XIII d'Avignon, attaqué à la fois par le roi de France, l'Université et les assemblées du clergé. Dès l'année 1394, l'Université avait préconisé, à défaut de la *cession*, c'est-à-dire démission, la solution par la soustraction simultanée d'obédience aux deux papes et l'élection par un nouveau conclave (1). La question se posa de nouveau dans les débats célèbres de l'année 1406, et, le 13 mai, en plein Conseil, en face du roi, de l'Université, et du Parlement, Mᵉ Jean Petit, répondant au cardinal ambassadeur de l'anti-pape Benoît, soutint la nécessité de la soustraction : *dixit fortiter..... et tandem conclusit non posse ipsum aliter adigi ad cedendum quam si nunc, ut ante, substrahatur ei obedientia*. Peu après, dans une assemblée du clergé tenue à Paris, le même débat fut repris, et c'est encore Jean Petit, le docteur normand, qui prononça, au nom de l'Université, un discours concluant que, si Pierre de Luna ne voulait pas se retirer, *cedere*, il fallait suspendre l'obédience à son égard, décider que le roi aurait faculté de pourvoir à la collation des bénéfices déférés par les prélats ou l'élection, suivant les lieux, enfin proclamer même la soustraction de finances, c'est-à-dire le refus de payer les droits que prétendait lever en France le pape d'Avignon (2).

(1) *Chron. de Saint-Denys*, XIV, ch. I. — Le pape de Rome, Grégoire, consentait à la *cession;* mais, en 1406, toute la résistance tenait à Benoit XIII d'Avignon, d'où, vis-à-vis de lui, lutte pour la soustraction. (Cf. Monstrelet, liv. I, ch. XXXIII).

(2) Juvénal des Ursins, avocat au Parlement, conclut dans le même sens, et le Parlement rendit un arrêt conforme le 17 juillet 1406. — Du Bou-

Voilà le rôle important, voilà les opinions du théologien. Voyons ce que pensait déjà le poète en 1392.

Il souffre des malheurs de l'Eglise ; tous l'ont abandonnée ; seule, l'Université prend souci d'elle :

Car nul, tant soit de bon couraige,
De m'aydier ne s'est entremis
Se ce n'est l'Université
En qui tousjours me reconforte ;
Se ne feust elle, en vérité
Je croy que feusse ores morte (1). (F° 1 v°, v. 59-64.)

lay, *Hist. univ. par.*, t. V, p. 120 ; — Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 179 ; — Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, signale plusieurs discours de Jean Petit en 1406 et 1407 ; — Monstrelet, liv. I, ch. XXX. — Adde, les *Docteurs normands au commencement du XVe siècle*, par L. Puiseux. (*Mémoires de la Sorbonne*, 1863.)

(1) Voici encore quelques citations : on me les pardonnera, puisque ce poème est inédit :

Donc, seigneurs, soiez d'un accort
Et d'une mesmes voulenté,
Et a destruire ce descort
Chacun soit bien atalenté
Et faictes qu'aie guarison.....
Briefment ostez moi l'ardure
De ce mal qui si me labite
Et me destraint si fort et serre
Certes que tout le cuer me fault.....
O vous tous qui par cy passez
Je vous pri, regardez la preisse
Et a la grant douleur pensez
Que j'ay.....

(F° 4 r° et 5 r°, v. 257-322.)

Mais, pourvu que le roi de France la soutienne, l'Université est prête à agir :

Ta fille l'Université
Moult de voies te trouvera
Selon raison et équité. (F° 3 r°, v. 165-8.)

C'est bien le rôle que l'Université prit, en effet, dès le commencement. Et comment le poète conseille-t-il de procéder ? Par le refus d'obédience et l'élection d'un pontife nouveau :

C'est assavoir qu'on leur subtraye
Toutes administracions,
Et ce pendant que nul d'eulx n'aie
Loy de faire promocions,
Et provisions se feront
Chacune par son ordinaire
Ce pendant aux clercs qui seront
Preudes homs et de bon affaire. (F° 4 v°, v. 293-300.)

Ainsi, ce que Jean Petit écrivait, en vers, en 1392, il le plaidait devant l'Université en 1406 et 1407.

Faut-il ajouter enfin que les procédés de composition, soit dans les poèmes, soit dans le discours sur le meurtre du duc d'Orléans, décèlent un même auteur. Qu'on lise l'Apologie, on sera frappé des ressemblances (1).

(1) Le discours est rapporté par Monstrelet, liv. I, ch. XXXIX.

L'un et l'autre, le poète et le théologien composent géométriquement leur œuvre. L'auteur du *Champ d'or* résume sa conception du chevalier sous la triple allégorie des trois marteaux, et chaque marteau devient une vertu ; chaque vertu sera successivement développée et commentée, et chaque commentaire sera confirmé par de nombreux exemples tirés de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne : défileront successivement : Ptolémée, Aristote, Joseph, les neuf Preuses de l'antiquité, Hector, Alexandre, les chevaliers de la Table Ronde, Godefroy de Bouillon, etc., etc.

De même toute la défense du duc de Bourgogne tient dans trois divisions, un exorde, une majeure et une mineure, et celles-ci seront subdivisées en articles ; l'auteur en donne le plan, comme il l'a fait pour l'écu et les marteaux des Martel. La majeure sera le développement d'une pensée : *Radix omnium malorum cupiditas* : *dame Convoitise*, engendre tous les vices. La mineure montrera que le duc d'Orléans, ayant été l'esclave de la convoitise, a commis ou devait commettre tous les crimes : partant sa mort était légitime. De la majeure la preuve se fera avec tout l'arsenal des exemples tirés de l'histoire : Julien l'Apostat, Absalon, Anaxagore, etc. Même netteté dans les divisions, mêmes moyens de démonstration.

La majeure, *radix omnium*, etc., est démontrée par quatre axiomes ou vérités, et chaque démonstration est subdivisée en raisons ou exemples : la troisième en comprendra douze, l'orateur l'annonce. Pourquoi ? Sil s'est fixé ce nombre, c'est, dit-il, *en l'honneur des douze apôtres* (1). Cela ne rappelle-t-il

(1) Monstrelet, *édit. Buchon*, p. 72.

pas le *Livre du Miracle de Basqueville*, écrit en douzains, parce que *douze c'est très bon nombre*, et l'on se rappelle l'honnête série de douzaines bibliques, historiques, scientifiques, etc., que le poète indique à l'appui, et qu'il limite à trente-deux en l'honneur des trente-deux ans de Jésus-Christ (1).

Faut-il ajouter des détails, que *dame Convoitise* est la source des vices, comme *dame Gentillesse* celle des vertus, que tous infidèles chez l'orateur s'appellent Sarrazins, comme, chez le poète, tout pays barbare est pays de Sarrazineté (2) ? que, dans l'épisode de Julien l'Apostat, l'orateur raconte la légende de la mort miraculeuse de cet empereur, mis à mort, sur l'ordre de Notre-Dame par le chevalier Mercure, spécialement ressuscité à cet effet ; que, dans le *Champ d'or*, sans motif, sinon parce que l'histoire lui est familière, le poète fait encore ressusciter et intervenir le même chevalier Mercure, pour venger la sainte Vierge contre un mécréant (3) ? etc.

Avons-nous fait notre preuve ? Le lecteur en jugera. Pour nous, il ne nous paraît pas douteux que l'auteur des poèmes

(1) *Infra*, p. 145-147.

(2) L'empereur Julien l'Apostat, pour l'orateur, est un Sarrazin : de même, pour le poète, Rollon. (I, 586, 645.)

(3) I, 2837-2854. La légende du chevalier Mercure se trouve dans les *Miracles de Notre-Dame* (*Société des Anciens textes*, édition de MM. G. Paris et U. Robert, t. II, sous le titre, *Miracle de l'empereur Julien.*) Elle est tirée d'une vie apocryphe de saint Basile le Grand; il s'agit de saint Mercure, martyr à Bénévent et patron de cette ville (*Bollandistes*, 14 juin, p. 944). — V. aussi les vies de saint Basile le Grand, aux prières duquel on attribue la mort de l'empereur, alors qu'il s'apprêtait à ravager la ville de Césarée.

qui suivent n'est autre que le célèbre Jean Petit, qui allait, quelques années plus tard, jouer un rôle si important dans l'Université de Paris. A ses titres de théologien et orateur il faut joindre celui de poète.

P. L. V.

I

LE LIVRE DU CHAMP D'OR
A LA COULEUR FINE
ET DES TROIS NOBLES MARTEAUX

(1389)

LE LIVRE DU CHAMP D'OR

A LA COULEUR FINE

ET DES TROIS NOBLES MARTEAUX

SOMMAIRE

Le livre du Champ d'or a la couleur fine et des trois nobles marteaux est un poème consacré à l'honneur des Martel, les sires de Basqueville. Mais, sauf quelques rares épisodes, le poète ne raconte guère leur histoire, et l'œuvre n'a rien d'une épopée. C'est bien plutôt un poème moral, à l'usage des chevaliers, pour leur dire les vertus qui doivent être les leurs, les défauts ou les vices qu'ils doivent fuir, un poème patriotique pour rappeler les gentilshommes de France aux tristesses du temps présent et les inciter à mieux faire. L'allégorie sera le moyen employé. Les Martel ont des armes parlantes, d'or à trois marteaux de gueules : chaque marteau symbolisera une vertu chevaleresque ; une noble dame surviendra, Dame Gentillesse, *gentilitas,* pour donner le commentaire, montrer ce que doivent être de vrais chevaliers, exalter la vaillance des anciens, accuser la faiblesse des modernes, et, l'enseignement donné, la dame et son auditeur se reprendront à espérer dans l'avenir. Hélas ! la France n'était pas au bout de ses douleurs : le poète écrit en 1389, peu après la mort de

Charles V et celle de Du Guesclin, quelques années avant la démence de Charles VI.

L'auteur, qui donne son nom, Jean Le Petit, en une énigme aux vers 61 à 70 (on apprendra de plus, au v. 2616, qu'il est prêtre), a eu un songe, qu'il va raconter. Mais auparavant il veut se justifier d'un reproche que ses premiers vers lui feront encourir : pourquoi, infidèle au latin, écrit-il en français et vient-il parler aux laïques, qui sont ignorants, de choses qu'ils ne peuvent comprendre ? C'est que les adversaires ne manquent pas, eux, d'emprunter la langue vulgaire : or il faut leur répondre de même et mettre le peuple en état de discerner la vérité. (Vers 1-90.)

On ne s'expliquerait guère ces préoccupations et ces excuses, s'il ne s'agissait que de chanter les hauts faits des Martel. Mais voilà qu'en effet, sans qu'on sache pourquoi, l'auteur débute par un hors-d'œuvre, inutile, mauvais, qui retarde son récit et ne s'y rattache en aucune façon. La seule explication qu'on en puisse donner, c'est que Jean Petit, le théologien de l'Université de Paris, le Normand blessé dans ses convictions religieuses, a l'esprit tout pénétré, obsédé de la grande querelle qui agite la Sorbonne, soulevée à propos du dogme de l'Immaculée Conception par Jehan de Montesson et ses frères les Dominicains ; et avant d'aborder son sujet il sacrifiera à la querelle.

Le poète rêve donc. Il s'est égaré, à cheval, dans les bois de Brachy, près de Bacqueville, mais il se reconnait : le voilà tout au *goulet* du val, entre deux collines boisées, et il arrive près du bord du bois, où s'offre à sa vue un champ, en forme d'écu, abrité d'un grand hêtre, tout semé de fleurs d'or, d'où émergent, plus hautes que toutes autres, trois *violes martelles*, ou violettes de mars. (91-148.)

Il s'est assis, il songe : qu'est-ce donc ? Or voilà que tout à coup sort des buissons un homme de mauvaise mine, vêtu en Jacobin ou religieux de Saint-Dominique, qui dit être en route vers Rome (de Paris, passer par Bacqueville, ce n'est guère le chemin !) et qui n'est autre que Jehan de Montson ou Montesson. Le poète lui cherche querelle à propos de ses thèses, et, à l'abri du bâton, dont le voyageur le veut frapper, grâce à la protection du champ d'or où il s'est assis, il commence et lui impose la réfutation de cinq de ses propositions, choisies parmi les moins obscures. Montson, impatienté, finit par vouloir le battre, mais, arrêté par le champ et les fleurs martelles, il s'enfuit piteusement, comme il avait fait à Paris. (149-466.)

Voilà le malencontreux épisode épuisé : l'auteur aborde maintenant son sujet. Resté seul, il se reprend à considérer le champ et le lieu où il est arrêté, délicieux à l'égal du paradis terrestre, quand apparaît une dame, *Domina ignota*, belle comme une reine, montée sur un destrier, l'épervier au poing, accompagnée d'une autre princesse. (467-514.)

En un instant il est à ses pieds et lui demande de lui apprendre le sens de ce champ merveilleux. Ce champ, répond-elle, est la figure des armes de son ami, Guillaume Martel, le seigneur de Basqueville, qui alla combattre outre mer (l'auteur a des connaissances géographiques un peu vagues), « en Syrie, Turquie, Pruce et Barbarie », fut pris par le Soudan avec l'écuyer, son compagnon, et fut sauvé miraculeusement avec lui, par l'intercession de saint Léonard, au moment où ils allaient être écorchés vifs : transportés pendant leur sommeil, ils se réveillèrent tout chargés de leurs chaînes, près d'un chêne fourchu, sur la colline vers Ablemont (hameau de Bacqueville) ; en reconnaissance de quoi, Martel fit bâtir une chapelle dans

son château, où affluent maintenant les pèlerins qui viennent y toucher ses fers de leurs mains et de leurs pieds et invoquer saint Léonard. (515-628.)

La Dame lui ordonne d'écrire l'histoire de cette merveilleuse aventure : le clerc acquiesce. Mais ne serait-il pas bon, propose-t-il, d'y ajouter le récit des actions des autres Martel, depuis le sire de Basqueville, qui épousa Nicole, la nièce de la duchesse Gonnor et du duc Richart-sans-peur, et qui fut le père de ce Guillaume de Basqueville, le premier qui, délaissant ce nom, prit le surnom, le cri et les armes de Martel, jusqu'à Martel le miraculé, Martel, celui qui brisait un étrier de fer (dont le poète a entendu conter les exploits étonnants *dans la salle de Blainville, par la maréchale elle-même*), Martel le tort ou le boiteux, qui fut tué au siège d'Aiguillon en Guyenne, en 1346, et dont la veuve épousa Mouton, le maréchal de Blainville.

S'il lui fallait, interrompt la Dame, retracer l'histoire de tous les Martel, il aurait trop à faire. Qu'il écrive seulement un petit livre du miracle, c'est tout ce qu'elle lui demande. Il promet, mais à son tour il la requiert de lui faire l'exposé du champ d'or. (629-784.)

Ce champ d'or, c'est la cotte d'armes, c'est la cotte d'honneur dont fut revêtu le premier Guillaume Martel, quand il reçut le baptême. C'est la cotte dont se doit armer, corps et âme, tout chevalier qui porte les marteaux ; l'or en est fait de la fleur des vertus, honnêteté, chasteté, sobriété, prudence, fidélité, constance, force, magnanimité, patience, justice, amitié, etc. L'or du champ de l'écu devient ainsi l'allégorie, l'emblème des vertus chevaleresques. Spécialement, quand le chevalier est un Martel, il est trois vertus qu'il doit porter et que la Dame a plantées dans son écu : ce sont Prudence, Honneur, Hardiesse, dont les figures sont les trois marteaux de gueules

dans l'écu, les trois violettes vermeilles dans le champ ; s'il n'a pas en lui ces trois vertus, qu'il dépose les marteaux, il n'est pas digne de les porter. (785-880.)

La description allégorique continue. Le premier marteau, c'est Prudence, au manche de *pourvéance*, à la tête de *bonne garde*. Avec la prudence, suivie de sagesse, de prudhommie, on sait conduire son bien, élever ses enfants et les établir, respecter le prochain, ne céder ni à la médisance, ni à la louange exagérée ; avec la prudence, *sapientia*, on devient instruit, l'on cultive les sciences, la philosophie, comme firent Abraham en Egypte, Ptolémée l'astronome, que l'auteur prend pour un roi du même nom, Platon, Aristote, Euclide, Joseph, dont la sagesse gagna la confiance du Pharaon et sauva les Egyptiens, les Romains, qui rédigèrent la loi des Douze-Tables, et tant d'autres. (881-1042.)

Le second marteau, vers le *cornet*, (car les marteaux sont bien placés 2 et 1,) a nom Honneur, au manche de courtoisie, à la tête de largesse. Les effets, les fruits de l'honneur sont décrits à leur tour, avec des exemples tirés de l'histoire. L'honneur fuit l'avarice, la convoitise, la luxure ; il taille la pierre précieuse qui brille au front des dames et il brise celle qui ne sait pas reluire auprès d'elles : charmante image de la courtoisie chevaleresque. L'honneur est généreux, à propos, sans excès ; l'honneur s'acquitte de ses devoirs : le noble des armes, le religieux de ses prières, le laboureur du travail de son champ, le journalier de sa tâche ; l'honneur fuit les ribaudes, les tavernes, le jeu, la paresse ; l'honneur secourt l'ami dans la peine, etc. Après l'exposé moral vient malheureusement l'inévitable défilé des exemples, aussi fastidieux que ce qui le précède est intéressant. C'est en effet de ce marteau d'honneur que forgèrent les neuf preuses de l'antiquité, Thomyris, reine des Massagètes, Synope

de Phénicie, Sémiramis, etc., et puis Judith, Esther et tant d'autres héroïnes. (1043-1426.)

Sous les trois marteaux sont résumées les vertus du gentilhomme, et, si un Martel les doit posséder toutes, cependant, pourrait-on dire, il est des spécialités : le marteau de Prudence est surtout celui des clercs, le marteau d'honneur celui des femmes, à l'homme d'armes enfin revient le troisième, le marteau de Hardiesse. C'est celui qui arme le bras des guerriers, sans peur et sans reproche : Hector, Alexandre, César, Josué, Machabée, Charlemagne, les chevaliers de la Table Ronde, le bon duc Guillaume, Bertrand du Guesclin, etc. Mais Hardiesse ne suffit pas au chevalier : Prudence et Honneur lui sont également nécessaires. Un épisode va le montrer. (1427-1628.)

Pythagore, à la recherche de la science de la musique, découvrit les lois de l'harmonie par le secours de trois marteaux. Un jour il en entendait quatre frapper tour à tour sur l'enclume, et son oreille était blessée ; il en fit retirer un, puis aussitôt l'accord fut parfait : les trois marteaux donnaient, avec la tonique, la quinte et l'octave. Tous trois se complétaient, mais le premier était essentiel : si on l'ôtait, l'harmonie disparaissait. Or ces trois marteaux s'appelaient Prudence ou Raison, Honneur et Hardiesse. Prudence, c'est la base de toutes choses, la tonique ; la Hardiesse fait l'octave, et, entre elles, à la quinte, se trouve l'Honneur. Voilà l'accord parfait du chevalier. La prudence sera sa vertu maîtresse, elle gouvernera en lui l'honneur et la hardiesse ou bravoure.

C'est en vertu de ce principe que Végèce, dans son *De re militari*, dit qu'avant toute entreprise la prudence commande au général de s'assurer de trois choses : que son expédition a un juste motif, qu'il ne poursuit pas seulement une vaine gloire, et que son peuple,

exempt de discordes, lui garde fidélité. Suivant l'habitude de l'auteur, les exemples réapparaissent : ce fut pour avoir méconnu l'une de ces conditions que furent vaincus Goliath, Antiochus, Harold. Au contraire, si l'on observe ces règles de prudence et de justice, on méritera les honneurs du triomphe que décernaient les anciens et dont Jean Petit donne la description. (1629-1840.)

L'arbre lui-même qui s'élève sur le bord du champ d'or, image de celui qui supporte et abrite l'écu des Martel, fournit à son tour son allégorie. Il défend le champ et les trois violettes contre les grands vents : de même il protège l'écu et le chevalier qui le porte contre les vents de l'âme. (1841-1937.)

La Dame inconnue a satisfait ainsi la curiosité du clerc qui l'écoute. Il lui demande alors qui elle est. Je suis, dit-elle, dame Gentillesse, et sa fille, qui l'accompagne, est Prouesse, qu'elle eut de son premier mari, Jason, le plus vaillant chevalier de son temps. Quant à sa fille, elle fut mariée à Alexandre, le noble conquérant. Mais, celui-ci mort, la discorde se mit dans son empire : elles se réfugièrent à Rome, où elles firent alliance avec César. Malheureusement elles ne purent continuer leur amitié à ses successeurs, et elles demeurèrent abandonnées jusqu'au temps de Charles Martel : les Français leur parurent alors dignes d'elles et elles vinrent visiter l'arbre qui porte les fleurs de lis. Gentillesse eut l'amour du roi Pépin, sa fille celui de Charlemagne. Alors c'était comme une ère féconde, où les preux chevaliers les servaient à l'envi : tels furent Oudin de Gerarville, qui alla à la Table Ronde, les ducs de Normandie, et les Martel, celui que sauva saint Léonard, le chevalier de fer, le Tort, et tant d'autres, dont le souvenir fait éclater les larmes de Gentillesse et qu'elle n'a pas la force de rappeler. [Les vers 2140-2190,

sur les deux Guillaume Martel, sont une répétition, sauf de légères variantes, des vers 714-764]. (1938-2204.)

Dame Prouesse, sa fille, prend la parole à sa place et achève le récit interrompu. Elle fut mariée en dernier lieu au bon connétable Du Guesclin, si noble et si valeureux. Hélas ! depuis sa mort, elle ne voit plus aucun chevalier, riche ou pauvre, qu'elle puisse épouser. Dame Gentillesse a retrouvé son calme ; elle continue. Elle se lamente, et elle expose combien sont maintenant déchus les seigneurs : ils ne pensent plus qu'à l'argent et au plaisir, s'attaquent aux petits et aux paysans qu'ils pillent et menacent, ils sont incapables de gentillesse et de prouesse. Pour elles, il n'y a plus de lieu habitable en France, ni en Normandie ; elles n'ont plus de confiance qu'en Dieu. Elles vont laisser la France. (2205-2449.)

Le clerc les réconforte. Les chevaliers et les écuyers de France et de Normandie ont fait de leur mieux ; ils sont allés guerroyer contre le sultan Amurat, il y a sept ans. Tous ne peuvent pas être des Du Guesclin, mais tous se sont comportés vaillamment. (2450-2488.)

Dame Gentillesse n'est pas convaincue : soit, il y a encore des chevaliers épris d'honneur, mais ils sont trop clairsemés ; et puis, s'ils vont encore en guerre, c'est aux dépens du paysan et de leurs vassaux : qu'on reçoive des dons de plus grand que soi, très bien ; mais que l'on en tire de plus petits, c'est contre l'honneur. (2489-2522.)

Dans une dernière réplique, le clerc prend la défense des chevaliers français ; en même temps ses accents tristes et presque résignés témoignent des patriotiques douleurs qu'inspire la guerre de Cent Ans. Avec les plaintes de Gentillesse, le poète a exprimé les reproches que méritent la dissipation, la dureté, l'avarice et les exactions

de la noblesse : la leçon est donnée, cela suffit à l'auteur, et tout aussitôt de protester : adroite et délicate non moins que prudente protestation, après l'accusation dont l'effet demeure. Que les nobles de France, continue le clerc, pressurent leurs hommes ! c'est faux, car c'est chose impossible. Qu'ils n'entreprennent pas de guerres lointaines, comme leurs pères les croisés, qui pourrait leur en faire un crime ? Ne leur faut-il pas rester ici, à cause de cette guerre d'Angleterre qui dure depuis si longues années et qui les a décimés ? Ne leur faut-il pas défendre leurs foyers ? Ils sont d'ailleurs toujours prêts à répondre à l'appel de leur roi, le gentil Charles, qui a fait ses preuves à Rosebec, Charles VI : l'auteur écrit en 1389 et les débuts du règne en effet ont été pleins de promesses et lui permettent les illusions. Puisse le roi l'entendre ! Si cet appel n'est pas nettement exprimé, on sent, sous la forme discrète qu'il emploie, que c'est la pensée du poète. (2523-2600.)

La justification ne semble pas suffisante : pourtant ce que le clerc vient de dire du jeune roi a touché la dame Gentillesse. Elle va lui faire un aveu, mais sous le secret de la confession, et, comme d'ailleurs il est prêtre, il peut l'entendre. Elle aime le roi Charles, elle a confiance en sa chevalerie : à cause de lui, elle restera en France. (2601-2654.)

Après cette confidence, nouvelle et indirecte prière au roi en faveur du peuple opprimé par les Anglais, le clerc adresse encore une demande à la Dame : qu'avant de disparaître elle lui dise les conditions qui sont requises pour l'éducation d'un jeune seigneur. Ce sera comme la synthèse et la conclusion de ce poème. Elle commence aussitôt. (2655-2672.)

Dès que l'enfant est né, il faut se préoccuper du lui choisir une

nourrice. Sa mère serait la meilleure et la plus désirable : à son défaut, qu'on lui donne une femme honnête et saine, car l'enfant se sent toujours des vertus ou des vices de celle qui l'a allaité. (2673-2700.)

Quand l'enfant aura passé la première jeunesse, on le confiera à un maître qui lui enseignera les éléments des sciences et des lettres, le latin, la logique, la philosophie ; il faut en effet qu'un gentilhomme soit en état de se suffire à lui-même et ne soit pas obligé de recourir à un clerc pour écrire à sa place. Sur toutes choses, il faut qu'on lui apprenne à connaître et servir Dieu et à aimer son prochain ; il entendra la messe chaque jour et récitera les heures de la Sainte-Vierge. (2701-2786.)

Et puis on l'enverra de bonne heure à la cour du prince, sous la direction d'un écuyer, ou d'un chevalier, si son rang le comporte, qui sache lui apprendre à se gouverner avec honneur. Il sera humble avec ses supérieurs, familier avec ses égaux, doux avec ses inférieurs ; surtout qu'il soit respectueux des femmes, à quelque condition qu'elles appartiennent, au moins en souvenir de la Vierge Marie ; qu'il s'abstienne des vilains propos, des médisances ; qu'il ait toujours présent, pour le soutenir, l'amour de sa dame, et qu'il ne fasse rien que ne puisse agréer la mère de Dieu. (2787-2855.)

Dès qu'il sera armé, il passera aux pays d'outre mer ; qu'il soit alors sous la conduite d'un chevalier expérimenté sur le fait des guerres, et qu'il s'efforce, en poursuivant les infidèles, de venger de son mieux la mort de Notre-Seigneur. Alors il sera fait chevalier, et, quand il aura bien besogné, bien asservi son corps, il rentrera en France, où il aura l'estime de tous, et pourra se marier. Il racontera ses voyages, sans forfanterie et sans mensonge, car mentir

est un des plus horribles vices, contraire à notre nature et à celle de Dieu. (2856-2932.)

Outre le mensonge, qu'il évite l'orgueil, la colère, l'envie, la convoitise : qu'il déteste la paresse, qu'il soit sobre, courtois, généreux, éloigné de toute luxure, qu'il pratique les œuvres de miséricorde. (2933-2984.)

Voilà comme il sera bon gentilhomme. C'est à des hommes semblables et à des clercs savants qu'il faut confier les fils de France, car un roi ne peut que bien gouverner, s'il se dirige par les leçons et les conseils des bons clercs et des bons gentilshommes. (2985-3004.)

Maintenant qu'elle a appris au clerc qui l'écoute ce que c'est qu'un vrai gentilhomme, dame Gentillesse va se retirer et se rendre en la maison de France. (3005-3016.)

Alors le poète est demeuré seul dans le champ doré où sont peintes les armes du bon chevalier, protégé de saint Léonard. Quant à Montesson, dont il a donné la réfutation, s'il vient encore l'attaquer, il saura bien le ferrer de l'écu, de l'arbre ou d'un des marteaux. Alors il priera Dieu de défendre le champ d'or, les marteaux, l'arbre, et de convertir Montesson. (3017-3048.)

A ce moment, le songe prenant fin, le poète s'est éveillé. (3049-3052.)

[Je signalerai particulièrement au lecteur les passages suivants, parmi les meilleurs :

Sur les sires de Basqueville, vers 591-764 ; — sur les vertus, prudence, honneur, hardiesse, v. 855-965, 1043-1204, 1427-1470 ;

— sur les seigneurs du temps, v. 2223-2448, 2489-2522 ; — sur les conditions requises pour l'éducation d'un jeune gentilhomme, v. 2665-3004 ; — de bons vers, de généreuses pensées, de gracieuses ou d'ingénieuses peintures, aux vers 475-515, 1539-1628, 1721-1731, 1871-1890, etc.]

ICI COMMAINCE LE LIVRE DU CHAMP D'OR

[Folio 32]

Je vous pri, escoutez un songe,
Ou il n'a fable ni mençonge,
Que je songay l'autr'er par nuit,
Mais que trop fort ne vous ennuyt
Et ne soiés point sommilleux,
Car le songe est bien merveilleux.
   Mais, ains que plus je vous en compte,
Je vueil premier mettre en mon compte
La response a une querelle
Que l'on puet faire, qui est tele,
Que je ne fais mie que saige
De latin muer en langaige
François pour enseigner aux lais
Sciences et divines lois,
Qui sont de simple entendement :
Point ne l'entendent proprement,

Ains les pourroye faire errer
Contre la foy et meserrer.
A ce respons que ce que fay,
C'est en espoir de bonne foy
Et grosse chose convenable
Aux simples gens et soubstenable ;
Et aussi que nos adversaires
En françois en ont fait grans naires,
Et en françois par tout le preschent :
Si est mestier qu'aucuns s'esdrestent
En françois aussi, pour reprendre
Lès et nos amis aprendre
Pour nous en françois soubstenir,
Qui ne sceurent latin tenir,
Pour ce qu'ilz n'entendent point lettre
Qu'en metre latin soulon mectre.
Et quant cecy aront apris,
En françois d'eulx seront repris
Les adversaires prestement,
Et argueront hardiement,
Les argumens repeteront
Par cuer et les recorderont.
Par quoy aront l'entencion
[verso] De la saincte concepcion
A celle qui sanctiffiee
Fu aussi tost com engendree,
Et si y aprendront a souldre

Les argumens et a respondre
A ceulz de l'adverse partie.
Ainsi est la chose partie.
Et si y a une autre cause,
Qui plus me point et plus me cause,
Car ma dame le m'a mandé
Et expressement commandé,
A qui il me fault obeir ;
Je n'oseroie desobeir.
Ce qui elle est, voulez savoir ?
Je vous respons, a dire voir,
Que c'est la dame de la terre
Ou je vy faire ceste guerre,
A qui je doy obeissance
Comme a dame de grant puissance.
Et qui mon nom savoir voulra,
Vez ci qui bien lui monstera :
La vois qui haste mon cheval
Quant je le chace aval le val,
H, jointte au cry de langueur
Qui trop nous nuist par sa rigueur,
Et la cheinture d'alemant,
Mise avec celui qui normant
En la fin de ses jours gouverne,
Quant trop forment hante taverne,
Nous enseignent tout clerement
Le nom et surnom proprement

De cil qui a songié ce songe,
Ou il a eu grant besoingne
A faire, a petite puissance,
Et veu sa grant ignorance.
Si pri tout homme et toute femme,
Seigneur, varlet, ancille ou dame,
Que, s'il y treuvent a reprendre,
(Il n'est homs qui ne puist mesprendre)
Qu'il le me vueillent corrigier
Sans moy blasmer ne laidengier.
[f° 33] L'on ne doit blasmer, ne ne puet,
Celui qui fait le mieulx qu'il puet.
Et si trouvés chose qui vaille,
Attribués lay tout sans faille
A la doulce virge Marie
Et au glorieux fruit de vie :
Car ce songe a vous est fait
En l'onneur de cil qui tout fait,
Et de la royne pure et clere,
Que l'on doit avoir en memoire.

Mon excusacion monstree
A vous et assez demonstree,
Je m'en retourne a ma matire
Qui le cuer me destraint et tire.

C'est de dire la fantasie
Qui me vint en merencolie
En mon dormant dedens mon lit,
Ou, par douleur ou par delit,
Il me fu avis que j'estoie
Sur mon cheval et que chantoie
Esgaré ès bois de Brachie.
Mais je fu tantost radrechié,
Par ce que je vi un grant hestre
Lequel me fist tantost cognoistre
Que j'estoie près de l'eur du bois.
Hastivement vers lui mennois,
Emprès vois lier mon cheval,
Droittement au goulet du val,
Et a terre me suis assis,
Melancolieux et pensis,
Tout droit en la pointe du clos,
De deux costés moult bien enclos
De deux bois, entre deux montaignes.
Mon cuer me dist : maiz que tu preingnes
Garde de la bonne divise
De ce champ, qui porte la guise
D'un escu et la droitte forme
Qui bien l'ymagine et enforme :
Il est tout semé de flourettes
Jaunes qui sont moult jolietes,
Tant qu'il semble qu'il soit dorés.

Bien doit estre tel adourez
Qui tel escu fait par nature
De soy, sans estrange painture.
Il est trestout d'une couleur,
[v°] Jaune comme or de grant valeur.
Mais il y a trois violettes
Qui sont un poy plus hautelettes
Que n'est nulle des autres fleurs,
Et si sont de greingneurs valeurs.
Ilz resemblent aux violes
Que l'on appelle martelles,
Qui s'eslievent en hault de terre ;
Ce sceuvent ceulz qui les vont querre.
Si sont ces trois ci, m'endroit,
S'eslievent en hault trestout droit.
Maiz ilz different en couleur
Trop malement et en valeur,
Car les autres ont couleur bloe
Communement, et qui est floe,
Ce semble, a veoir au matin,
Aussi comme pers celestin :
Mais ces trois ont couleur vermeille
Comme sang, dont je me merveille.
Je ne sçay se c'est par nature
Ou par art : oncques tel tainture
A nul herbe ne vy n'a rose.
Vez ci trop merveilleuse chose.

Ainsi comme je ymaginoye
Concques tel chose veu n'avoie,
Hors du bois sailli un grant homme,
Qui disoit qu'il aloit a Romme.
Ce sembloit estre un grant satrappe,
Et avoit vestue la chappe
D'un Jacobin et a son son
Sembloit maistre Jehan de Montson.
Il me dist : Compaings, Dieu te gart.
Je me retourne et le regart,
Et lui dis : Bien soiés venu,
Montson, vous serez retenu.
Pourquoy seray, dist il, beau sire ?
Je respons : Pour ce que desdire
Ne vous voulez, sans faire glose,
De vos conclusions quatorze,
Qu'ilz sont com faulses condampnees,
[f° 34] Diffamables et erronees,
Par la saintte Université
Qui de tout scet la verité.
Tays toi, dist il, tu es cornart ;
J'ay si soubtil et si bon art
En moy et si grande science,
Je les tendray sans defaillance.
Et je respons : Ne sauriez,
Et aussi grant tort auriez
De maintenant vous entremettre

De soubstenir tel faulse lettre
Contre toute crestienté ;
Vous en seriez tourmenté.
Et je comaince a arguer
Pour ses faulx dis redarguer.
Mais il ne vouloit fors combatre :
D'un grant baston me vouloit batre.
Et je me trais dedans l'escu
Quant je le vis si yrastu.
Jamais ne m'eust suy ou clos
De paour de demourer enclos ;
Et, pour ce, tousjours m'y retraye,
Car dedens bien sceur estoie ;
Jamais dedens ne m'eust suivy,
Et, pour ce, tousjours y fuy.
Les argumens que ly voul faire,
S'il vous plaist, vous pense retraire
Et les conclusions aucunes,
Qui me semblent les plus communes,
En françois avec le latin.
Or me vueille aidier saint Martin !
Et, pour plus faire proprement
A chacune un brief argument,
Si me commant a l'ounouree
Mere de Dieu, virge clamee,
Qu'el me vueille si bien apprendre
Que les bons die sans mesprendre.

Vez ci les exposicions,
En françois, des conclusions
Follement pensees et dittes
Par Jehan de Montson et escriptes,
De l'ordre de sainct Dominique
Frere, qui a errer s'applique
En science de verité,
Contre la foy et charité.
Quatorze sont, sans faire y glose :
[v°] Mais exposer je n'en pourpose
Que cinq, selon m'entencion ;
Des autres ne fay mencion,
Car les autres en françoys mises
Estre ne puent, ne comprises
De gens de simple entendement
Et qui l'ont ridé aucunement.

Prima propositio.

Ponere aliquod creatum vel aliqua creata simpliciter et absolute necesse esse, non est in aliquo contra fidem.

Universitas.

Revocanda est tanquam falsa et malesonans in fide secundum modum communiter loquendi theologorum, nec est ex dictis sancti Thome asserenda in sensu quem reddit, attenta prima proposicione quam assumit ad declarationem dicte condicionis, scilicet aliquam rem creatam simpliciter et absolute necesse esse equipollet huic, aliquam rem creatam impossibile est non esse.

Sompniator.

Montson a mis en sa resompte, *
Sans rogir et sans avoir honte,
Qu'a nostre foy n'est pas contraire
Que une chose soit neccessaire,
Que Dieux a de nouvel crée,
Nouvellement faicte et formee.
Ainsi s'ensuivrait il a dire
Que Dieu ne la pourroit destruire,
Et si l'a faicte proprement
Par son divin entendement ;
Et ce que franchement voult faire
Franchement ne pourroit deffaire. **
C'est trop certes folle science
Que mettre en Dieu telle impotence.
Aucuns le vuellent excuser ***
Par fort expondre et fort gloser,

* Scilicet in disputacione de resumpta.

** Omne quod Deus libere et voluntarie fecit libere et voluntarie destruere potest et adnichillare.

*** Aliqui voluerunt eum excusare, ut glosando dicta sua et exponendo, dicentes quod ipsi intellexerunt aliquid creatum necesse esse id est aliquid creatum esse immortale, ita quod intellexit per litteram *necesse* immortale ; sed hoc non valet quia non sont termini sinonimi, convertibiles aut equivalentes, nec per hoc possunt excusari quia expresse dixit, in posicione sua, necesse esse tantum valere sicut impossibile non esse.

Qui equipollent vuellent faire
A immortel ly necessaire,
Et font convertibilité
De immortel a neccessité,
Et dient qu'entent par necessaire
Chose immortel : ainsi est voire.
Mais saichiés, s'il feust arcien,
Ne concedast pour nulle rien
Que point feussent en nulles rimes
Convertibles ne synonimes.
Ne ce ne lui vault une maille,
Car il a mis en sa fermaille :
Necessaire simplement estre
La chose qui ne puet non estre.

Secunda proposicio.

Necesse esse non repugnat esse creatum.

[f° 35] *Universitas.*

Revocanda est tanquam falsa et erronea in fide, attento primo correlativo ejusdem conclusionis cum sua proposicione in quo dixit quod neccesse esse est illud quod est immutabile tam secundum substanciam quam secundum actus, quod soli Deo congruit.

Sompniator.

Item ceste ci met, pour voire :
Qu'estre creé et necessaire

N'enclost point en soy repugnance,
Mais je lui preuve, sans doubtance,
Que c'est grant contrarieté
Que creé soit necessité :
Car rien n'est necessairement
Fors la Trinité seulement,
Qui n'est point creé ni creable, *
Ains a duree pardurable;
C'est un seul Dieu qui tousjours dure,
Qui a fait toute creature.
Dont est chose bien forsenee
Que neccessité soit crée.

Tertia proposicio.

Non omnes homines præter Christum contraxisse peccatum originale ab Adam est expresse contra fidem.

Universitas.

Revocanda est tanquam falsa, scandolosa, presumptuose asserta, piarum aurium offensiva, etc.

Sompniator.

Il dit, en son commaincement,
Que tu dis a ton dampnement

* Trinitas increata, que est omnium creatrix, non potest nec potuit creari : ipsa sola est necessaria.

Se tu dis et croys, sur ton ame,
Qu'aucun homme ou aucune femme
Ne feust point conceue en la tache
Originel, qui fort enlace,
Fors nostre sauveur Jhesucrist,
Qui jadis le monde destrist.
Eve lui fait tout droit instance,
Qui faitte en l'estat d'innocence
Fu de Dieu, le souverain pere, *
Ains qu'originel pechié y ere.
Et si fut la virge Marie
Exempte de tel villennie :
Ce prouveray je cy derrere,
Quant je seray en la matiere.

•

[v°] *Quarta proposicio.*

Dicere beatam virginem Mariam et Dei genitricem non contraxisse peccatum originale est expresse contra fidem.

Universitas.

Revocanda est tanquam falsa et scandolosa, piarum aurium offensiva et presumptuose asserta, etc.

* Eva a Deo fuit creata de costa Ade in statu innocentie, virgo immaculata et sine peccato, sed statimpost serpens decepit eam astucia sua. (Ad Corinth., xi°.)

Sompniator.

Montson l'autre jour nous escript,
De la mere de Jhesucrist,
Que quiconques dit et assere,
Non obstant qu'el soit de Dieu mere,
Qu'el ne feust conceue en pechié
Originel ort et tachié,
Expressement contre la foy
Dit comme herite sans delay.
  Montson, tu dis trop faulsement
Et vas contre ton saulvement.
Car certes oncques ne senti
Pechié ne ne le consenti,
Originel ne actuel,
Mortel pechié, ne veniel.
Salomon te le preuve en face,
Qui dit : toute belle es, sans tache. *
Se tu disoies verité,
Il faudroit par neccessité
Destruire et mettre jus la feste
De sa Conception honneste.
Ainsi herite je seroie,
Et trestouz ceux qui l'ont festaie,
Soient papes ou ducz ou rois ;
Il les fauldroit ardoir com bois ;

* Tota pulcra es amica mea et macula non est in te. (Cantic., xiii°.)

Des mors fauldroit ardoir les os
Et les vis tous, selon tieulz mos. *
Nul n'en pourroist estre allegié,
Selon canoniste clergie.
Tu villipendes, sans doubtance,
Tous les nobles princes de France,
[fº 36] De Hongrie et d'Emgleterre,
Et maint autre d'estrange terre,
Et le bon duc de Normandie,
Guillaume, que je ne hay mie,
Et tout le college de Romme,
Et generalment trestout homme
Qui a par grant devotion
Festee sa conception.
Comme oses tu dire et songier
Villannie telle et mençongier
De la mere du Roy des rois ?
Je croy que tu ne la cognois.
Se bien l'amasses et cogneusses,
A ce dire point ne t'esmeusses ;
Se regardasses la pseaulme
Et l'escript de sainct Anceaulme, **

* Convictorum de crimine heresis post mortem comburenda sunt ossa, et si convincantur viventes exponuntur igni secundum jura, et ita convicti de crimine lese majestatis puniuntur.

** Secundum epistolam conceptionis virginis gloriose, quam fecit venerabilis Anselmus doctor egregius et Canturianensis archiepiscopus.

Les sainctes revelacions
Et les divines visions
Qu'en ont eu nos anciens,
Ne laissasses pour nulle riens
Que tantost ne te rapellasses,
Merci a la virge criasses,
Qui est grant de si grant grandesse :
Tout autre grandeur est mendresse
Vers la sienne, qui veult voir dire
Fors de son filz, qui est son sire.
Car elle seullette, et nulle autre,
A grace et grandeur sans deffaulte,
Et sa grace par tout s'espart,
En ciel, en terre, en toute part ;
Car son cher filz selon la lettre
Voult en lui toute grace mettre,
Et la fist si noble et si haulte
Que ne lui pot donner assaulte
Pechié, ne ne puet entremettre
Soy de nul mal en son corps mettre,
Ne de donner lui descomfort
Ne pout il oncques, tant feust fort.
Donc appert il tout clerement
Que tu procedes follement.

[v°] *Quinta proposicio.*

Tantum est contra sacram scripturam ponere unum hominem, præter Christum, exemptum a peccato originali sicut si de facto ponerentur decem exempti.

Universitas.

Revocanda est tanquam falsa, erronea, presumptuose asserta, et cœtera, ut supra.

Sompniator.

Item il dit pour verité :
C'est aussi grant contrarité
Encontre la saincte Escripture
Mettre une seule creature,
Fors que Jhesucrist, estre exempte
De ce pechié que Adam nous ente,
Comme seroit de mettre dix.
Ainsi qu'il nient soit, il maudis.
Ceste yci me semble trop faulse ;
Pour Dieu, ne sers plus de tel saulce.
Car j'ay prouvé par bonne entente
Que ceste virge en est exempte,
La bonne et la trés souveraine,
Qui sur toutes ancies est royne.
Et si le preuve de rechief,
Pour te faire plus de meschief :

Car Jhesus, qui est si propices,
Jamais ne se feust en ses lices
Enclos ne fait sa mansion,
S'el eust en sa concepcion
Ainsi esté prise et noircie
De tel pechié et effacie,
Car cil, qui toute ordure monde,
La crea si nette et si monde,
Qu'en son sainct corps voult habiter,
Pour tout le monde racheter.
Donc je conclus par bonne entente
Qu'elle fut de pechié exempte.

[fº 37] Adonc Montson me prinst a dire
Comme je l'ousoie contredire,
Et que bien faisoie, a reprendre
Devers lui ainsi, fort mesprendre.
Je respons : Je ne mesprens point,
Et si ne fais riens fors qu'a point,
Car contre vous je ne propose
Fors les raisons cleres, sans glose,
Que mes bons maistres m'ont apris,
Qui devant moi vous ont repris,
Et la saincte geneologie.
La faculté de theologie

M'a commandé expressement
Que vous repreigne hardiement,
Pour ce que vous n'osez venir
Devant lui vos dis soubstenir.
Et il tire dessoubs sa chappe
Un grant baston, et je m'eschappe,
Et je sail tost dedans l'escu.
Je croy que plus n'eusse vescu,
Illec m'eust tolu la vie.
Mais dedans l'escu n'entra mie,
Car en son cueur avoit pensé
Que s'il y feust dedens passé,
Les marteaulx qui le champ gardoient
Et le grant arbre le gaitoient,
Qu'ilz l'eussent prins et retenu :
Ainsi lui feust mal advenu,
Et si n'avoit point de secours.
Pour ce s'en fouy tout le cours,
Et je m'entremis de le sieurre,
Mais je ne le peus aconsieurre.
Ainsi me fuma tel fumee
Com a Paris avoit fumee,
Plaine de si grant pusentine ;
Nul ne eust peu trouver medicine
Contre sa grant iniquité,
Se ne feust l'Université,
Qui a la clef et la serreure

De la foy et de l'Escripture.
Ainsi eust Paris tormenté,
[v°] Esbay et espoventé
Maistre Jehan de Montson le deable,
Qui n'est point trouvé a restable,
Mais s'en fuit ainsi entulé.
Bien est digne d'estre brulé.
A Paris n'a homme ne femme
Qui n'en sache bien le diffame.
Et tantost qu'il fut maistrié
Le brouet nous a publié.
Tous les maistres de theologie
Et les maistres d'autre clergie,
Quant oyrent ce la crier,
Se prinstrent a esmerveiller ;
Hastivement tous s'apresterent,
Et Montson querir envoyerent.
Mais au fort il n'osa venir,
Pour qu'il ne savoit soubstenir
Les paroles folement dittes
Qu'en son cayer avoit escriptes ;
Ains s'en fouy hastivement
Hors de Paris celeement,
Si que d'escolier ne de maistre
Oncques apperceu ne pot estre.
Si le fist l'en tracer et querre
Entour Paris en maintte terre :

Ne scet ou querre ne tracier
Qui quiert cil qui se veult mucier.
Mais quant la mere le tendra,
Tout vif ardoir le convendra,
Se du tout il ne se rappelle
De son heresie nouvelle.
Si le soustiennent et comfortent
Ceulz qui la noire chappe portent,
Les Jacobins, qui sont moult fors,
Qui lui donnent grant recomfors :
Comme il a dit et publié
Que de ce dire est conseillié
De tous les greingneurs de son ordre,
Qui entr'eulx en ont fait concorde.
Mais ne sauront tant soubstenir
Qu'il se puisse contretenir,
Tant comme la foy de saint Pierre
[fº 38] Durra, fondee sur la pierre
De Jhesucrist, qui voult prier
Affin qu'il ne peust perillier : *
Point perillier ne la laira,
Mais chanceler la souffrera,
Se saintte Escripture ne ment,
Dont Jhesus est le fondement.

* Ipso summo angulari lapide Christo Jhesu. (Ad Ephes., iiº.)
Item. Petre, oravi pro te ut non defficiat fides tua. (Luc., xxiiº.), et ideo Dominus permictet naviculam Petri titubare sed nunquam periclitari.

Et quant Montson s'en fu fuy
Si loings que plus ne le suy,
Je l'ai perdu dedans le bois ;
Puis m'en retourne et m'en revois,
Trestout batant la haulte pointe,
Soubs l'arbre qui est en la pointe
Du champ d'or, ainsi escué,
Qui est proprement acué
Com un escu devers ce bout ;
Et m'assis, plus ne fu debout,
Pour veoir la diverse maniere
Du champ, qui a couleur plus chiere,
Plus janne, meilleur et plus fine
Que n'a fin or, que l'on affine.
Mais de ce trop m'esbahissoie
Que ja pieça veu l'avoie
Tout couvert de menue herbete,
Verte com percil ou pourrette :
Or est janne com or en plate,
Aussi ouny comme une late
Planee pour reulle faire
Pour escripre droit et pourtraire ;
Si fort resplendist que doree
Semble estre toute la valee,
Et le couppel de la montaingne
Semble que de feu tout espreingne ;
Par nuyt semble qu'il y soit jour.

Vez ci trop beau faire sejour,
Et sy n'y a point grant ardour.
Mais il rent trop meilleur odour
Que ne faist basme ne que rose;
Oncques ne fut si doulce chose,
N'est riens de mirre n'aloés.
[v°] Beneist soit celui et loués
Qui tel champ sceit sans faille faire,
Si bien coulourer et poutraire;
Il n'y a piece ne jointure;
Ainsi ouvre dame nature.
Je voy bien que deceu estoie :
N'est pas le champ que je cudoie.
Oncques maiz ici je ne fu,
N'oncques maiz autel champ ne fu.
Je croy qu'est paradis terrestre,
Tant delectable me semble estre.
Jamaiz de ci ne partiray
De ça que vraiement sauray
Que c'est cy et que ce puet estre.
Vez ci venir dessoubz le hestre,
Vez ci venir, que Dieux amaine :

DOMINA IGNOTA

Une dame, comme une royne,
Ou femme de duc ou comtesse.
Dame estoit de si grant haultesse
Et de si grand beauté que dire
Ne le saroie ni descrire ;
Car oncques puis que Dieu feust Dieux
Ne feust veue si belle d'yeulx,
Ne qui portast si bonne chiere,
Ne qui eust si belle maniere.
Plus droit estoit planté qu'un cierge
Sur son destrier la noble virge,
Voire, par Dieu, que une coudrelle.
Oncques maiz si saige pucelle
[f° 39] Ne fu, ne de bonté sy pleine ;
Et c'est de biauté la fontaine,
Ou vis a si fresche couleur ;
C'est dame de trop grant valeur,
Et si est de tres bel appel.
Comme une anguille de sa pel,
Estoit vestue d'un vestement
Fait a oyseaulx, moult richement.

Elle s'en aloit en gibier :
Sur le poing ot un esprevier.
En la senestre corne estoit
Du champ ou elle s'arrestoit.
Devant lui a genoulz m'encline,
Et la douce dame benigne
Me dist : Beau clerc, or levez sus ;
Qui vous a amené ça sus ?
Et je respons : Tres chiere dame,
Je ne sçay ou je sui, par m'ame ;
Ma tres doulce dame jolie,
Je vous requier et si vous prie
Que vous me dictes clerement
Que c'est de ce cham proprement.
Et la dame d'umilité
Me respondi : En verité
Je vous diray tout le devis
De ce champ, selon mon advis.
Ce champ, a celle couleur fine,
Le cuer a pitié trop m'encline,
Pour que c'est la droite figure
Des armes et la pourtraiture
De cellui qui fut mon ami,
Qui du tout ot le cuer de mi
Et moy le sien, en ma prison,
Sanz faulseté et traison ;
Car pour moy souffry moult grant peine

Trestous les jours de la sepmaine,
Et pour moy fu en mainte guerre,
En plusieurs pais d'estrange terre
Oultre mer, ou pais de Surye,
Turquie, Pruce et Barbarie,
[v°] Combatant com bons chrestiens
Encontre les faulz mescreans.
Et estoit en si grant aroy
Comme seroit le filz d'un roy,
Quant avoit la cote doree
Vestue, qui si bien m'agree,
Ou les trois marteaulx sont dreciez
De gueulles et bien atachiez,
Qui signiffient hardiesce,
Et l'or signiffie richesse
Et l'amour, dont estoient esprins
Les nobles chevaliers de pris
Qui revestoient leurs corps beaux
De la cote o les trois marteaulx,
Les ancesours de Basqueville,
Esquieulx onc n'out barat ne guille ;
Et tous coustumiers ont esté
D'aller en Sarrasineté.
Pour ce, mon clerc, je vous diray
Un miracle piteux et vray
Qui a ce chevalier advint,
Des ans a plus de cent et vingts.

Tout aussi vray com l'Euvangile,
Ce bon seigneur de Basqueville,
Lui et son compains, enserrez
Estoient et moult bien ferrez
Emprison, ou mis les avoient
Les Sarrasins qui les tenoient.
Le Soubdan les avoit jugez
A landemain estre escorchiez.
L'un et l'autre forment plouroient,
Du tout a Dieu se commandoient.
Lors Martel, qui point ne sonmeille,
S'avise qu'il estoit la veille
De saint Liennart : si voua,
Et de bon cuer si appona.
En se vouant, ilz s'endormirent :
Esperance et foy tout ce firent.
Car ces deux chevaliers normans
Furent apportés tous dormans
[f° 40] Et tous ferrez, emprès la ville,
Dedans les bois de Basqueville,
Ou fourc d'un quesne, sur le mont,
Au costé devers Abemont.
Ce chesne en trois forches se forche
Dès la terre, tout d'une soche.
Ainsi tous ferrez se trouverent
Le matin, quant ilz s'esveillerent ;
Du fourc ne se pourent bougier :

La furent trouvez d'un vachier.
Lors fist il faire la chapelle
De sainct Leonart, toute nouvelle,
En son chastel de Basqueville,
Ou vont les gens de mainte ville,
De maint bourc et de maint terre
Monsieur saint Liennart requerre,
Et boutent leurs mains et leurs piez
Ès fers de ces deux chevaliers,
Qui y sont encore en memoire
Du beau miracle et de l'istoire.
Mon clerc, je vous pri et command
Que vous en faciez un romant.

Je lui respons tres humblement :
Vostre dit m'est commandement,
Lequel du tout j'acompliray
Tout le plus tost que je pourray.
Ce me semble que bien seroit
D'y ajouster, s'il vous plaisoit,
De pluseurs faiz, granz et notables
Et a reciter honnourables,
Qu'ont fait ceulx qui sont de la bende
Des marteaux, et que je y entende.
  Je treuve en escript en croniques
Anciennes et auttentiques :

Cent ans après que Charlemaingne
Ot prins fin en la vie humaine,
Un Sarrasin de grant renom
Qu'on appeloit Ro, son droit nom,
Se departi de Dampnemarche,
Et s'en vint conquerre la marche
[v°] Du pais de Caux et de Nustrie,
Et la baptiza Normandie.
Car lui et ses gens se nommoient
Normans, pour cause quilz estoient
Devers le vent du nort venus.
Contredire ne m'en puet nuls,
Car tant vault a dire en romant
Homme de Nort comme Normant :
Mais l'usaige du pronuncier
Rural en a fait retranchier
Ces deux lettres cy *t* et *h*.
Et si vueil bien que chacun sache
Que tost se fist crestienner ;
Saintte vie print a mener.
Puis fu Guillaume Longue Espee,
Son filz, seigneur de la contree.
Le tiers duc fut le grant Ricart,
Qui ne fut ne soul ne coquart :
Richart sans peur fut nommé,
Hardiz sur tous et reclamé.
Il espousa une pucelle

Qu'on appelloit Gonnor la belle,
Laquelle cinq nieces avoit
Que toutes tendrement amoit.
Lors, pour se mettre en la lignie
Des nobles ducz de Normandie,
Les grans seigneurs de hault parage
Les requistrent a mariage.
La premiere, plaine de amer,
Fu mere a ceulx de Mortemer :
Ainsi le treuve en mon estole.
La seconde espousa Nicole,
Pour lors seigneur de Basqueville ;
Saige dame fut et abile,
Dont Guillaume Martel yssi,
Gaultier de Saint Martin aussi.
Ce Martel fu bon chevalier,
Et croy que ce fu le premier
Qui print de Martel le seurnom ;
Et, pour qu'il fut de grant renom,
Ceulz d'après Marteaux se nommerent
[f° 41] Et Basqueville delaisserent,
Quant au sournom, maiz jusqu'ore
Basqueville crient encore,
Toutesfoiz qu'ilz sont en bataille,
Pour ferir d'estoc et de taille.
Le sournom fut nouvel venu,
Mais le vieil cry fut retenu.

Ce Martel fist maint fait en armes
Pour l'amour de Dieu et des dames,
Et fu seigneur de Basqueville
Grant temps avant cil de qui le
Miracle vous m'avez compté,
Dont aucunesfois ay doubté.
Mais, puis, l'ay trouvé en croniques
Anciennes et auttentiques;
Les fers et les buyes le tesmoignent,
Qui de la chapelle ne bougent,
Et aussi la noble chapelle
Qui en fut fondee moult belle,
Et tout le pais le tesmoingne :
Ce n'est pas donc fable ne hongne.
Après fault, se je ne suis yvre,
Que je mette dedans ce livre
Des beaux faiz a l'omme de fer,
Qui rompoit les estriez de fer,
Et de cuir ja si fort ne feussent
Que un seul tournois durer lui peussent.
A Rouen en rompi deux paire,
Tous les meilleurs com lui puet faire,
Tant seulement a essaier.
Le tiers paire ne peut plaier :
Un estellin se fist baillier
Et entre son pié et l'estrier
Le mist et dit qu'il tournoyeroit

Atout et le rapporteroit
Sans bougier. Lors lui print a dire
Son oncle, de Monteigny sire :
Bien tournoié vous ariez
Se le destrier rameniez.
[v°] Respont : Point n'y fauldray, par m'ame !
Au paon le veu et a ma dame !
N'y failli pas, je vous creant,
Et si fut le mieulz tornoiant.
Encor greingneur chose faisoit :
La cuisse d'un arbre acolait
Sur le cheval, a embeduy
C'estoit au cheval et a luy,
Faisoit par force perdre terre.
C'est une chose forte a croire,
Mais je l'oy dire, en la salle
De Blainville, a la mareschale.
Cest homme fut grant voiagier
Et par tout se fist bien prisier.
Ma dame, j'aurois grant tort
Se n'y mettois le bon Tort,
Qui fort jousta en verité
En Rouen, la noble cité,
Des treize pelerins les joustes,
Lez les festes de Penthecoustes,
Devant le duc de Normandie ;
Et par sa prouesce et maistrie

Des jouxtes emporta le pris,
Quant onze chevaliers de pris
Y abati celle journee
De dessus la selle doree.
Après le mena faire siege
Le duc en Guienne, ce tieigne,
Et, en assaillant ung chasteaux,
Le premier montoit aux creneaux :
Feru fut, dont perdi la vie
Le bon boeiteux de Normandie.
Les Anglois en furent liez
Et les François moult courrouciez :
Le duc Jehan, filz du Roy de France,
Y perdi une bonne lance.

Mon cler, trop ariez a faire
Se vous y vouliez retraire
Et mettre en escript tous les fais
Que les Basquevilles ont fais.
Les uns mettre et les autres point
[f° 42] Ne seroit pas bien fait a point.
De miracle tout a par lui
Mettez, et n'y ait rens que lui.
Mon corps et moy, mon cuer et m'ame
Sont tous vostres, sachiez, ma dame,
Et tousjours je vous serviray
De bon cuer, tant comme je vivray ;

Autrement je ne vueil pas vivre.
Et, se Dieu plaist, le petit livre
A vostre plaisir je feray,
Tout le plustost que je pourray.
Mais qu'aie l'exposicion
De ce champ d'or sans fiction!
Mon clerc, et je la vous diray,
De mot a mot, sans nul delay.

L'EXPOSICION DU CHAMP D'OR.

Le champ doré de grant valeur,
Qui a plus jaune la couleur
Que n'a nulle fleur de soussye,
La cote d'armes signiffie
De quoy fut bien armee l'ame
Du noble chevalier Guillaume,
Quant baptisié fut proprement.
L'on lui bailla un vestement
Pur et noble, de grant vaillance :
C'estoit la cote d'innocence,
Et devint plus blanche que neige
L'ame qui noire estoit, ce croy je,
Pour le pechié original;
Mais la saincte eaue medicinal

De baptesme l'en a lavee
Et blanchie et purifiee,
Et fut ceste ame nette et pure
Nestoyee de tel ordure,
Com un champ de nouvel aré
Ou n'a encor rens labouré.
[v°] Et par bien ouvrier et bien faire,
Par amer Dieu et par bien croire,
Il y sema de la semence
De vertus en grant habondance ;
Tant sont creues qu'eulz sont flories
Et par chaleur se sont jaunies,
Par la chaleur de charité,
Qui fort eschauffe en verité,
Tant qu'elle est plaine de flourettes
De vertuz, belles et jaunettes,
Dont est doree com champ d'or
Et est plus jaune que fil d'or
Ou royaume de paradis,
Se Dieu plaist, et sera tousdis.
C'est la cote d'armes doree
De quoy l'ame doit estre armee
De tout chevalier qui hors porte
Les trois marteaux et d'or la cote,
Qui est tissue de pourveance,
De bonne garde et cognoissance,
De prudence et d'enseignement

Et d'onnesteté ensement,
De retinence et chasteté,
De continence et sobrieté,
De force, seurté et fiance,
Magnanimité et constance,
De patience et de justice,
De liberalité sans vice,
Et aussi de magnificence,
Et puis de bonne diligence,
De vraye innocence et pitié,
De reidence et d'amitié.
Et aprés est la cote hourdie
De renommee seignourie
De la vertu contemplative,
Qui en amer Dieu nous ravive,
Et de vraye misericorde,
De beatitude et concorde,
De foy qui est ferme creance,
De charité et esperance.
L'ame de celui n'est pas nue
[f° 43] Qui de telle robe est vestue.
Ceste cote est le champ doré
Que voyés ainsi coulouré,
Selon vraye theologie
Et morale philosophie.
Or avez vous la cote d'armes
Du bon chevalier, homme d'armes,

Que Dieu et saint Leonart amerent
Tant que de mort le delivrerent.
Des trois marteaulx vous parleray,
Se vous plaist, et vous monstreray
De quoy nobles homs doit servir
Qui des trois marteaulx veult chevir.
Nul seigneur par droit ne les porte
S'il n'a en soy ce que je enorte :
Ce sont les vertus qu'ay semees
En la cote d'or et plantees,
Et celles que je semeray
Quant les marteaulx desployeray.
Par especial ces trois choses
Doivent en son corps estre encloses :
Prudence, honneur et hardiesce ;
Ou, se non, les trois marteaux laisse,
Car vrayement il en abuse,
Pour ce, mon clerc, je le reffuse
Et du tout lui oste l'office
Des trois marteaulx et le service.
Et, si les a, par tout les port,
En toute terre, mer et port,
Reservé le droit du seigneur.
De tous les marteaulx le greigneur,
C'est le sire de Basqueville,
Que saint Leonart gart et la ville,
Et tout le pais d'environ.
Du premier martel vous diron.

L'EXPOSICION DU PREMIER MARTEL

Le premier martel est Prudence,
Par quoy tres bien avise et pense
Sagement, devant et derriere,
[v°] Et voit tout par bonne maniere
Ce qui lui fault a soustenir
Son estat ou temps avenir.
Dieu lui a donné un bon manche :
C'est la vertu de pourveance,
Dont povreté il en fait fuire
Tant qu'a ne le pourroit destruire.
Et la teste, c'est bonne garde
Qui fiert souffraite, la musarde,
Si fort que jamais approucher
N'osera de lui ne touchier.
Vez ci martel de grant vaillance,
Qui en forge sanz deffaillance :
S'aucun n'y le veult decevoir,
Par le martel apparcevoir
Le pourra tost comment qu'il aille.
Ainsi scet il forgier sans faille,
Et si lui fait ravoir ses terres
Sans grans contemps et sans grans guerres

Et sans tuer et sans blecier,
Mais par soutillement forgier ;
Et si ne meffait a nul homme.
C'est estorement de preudomme.
Se le seigneur enfans ara,
Leur vivre leur enseignera,
Et les envoiera en bataille
Bien ordonnez coment qu'il aille ;
Et leur vauldra bon gouverneur
Qui leur apprendra de l'onneur,
Et qui bien scet le tour de guerre
De France, Pruce et d'Engleterre.
Et si ne sont point armerés,
Pour ce qu'ilz sont trop hugerés,
Mais qu'ilz soient de bonne vie,
Il les mettra en une abbaye,
Ou leur forgera une bende
D'une cure ou d'une prebende,
Ou leur fera deux bendelettes
De deux ou de trois chapellettes.
Et ses filles, quant ilz sont belles
[f° 44] Ou au moins jeunes damoiselles,
Le martel si bien forgera
Que briefment les mariera,
Ou tantost les fera nonnains.
Tant forgera de ses deux mains.
Il n'est point de si male garde

Com de femme, s'el ne se garde.
Et quant il forge mariages
Il ne croit homme, tant soit saiges,
Ne, quant forge de benefices,
Les permutacions propices :
En ces deux cas nul ne doit croire
Autrui, tant soit de bon affaire.
Ne si ne croit pas de legier
Cil mesdisant, cil losangier ;
Ne croit riens s'il n'est bien prouvables
Ou a tout le moins vraysemblables.
Qui de legier croit quanque oit dire
Ne sera ja un jour sans ire.
Et ce martel en sa maison
Les pierres assiet par raison,
Qu'ensemble se tiennent serrees
Aussi com se feussent quarrees,
Et si garde trop bien que l'une
Ne grieve trop l'autre n'esgrune.
Et si n'est bateur ne tuant :
Ce n'est pas martel a truant.
Il enseigne a savoir son estre
Et son createur fait cognoistre.
Vez ci martel plaisant et digne ;
Trop mieulz vault que herbe ne racine,
Voire par Dieu, que or precieux.
Et si n'est de rens perilleux,

Mais par tous pais seurement
Le puet on porter voirement,
Car il fait parler l'omme saige
Courtoisement et beau langage ;
Et si le fait courtois et gent
Et beau saluer toute gent,
Pour le sens et la grant science
[v°] Qui lui fut forgee a grant habundance.
Pour ce de ce martel forgerent
Ceulz qui les sciences trouverent.
Abraham de sans n'en fut mie,
Quant enseingna l'astronomie
Jadis aux clercs egipciens, *
Qui desiroient sur toutes riens
Les sciences, non pas argent.
Et de ce martel bel et gent
Apris si tres bien a forgier
Qu'il fu le maistre du mestier
D'Egypte le roy Tholomee, **
Qui en forga mainte journee,
Quant le livre de la Majeste
Fist, le roy nobles et honneste

* Abraham primus docuit Egiptios astrologiam, secundum Mare historiarum.

** Tholomeus, rex Egipti, fecit librum Alamagestis in quo scientiffice, subtiliter et prudenter locutus est de planetis, stellis et sideribus et eorum cursu et influenciis.

Qui plus sceut de l'astronomie
Concques homme qui feust en vie.
Platon s'en aida mainte annee
Quant fist son livre de Thimee. *
Ce martel tout forgié nous livre
Aristotes, ** dedans son livre
D'Ethiques et d'Economiques,
De Politiques et Phisiques.
Ce philosophe souverain
Le tenoit en sa destre main,
Quant en reprint Democritus,
Empedoclés, Eraclitus,
Leucipus et Dyogenés,
Zeno, qui devant eulz fut nez,
Pour que bien forgier en cudoient
Et toutesvoies il n'en savoient
Ne ne sceurent oncques forgier,
Tant sceussent ilz estudier !
A si bien forgier mist sa cure

* Plato in Thimeo suo, scilicet quodam libro in quo discipulum suum Thimeum prudentissime, subtiliter et profunde docuit.

** Aristoteles, philosophorum princeps : quam prudenter et scientifice composuerit libros ethicorum, yconomicorum, politicorum et phisicorum, judicet qui eos potuit intelligere.

In primo de generacione, in libro phisicorum, Aristoteles reprehendit antiquos philosophos hic nominatos quia erraverunt in principiis rerum naturalium.

Euclides, * qu'en trouva mesure,
L'art de geometrie toute
Pour tout bien mesurer sans doubte.
Après que Joseph fut vendu
Et en Egipte descendu,
De ce martel sceut la puissance
Tant qu'il fut de si grant prudence
[fº 45] Que le songe tout exposa
Que Pharaon lui proposa, **
Ainsi comme il avoit songié,
Dont il fut moult esmerveillé,
D'Egipte le fist gouverneur.
Tant fut plain de sens et d'onneur
Qu'au songe si bien regarda
Que le peuple de fain garda,
Sept ans que le temps fut si cher
Qu'ilz n'eussent trouvé que mangier ;
De fain feussent mors par les rues
Tout aussi comme bestes mues,
Se Joseph n'eust fait pourveance
Et attrait par sa grant prudence
Par sept ans, ains qu'il advenist ;

* Iste Euclides multum curialiter fabricavit, qui totius artis geometrie libros composuit.

** De sompnio Pharaonis et qualiter Joseph exposuit habetur originaliter Genesi xi°.

Nul ne se gueittoit qu'il venist,
Quant Joseph exposa le songe
Du roy Pharaon sans mençonge.
Ce songe verras a ta guise
Ou premier livre de Moïse.
Cesti Pharaon ne fu mie
Le Pharaon que Dieux maudie,
Lequel noia la rouge mer,
Qui le cuer ot dru et amer.
Treize Pharaons rois d'Egipte
Furent selon la lettre escripte. *
De ce martel les clercs romains
Et forgerent fort a deux mains,
Quant s'entremistrent d'aller querre
En Grece, en celle estrange terre,
Les nobles lois des douze tables,
Qui lors estoient moult notables,
Et les apporterent a Romme.
Li saige clerc, li vaillant homme
Ne vouloient point tresor avoir;
Ne leur chaloit que de savoir,
Affin qu'ilz eussent sentement
Des choses et vray jugement.

* Nota quod xiii fuerunt reges Egipti vocati hoc nomine pharao, quorum unus fuit optimus, scilicet ille de quo loquitur hic, quem Joseph gubernavit et regnum ejus. Et alter fuit pessimus, scilicet ille qui fuit submersus in mari rubro quum persequebatur filios Israel; de cujus submersione et ejus exercitus habetur Exodi ix°.

[v°] L'EXPOSICION DU SECONT MARTEL

Le secont martel que veez ça,
Vers le cornet de par deça,
A proprement a nom honneur,
Ou il n'a point de deshonneur.
C'est noble martelet et chier ;
Bien appartient a chevalier.
Emmanchié est de courtoisie
Qui est amoureuse et jolie,
De quoy il affole avarice
Qui est aux ydoles service,
Et en derront sur toutes riens
La degasteresse de biens.
Sa teste est de bonne largesse :
Vez ci teste de grant noblesse,
Dont il assomme convoitise,
Celle qui tous les maulx atise,
Et exille cheistiveté
Qui est plaine d'iniquité ;
Et si en desront toute usure,
La diffamee en l'Escripture.
Dieux ! quel martel ! comment est digne,

Qui a manche et teste si fine !
Toute pierre fait honnorable
Et destruit toute diffamable,
Et degaste toute villannie
Ou la desront, tant la demaine.
Il taille pierres precieuses
Pour ces grans dames gracieuses,
Et ces grans robes delivrees
Sont par lui, trestoutes forgees,
Tout martellé dessus l'enclume
Qui de l'or fait saillir l'escume
Et en fait couronnes dorees
Dont ces roynes sont couronnees.
Et, se l'en lui baille une pierre
Qui par engin ne par esquerre
Ne se saiche bien contenir
Entre dames ne maintenir,
Tant martellera tout entour
Qui lui apprendra tout le tour
[f° 46] D'estre entre dames honnourables,
Qu'il la fendra comme un deables.
S'aucun dit villaine parole
D'aucune femme en la carole
Ou face deshonneur a feste,
Le martel lui rompra la teste,
Car oncques pour quelque acheison
Villanie ne fut en saison.

L'amour des dames tousjours forge,
Et ne deust mangier que pain d'orge,
Car cil grant deshonneur prendroit
Qui l'amour des dames perdroit.
Ce martel forge en verité
Avecques liberalité,
Qui tres voulentiers ses biens donne
Franchement et les habandonne ;
Mais elle veult savoir comment
Elle fait si habondanment,
Car, a donner bien sa mesure,
Riens ne donne fors par mesure
Et a ceulx qui bien le desservent
Et qui bien et voulentiers servent,
Consideree la personne
Qui le don prent et qui le donne.
Car chacun doit ouvrer et faire
Besoingne selon son affaire :
Le noble doit aler aux armes
Tant qu'il soit tenu homme d'armes ;
Et l'escolier, estudier ;
Le religieux, Dieu prier,
Et doit avoir devant ses yeulx
La contemplacion de Dieux ;
Et les laboureurs de la terre,
Pour l'amour de Jhesus conquerre,
Doivent labourer loyaument

Et Dieu amer liberalement,
Et les laboureurs de mestier,
Qui ont aux autres grant mestier,
Loyaument faire leur journee
Doivent en leur tasche ordonnee.
[v°] A tieulx gens doit on bien donner
Le sien et bien habandonner,
Non mie donner aux ribaudes,
N'a ribauls qui font baguenaudes
Et qui sont de corps bien puissans
Et a Dieu mal obeissans,
N'a maniere de coquinaille
A qui ne chault comment qu'il aille
Fors que leurs pances soient farcies
De boires et de lescheries,
Et gettent en leurs gorges creuses
Le vin comment en vieilles heuses,
Et qui renoient tout adès
Jhesus Crist en jouant aux dez,
Et tousjours sont près de mal faire,
De villennie et mal retraire,
Et si ne font rens de leurs mains,
Fors les laboureurs villains
Appeler et les desprisier
Qui trop mieulx qu'eulz sont a priser.
Ce sont gens de nulle value ;
Bonne chose y seroit perdue.

Des bonnes gens ne dy je mie,
Honnorables, de bonne vie,
Mais de ces garçons de fouyers
Qui contrefont les escuiers ;
Ces happeloppins de cuisine
Point ne vivent de medicine.
Tieulx gens ne doit nul maintenir
En sa maison, ne soubstenir,
Et, se le martel les trouvoit,
Tantost dehors les chaceroit.
Et aussi prodigalité,
Qui donne le sien a vilté
Et le despent en la taverne
Dont trop follement se gouverne,
Chaceroit il hors de la ville
Comment une orde garce et ville,
Qui donne ou il n'appartient mie,
Dont elle fait grant villennie.
Car aussi donner follement
Le sien et trop habondanment,
[f° 47] Et aussi trop estroit tenir
Le sien et le contretenir
N'est pas courtoisie ny honneur,
Mais villennie et deshonneur.
Le trop tenir est avarice
Ou de liberalité vice,
Et le donner oultre mesure

C'est prodigalité, l'ordure :
Le moien est en verité
Honneur et liberalité.
Ce dit notre maistre en Ethiques,
Aristotes, se bien l'appliques. *
Ce martel est de tel haultesse
Qu'il ne forgeroit que noblesse ;
Et tousjours a en sa presence
La grant dame, Magnificence,
Qui aroit plus chier estre a Romme
Qu'el ne forgast, com un noble homme,
Beaux disners en grant habondance
Comme dame de grant puissance.
Ce martel desront villennie
De son beau manche courtoisie,
Qui est plus franche que l'oisier.
Tel manche fait bien aprisier,
Car se un sien ami a affaire
Tantost courra a son affaire ;
Pour nulle rens ne le laira
Mais tousjours le compaingnera
Et lui vauldra de sa finance,
Son corps et toute sa puissance :

* Extremitates sunt vicia, et medium est virtus : verbi gratia, timor et audacia sunt vicia, et fortitudo est virtus que consistit in medio. Item liberalitas est virtus, que tenet medium inter prodigalitatem et avariciam, secundum philosophum in libro ethicorum.

De son ami a greingneur soing
Que de soy, quant il a besoing.
Et sa noble teste largesce
Degaste chagrine paresce,
Car elle fait adesprisier,
Et le martel bien aprisier
Qui ne forge fors qu'a raison
Et en honnourable maison,
Ne ne martelle ne ne forge
Se n'est en honnourable forge.
[v°] Pour ce les honnorables dames
Belles, bonnes de corps et d'ames,
Toutes autres choses laisserent
Pour ce martel, et en forgerent
Tant qu'en sont encor en memoire
En maint romant, en maint histoire,
Qui ne sont pas trouvees neuves,
Comme il appert des neuf preuves
Qui furent de tieulx renommees,
Car ilz sont preuves approuvees.
Neuf preux sont, trop bien le savon,
Et aussi neuf preuves avon
Qui sur tout amoient honneur
Et eschivoient deshonneur.
Et, pour ce, leurs faiz sont trouvez
En haulx livres et approuvez.
Trouver les puet on en latin

Par acteurs, Pompee Justin,
Par Euzebes et par Oroze,
Avec maint autre belle chose,
Les grans prouesces qu'elles firent,
Com je treuve en ce qu'ilz escrirent
Et ès dictiés de maint autre homme
Qui n'est ja mestier que je nomme.
Ce martel avec eulz portoient
Ces dames qui bien en forgoient.
  Synope ne l'oublia mie,
Qui fu royne de Fennicye,
Quant Hercules la combatant
En fist fuire trestout batant,
Et l'eust descomfist sans faille
S'il eust attendu la bataille.
A tous mena si bonne guerre
Qu'elle conquist toute la terre
Qui à la sienne estoit voisine.
Ceste dame puissante et digne
Un noble escu d'azur portoit,
Ou lyon d'or rampant avoit
Qui les ongles avoit d'argent,
De gueules un escuçon gent,
Au destre cornet, a trois testes
[f° 48] De dames blanches, moult hounestes,
De couronnes d'or couronnees,
Dont les armes sont mieulx parees.

Bien en forga, n'en doubtez mie,
Thamaris quant par sa maistrie
Print et occist sans nul remede
Ciryn, roy de Perse et de Mede, *
Et de ses gens bien deux mille ;
Puist mist sa teste en une pille
De sang plaine et dist : boy assés
Du sang dont ne fus onc lassés.
Escu de deux moitiés parties
Avoit, qui sont moult bien parties,
D'or et d'azur l'une ondoyee,
L'autre de gueules bien paree
De trois testes moult souveraines
Et couronnees comme roynes.
Menalippes et Ypolite,
Des gens Sinope dessusditte,
De ce martel forment forgoient
Quant l'ost Sinope gouvernoient :
A Hercules se combatirent

* Iste Cirus liberaverat filios Israel a captivitate Babilonis et a transmigracione quando cepit civitatem Babilonicam, et postea, postquam acquisivit sibi monarchiam orientis, occisus est a regina Massagetarum Thamari, que, caput illius Ciri precisum in utrem humano sanguine plenum projiciens, insultando ait : *Satia te sanguine quem sitisti,* ut ait magister historiarum de hoc Ciro. Dicitur Ysaie xlv° : *christo meo Ciro cujus apprehendi dexteram ejus,* christo id est regi.

Si fort qu'a terre l'abatirent,
Et Theseus, ses bons amis,
Refu par elle moult mal mis.
Or orrés merveilles a dire :
Ceulx que ne puent nul descomfire
Non plus que s'ilz feussent de fer,
Par qui, com l'en dit, ceulx d'enfer
Furent descomfis et batus,
Ceulz ont ces femmes abatus,
Et de ceuls de Grece infinis
Decoppez, navrez et finis.
Trois lions passans et nassens
Orent ces dames, par leur sens,
D'or assis dedans un escu
De gueules, quant d'eulx fut vaincu
Hercules avec Theseus
Par ces dames et receus.
Deyphile et sa seur Argine,
Qui s'entramoient d'amour fine,
Par ce noble martel et chier
[v°] Ceulz de Thebes firent vuidier,
Quant aidierent au duc d'Athenes,
Et leur donnerent moult de peines,
Car toute la cité pillerent
Et les citoiens tuerent.
Les murs aussi tous abatirent
Et la cité depuis ardirent.

D'argent a un griffon de gueules,
Deyphile avoit armes tieulles ;
Escu de gueules ot Argine,
Ou avoit trois testes de royne.
De Lampheto fut bien prisié
Ce martel et bien aprisié,
Quant la terre de Femenie
Toute tint avec Marsepie,
Et subjuga en sa saison
Europe, Aise, toute Epheson,
Mainte cité y abati
Et tormenta et combati ;
Et s'en fonda pluseurs nouvelles
Qui sont encor fortes et belles.
Lors fu ceste dame honnourable
Armee d'un escu de sable,
Ou il avoit d'argent un cigne,
Au bec pendu escuchon digne
De gueules, ou avoit trois testes
De roynes et non pas de bestes.
A ce martel mist grant entente
Semiramis, la royne gente,
Qui fut royne de Babilone.
Je croy c'oncques dessoubs le throsne
Si vaillant dame ne vesqui.
Aise subjuga et vainqui ;
De midi a septentrion

Mist tout en sa subjeccion,
Gent fiere et gent barbarie,
Submist tout en sa seigneurie ;
Et Zoroastrum le fort roy
Occist elle par son arroy ;
Ethiope acquist par sa guerre,
Et envay Inde, en quel terre
N'entra onc qu'Alixandre et elle.
[f° 49] Une fois sa cité rebelle
Fut, et, comme elle se pegnoit,
Nouvelles on lui apportoit :
Son chief laissa a atourner,
Sans autrement soy ordonner,
Les ala mettre en obeissance
Par son sens et par sa vaillance.
Elle fu emperiere et royne
De maint royaume par sa paine.
Ses armes furent blesonnees
D'azur a trois chaieres dorees.

La royne des Irriliens,
Thema, l'ama sur toute riens,
Quant ot la grant chevalerie
Et mainte terre en seigneurie,
Et aux Romains grant guerre fist
Tant qu'en maint lieu les descomfist ;
Et chaste fut toute sa vie,
Pourquoy doit bien estre prisie.

D'argent a un aigle de sable
Portoit ceste dame honnorable.
Par maint pais, par mainte terre
Porta ce martel en sa guerre
La royne Panthasilee,
Qui fu de Priam appellee
A secours contre les Gregois,
Et les malmena mainte fois
Et vaillanment maintint sa guerre.
Des plus vaillans d'eulx mist par terre ;
Oncques nul ne les greva tant,
Après Hector le combatant.
D'un escu d'azur fu armee
Ceste royne Panthasilee,
Qui estoit semé de sonnetes
D'or qui estoient jolietes.
Ces neuf preuves si bien forgerent
Que leurs beaux faiz les honnourerent
Tant que par tout est remembrance
De leurs faiz et de leurs vaillance.
Et si furent maint autres dames
Qui furent sainctes preudefemmes,
Comme Judith, la bien aprise,
Qui fut de si grant entreprinse
Qu'elle d'Olofernes la teste
Trancha, dont ce fu moult grant feste,
Que la cité estoit gastee

[v°] S'il n'eust eu la teste coppee.
Conseil avoient fait de la rendre
Dedans cinq jours, sans plus attendre,
Car ilz ne savoient que faire.
Au long trouveras cest histoire,
Et comme Holophernes fu yvre,
En la bible, en Judith le livre,
Tout droit ou chapitre douziesme
Xiii, xiiii et quinziesme.
Et aussi Hester la pucelle,
Qui tant fut bonne, simple et belle,
Tellement aprinse et tant saige
Qu'elle modera le courage
D'Assuere, le noble roy,
Quant la vit de si bon arroy,
De si beau maintien et affaire
Que royne la vouloit faire,
Et l'espousa comme sa femme.
Après fist tant la noble dame
Que son bon oncle Mardochee,
Qui la nourry mainte journee,
Garda de mourir, sans delay,
Et tous ceulx qui la bonne loy
Tenoient ; car elle fist prendre
Amam, le traitre, et le fist pendre
Au gibet qu'il avoit fait faire
Pour pendre ceulx de bonne affaire,

Mardochee et tout le linaige
De la royne Hester la saige,
Dont la traison qu'il ot pensee
Lui fut tantost guerredonnee.
Drois est et par raison doit estre
Que traison paie son maistre.
Le livre Hester trouveras
En la bible, quant tu vourras,
Et voy le septiesme chapitre
Qui dit com fu pendu le traitre.

Or vous ay dit de deux marteaux
Qui sont vermeulx, rouges et beaux :
[f° 50] De prudence est le premier
Dont les clercs sceivent bien forgier,
Et du secont les nobles dames ;
Du tiers, les hardis hommes d'armes.
Car les clercs trouvoirent prudence
Par la divine sapience,
Les dames, honneur et simplece,
Les bons chevaliers, hardiesce.
Et, pour ce, tantost vous diray
Du tiers martel de noble arroy,
Et comme jadis voulentiers
En forgerent les chevaliers.

L'EXPOSITION DU TIERS MARTEL

Le tiers martel dont me merveille,
Qui a couleur ainsi vermeille,
A proprement nom hardiesce.
C'est un martel de grant haultesce,
De grant valeur et beneurté ;
Et sa teste est de seurté,
Dont il bat, tant comme une coute,
Paour et la degaste toute,
Et en desront en mainte guise
La diffamee couardise.
Et puis son manche est de constance :
C'est un manche de grant vaillance,
Qui a pieca fait fugitive
Pusillanimité chestive ;
Tant l'a frappee, tant l'a batue
Qu'il l'a trestoute desrompue,
N'el n'ouse devant lui aler,
Ne mot dire, ne mot parler.
Il est si ferme et si estable
Qu'il ne doubteroit pas le deable :
Contre lui bien se deffendroit,
Mais qu'il sentist qu'il eust bon droit ;

Et jamais n'assauldroit nullui,
S'il avoit mesprins devers lui.
[v°] Et s'aucun lui fait de fau son
Faulceté grant ou traison,
Il s'en saura trop bien vangier
Par combatre, sans laidengier,
Ainçois en un champ de bataille
Se venchera comment qu'il aille.
Et tant forge en ces grandes guerres
Qu'il fait conquerre les grans terres,
Et fait les hardis hommes sires
Des royaulmes et des empires.
Ainsi forge l'amour des dames
Et chace ces villains diffames.
Et si forge bien dire los
Aux bons escuiers pris et los,
Et les fait aler escuiers
En Pruce et venir chevaliers,
Voire par Dieu oultre la mer,
Pour ce qu'ilz sont esprins d'amer
Et de l'amour aux damoiselles
De France, qui me semblent belles.
De ce martel forga Hector,
Qui fu plus hardi que nul tor.
Alixandre grand cop en fist,
Quant le roy Dare descomfist.
Et si fist Cesar, quant Pompee

Hardiment conquist a l'espee.
Josué l'ot a celle fois,
Quant descomfist les xxxi rois.
Et de martel fort rua
David, quant Golias tua.
Judas Machabeus tres bien
En sceut ouvrier comme du sien.
Et puis l'ot tres bien agreable
Artus, qui tint la ronde table.
Charlemaigne fort en feri,
Quant il l'empire conqueri.
Si fist de Billon Godefroy,
Quant de Jherusalem fut roy.
[f° 51] Bertram de Clasquin fort en forge
En Espaigne et en lieue forge,
Et prent le roy Pietre sans faille,
Par camail et par chenessaille ;
Et aussi, par sa grant vaillance
Et prouuesce, tout hors de France
Chaça il trestous les Anglois,
Et les descomfist maintes fois.
Jadis en martela Jason,
Tant qu'il en conquist la toison
D'or, qui estoit trop fort gardee,
Et qu'il fut ami de Medee.
Sanson avecque soy le porte,
Quant porte de Gaze la porte.

Rolant et le bon Olivier
Le resceurent bien redrescier.
A deux poings le tint fort Guillaume,
Quant d'Engleterre ot le royaume.
Et ce martel par mainte ville
Porta Oudin de Gerarville,
Quant au geant le chief trancha
Et s'amie lui esracha.
Lancelot du Lach et Gauvain
Ne le porterent pas en vain.
Guillaume au cor nés estoiré
En fu, quant tua Ysore.
Et ceulx qui passerent le pas
Salhadin ne l'avoient pas
Laissié derriere eulx nicement,
Mais le portoient hardiement.
Le sire n'est pas desgarni
Qui de tel martel est garni.

COMME JADIS LE PHILOSOPHE PITAGORAS TROUVA L'ART DE MUSIQUE PAR LES MARTEAULX

Ainsi savez, les trois marteaulx
Nobles, puissans, riches et beaulx,

Qui ne sont pas ne d'ui ne d'ier,
[v°] Pitagoras estudier
Firent, que en trouva musique
Le philosophes auttentique. *
Si vous diray par quel maniere
Pitagoras, qui moult ot chiere
Science, trouva par marteaulx
L'art de musique tout nouveaulx.
Pitagoras, dont vous parole,
S'en aloit d'escole en escole,
De pais en pais, par tout trachant
S'il trouvast nul clerc qui sceust chant.
Ne le trouvast en nulle terre,
Tant sceust il tracier ne querre :
N'estoit homme qui l'art en sceust.
Comme donc trouver le peust ?
Advint au point du jour, en may,
Qu'il s'en ala tost, sans delay,
Au bois, ou tres grant melodie
Ouy et doulce chanterie
De roussigneulx, meslez, maulvis ;
A aprendre mist son advis,
Mais jamais n'en peust aprendre,
Tant y sceust il fort entendre,

* Qualiter Pitagoras magnus philosophus invenerit artem musice per martellos, habetur in libro de ortu scientiarum.

Pour ce que trop subtillement
Chantoient et sy gayement,
Et faisoient leurs accordances
De trop diverses consonances ;
Et chacun oysel par nature
Chantoit et par telle mesure
Si soubtillement floretoit
Que cil qui tous les escoutoit
Jamais note n'en apreist,
Pour nulle peine qu'il y meist.
De soubtilleté la maistresse
Nature est, et art sa baiesse : *
Nature va devant et trace,
Et art quanque puet suit sa trace,
Mais jamais ne pourroit attaindre
Nature, tant fort sceust poindre.
[f° 52] Lors fist Pitagoras priere
A Dieu qu'en aucune maniere
Lui voulsist donner cognoissance
Du deschanter par concordance.
D'ilecques se parti tantost.
Rien ny après, mais assez tost,
Dieu qui tout scet lui revela
Le chant et plus ne lui cela.
Il devala en la valee,

* *Ancilla sum ab ea.* Ars imitatur naturam in quantum potest.

Ou riviere ot profonde et lee ;
Il oy la forgier a quatre
Marteaulx l'or, affiner et battre,
Et l'enclume qui fine estoit
Tres doulcement retontissoit.
Lors vit les marteaulx fort sonnans,
Mais point n'estoient consonans,
Car l'un estoit trop rigueureux,
Trop rudes et trop maleureux :
Rigueur volentiers se descorde,
A nul ne puet avoir concorde.
Pitagoras le fist oster,
Et puis se print a escouter
Se les trois bon acort feroient
Et se tres bien s'acorderoient. *
Et lors a Pitagoras semble
Que tres bien d'acort sont ensemble,
Car l'enclume fine et polie
Amendoit moult la melodie,
Qui retentist de grant maniere,
Pour amour de la grant riviere ;

* Nam in supra dicto libro de ortu scientiarum habetur quomodo Pitagoras percepit quod quatuor martelli non faciebant bonam consonanciam, et tunc fecit unum removere, quem vocavit martellum rigoris, quare non poterat concordare cum aliis ; quo remoto, alii tres fuerunt bene consonantes et armoniam pulcram facientes.

Les bois aussi retentissoient
Contre les marteaulx qui sonnoient
Et faisoient bonnes concordances,
Bons accors, bonnes consonances :
Le premier la teneur faisoit,
L'autre le quint, le tiers doubloit.
Ainsi trouva les melodies
Du chant et les consonanties,
Par les trois marteaulx dont vous compte,
Dont nous devons tenir grant compte.

[v°] C'est prudence, honneur, hardiesce,
Et prudence, qui est maistresse,
Lieve le chant et fait teneur,
Et sur lui chante quint honneur,
Et le double fait hardiesce,
Le plus hault chant par sa liesce.
Se prudence qui tient cessoit,
Le chant tost se descorderoit;
Les deux ne sauroient chanter
Sans prudence ne deschanter,
Sans elle ne saroient rens faire.
El les maine, si les esclaire,
Car honneur se doit gouverner
Du tout par prudence et mener;
Et hardiesce par prudence
Doit tousjours faire sa deffense

Et aussi commaincier bataille
Et deffiner, comment qu'il aille,
Quar, dès ce qu'el l'aroit laissié,
El devendroit toute erragié
Et esbahie et forsenee,
Et trop poy aroit de duree. *
Dont, se veulz aler au tournoy,
Gart que prudence aies o toy;
En toute bataille mortelle
L'aies, ou tu pers ta querelle.
Le livre de chevalerie,
Que Vegece fist, ne dit mie
Que nul qui que soit doie emprendre
Guerre, se trop ne veult mesprendre,
S'il n'a bon tiltre de ce faire,
Et sans orgueil soit son affaire,
Et que ses gens soient d'acort
Et que point n'aient de discort. **

* Prudencia est auriga virtutum, secundum beatum Bernardum; et sicut dottores theologi dicunt quod virtutes theologice, que sunt fides et spes, sine caritate non sunt meritorie : ita, secundum philosophos morales, virtutes cardinales, ut puta fortitudo, temperancia, justicia et alie morales, non sunt proprie virtutes sine prudencia sed sunt quasi vicia, sicut dicitur de fide informi.

** Vegecius de re militari dicit quod nullus debet committere bellum nisi habeat justum titulum, item quod bellum fiat sine superbia et nullo modo propter vanam gloriam, item quod sue gentes sint omnino ei obedientes et inter se concordes.

Car, par deffaulte du premier,
Golias le grant adversier
Fut du roy David descomfist.
Oncques si beau fait on ne fist.
[f° 53] De mil hommes la force avoit
Golias, quant armé estoit ;
Si commainça a regarder
David, qui venoit de garder
Les brebis et n'estoit qu'enfant,
Qui lui aloit bataille offrant.
Et tous les hommes de la ville
Qui estoient plus de dix mille
N'osoient Golias assaillir.
David ne lui voult pas faillir
Car droit avoit de se deffendre,
Golias, tort de l'entreprendre.
Ou livre des Rois premerain
Ceci trouveras tout a plain. *
Le connestable Anthiocus,
Lysias, par orgueil vaincus
Fut, et sa gent, toute en bataille,
Du bon Machabeus sans faille.

* Quomodo David occidit Goliath de proprio gladio statim postquam ceciderat propter ictum lapidis emissum a David cum funda, et cetera, I° Regum xxvii° capitulo ; *cum non haberet David gladium cucurrit*, et cetera.

Lysias soixante cinq mile
Avoit avec lui, et si le
Vainqui Judas et combati
De dix mille hommes et bati :
Mais Anthiocus nuisoit
Dieu pour le grant orgueil qu'avoit.
Ou premier livre Machabee
Est cest histoire racontee. *
  Après a vous dire m'atiers
Que, pour la deffaute du tiers,
Perdirent encontre Guillaume
Ceulx d'Eingleterre le royaume.
Car en la bataille premiere
Les Anglois si eurent matiere
D'estriver et d'estre a descort,
Si ne furent pas d'un accort ;
Lors Guillaume le chevalier
Leur court seure sur le destrier,
A tous ses chevaliers normans,
Qui lors n'estoient pas dormans,
En bataille bien ordonnee.
Celle aux Anglois fut desermee,

* Judas Machabeus cum ix millibus debellavit Lisiam connoistabullarium regis Antiochi superbi qui habebat secum xl milia armatorum et septem equitum, quod Deus odiebat Anthiocum et suos propter magnam superbiam suam. I° Macha., iij° capitulo.

[v°] Car ilz ne faisoient que tentier
Quant ilz se devoient appointier. *
Par prudence doncques advise
Qu'a bon droit faces ton emprise,
Et que par honneur soies vuidiez
D'orgueil, qui est oultrecuidiez,
Hardiesce te face craindre
De tels gens : si pourras attaindre
Et parfaire ta grant emprise.
Mais que prudence ait la maistrise
Et tousjours soit devant a destre,
Car c'est des trois marteaulx le maistre.
Honneur et hardiesce après
Voisent, qui la sieuvent de près,
Et ja tu ne perdras bataille.
Mais que nul des trois ne te faille,
Car ilz sont tres bien assaillans,
Au deffendre ne sont faillans :
L'un est devant et l'autre a destre,
L'autre gart le costé senestre.
Dieu, qui a tous bien en sa garde,
Par sa saincte pitié les garde
Avec saint Liennart et conforte,

* In libro de gestis Guillermi bastardi, Normanorum ducis gloriosissimi, habetur quod Anglici fuerunt discordes et propter hoc statim fuerunt debellati in primo bello.

Et tous chevaliers qui les porte.
Car, qui au voir dire s'adresce,
Prudence, honneur et hardiesce
Font a maint homme, par sa peine
Et son labeur, gloire mondaine,
De maint pais et mainte terre
Victoire et triumphe conquerre
   Ninus, ce dit Trogue Pompee,
Fut le premier qui par espee
Mut et fist aux simples gens guerres,
Pour conquerir hommes et terres.
Cil fut des Assiriens roy;
Par fer, par feu fist tel desroy
Qu'il subjuga depuis Asie
Tous peuples jusques en Libie.
[f° 54] De ce servitutes nasquirent,
Qui francs hommes sers estre firent.
Adonc commainça difference
Entre hommes, par quoy aliance
Et amour d'entr'eulx s'envolerent,
Discors et haines commaincerent;
Par tout vint tel forseuerie,
Ardour de mortel seigneurie.
Hommes apparier convient,
Ou entr'eulx point d'amour n'avient.
De guerres victoires sourdirent,
Puis triumphes s'en ensuirent

Qui des victoires sont salaires.
Pour ce te vueil yci retraire
Com anciens jadis faisoient
Triumphes a ceulz qu'ils vaincoient.
Car puisque descomfis estoit
L'adversaire, cils qui vaincoit
Loioit de fer ses prisonniers,
Puis despouilloit les souldoiers
Qui mors ou soit bleciés gisoient.
Après ensemble se traynoient,
Sans leur duc, au conseil huchier
Pour veoir et pour enserchier
Se telle en estoit la victoire
Qu'au duc afferist plaine gloire
De triumphe, selon le droit
Qui du triumphe escript estoit ;
Et leur emqueste après bailloient
Aux senateurs qui advisoient
Du fait selon la circonstance,
Puis sur ce disoient leur sentence
Sans condicion : s'il plaisoit
Au peuple par ainsi, estoit
Triumphe cônfermé trois fois,
Par chevaliers, clers et bourgois.
Or fut ainsi par toute terre
Tant en temps de paix com de guerre :
Approuver deust chacune bouche

[v°] La chose qui a chascun touche.
Le peuple a l'encontre venoit
Au duc qui victoire en avoit,
Seant en char doré et gent,
Hault, eslevé voiant la gent,
Vestu de pourpre riche et bonne,
Et par dessus portoit la gonne
Qu'a Jupiter les gens donnerent,
Quant après sa mort l'aourerent.
Près du duc un varlet seoit,
Qui le duc sur le coul batoit
Disant, *Duc aies cognoissance*
De ton estat, de ton essence,
Afin que le duc ne seursaille
D'orgueil, pour l'onneur qu'en lui baille,
Et qu'a tous deust souvenir
Qu'a telle honneur pourra venir
Chascun homme, s'il a prudence,
Force, justice et attrampence.
On ne puet chose mieulz despendre
Fors qu'a vertu grant honneur rendre.
En sa main un sceptre tenoit
Le duc, et couronnés estoit
De lorier, quant les annemis
S'estoient sans deffense mis
En fuite et puis prins par derrier,
Car il n'a espine en lorier

Qui poigne ne qui esguillonne.
Le duc aussi portoit couronne
De palme, quant d'estocz et tailles
Se rencontraient les deux batailles,
Car la palme si esguillonne,
Au bout fort blece et poinsonne.
Autre coustume aussi y ot :
Car trait estoit son chariot
De quatre chevaulx blans com naige,
D'Ovide en avons tesmoingnage.
Les prisonniers qui grans estoient
Devant le char rangiez aloient,
Et les meindres suivoient derrier.
La l'en veist le peuple crier
[f° 55] Et dire au duc toutes paroles
Laides, belles, saiges ou foles
Durant du triumphe le jour.
Puis estoit mené sans sejour
Ou Capitole : on lui posoit
Tel couronne comme il avoit,
Tous enclinoient vers lui leurs testes,
D'instrumens lui faisoient grans festes.
Lors se monstroient vestemens riches,
Sainctures, fermeaulx et affiches ;
Povres empruntoient a usure
Ains qu'ilz n'eussent riche vesteure ;
Poetes chantoient ses louenges,

Jugleours disoient leurs rotuanges;
Tel se monstroit du duc ami,
Qui estoit en cuer ennemi.
Si pompeux aloit parmi Romme
Qui sembloit Dieu et non pas homme.
Ainsi rendoient les gens grant gloire
Au duc vainqueur pour sa victoire.
Car c'est noblesse de courage,
Vouloir honneur pour bon ouvrage :
Vertu prent son accroissement
Quant on l'onneure justement,
Et c'est desdaing au bon qu'il vise
Que pour son bien nul ne le prise.
Jadis les princes ne prisoient
Fors ceulx qui bien les desservoient,
Mais ores font tout le contraire.
Pourquoy acheison de retraire
Soy de bien faire et de pener
Et aux vices habandonner
Donnent aux jonnes chevaliers,
Escuiers, bourgois, escoliers,
A maint enfant d'aage mineur.
C'est contre les marteaulx d'onneur,
De hardiesce et de prudence,
Desquieulx vous ay dit ma sentence
Et en ay longuement parlé,
Par long, par travers et par lé,

Au mieulx, ce sçoit Dieu, que je sçay.
Et puis après je vous diray :

[v°] L'EXPOSICION DE L'ARBRE

De l'arbre qui est en la pointe,
Tant noble, si vert et si cointe,
Que de son ombre le champ garde
Que le souleil trop fort ne l'arde,
N'eschauffe trop de sa chaleur
Qui lui terniroit sa couleur
Claire, resplendissant et vive ;
Car le hault arbre est si très naive,
Car le champ de tous vens abrie
Et de toute mauvaise pluie,
Car elle est hault de toute part,
Sur le champ cent branches espart
Plus verte que l'erbe des prez,
Et si sont des marteaulx si près
Que l'arbre, qui si fort verdoie,
De ses branches tous les ombroye
Du costé de tierce et midi.
Car cil qui l'autre bois tondi
Ne le voulu pas esbrancher,
Afin qu'il se peust drecier

Contre le vent, qui trop fort vente
Et qui l'erbe verse et tormente.
Cest arbre si est la puissance
De mon ami et la vaillance,
Qui bien gardoit sans contredit
(Et pour ce puissance est il dit)
Le champ d'or et les fleurs jolies
Des gros vens et des males pluies
Et les trois rouges violes
Que l'on appelle marteles.
Et si gart les vertus nommees,
Ou champ de l'ame bien plantees,
De la mauvaise ardeur des vices
Et des vens des grandes malices :
Premier il garde humilité
Du vent d'orgueil en verité,
Et le desront et le debrise
Et le tormente en mainte guise;
[fº 56] Et pacience, comme un sire,
Deffent de l'estourbeillon de ire ;
Aussi de la pluie d'envie
Deffent amour et courtoisie,
Honneur, diligence, largesce
De convoitise et de peresce,
Sobrieté de glotonnie.
A bien garder ne failloit mie.
Et si gardoyt très bien madame

Chastee de mauvails diffame
Et de male ardeur de luxure,
Qui tout art, esprent et combure.
Ceste tres hault arbre honnouree
Est puissance tres bien nommee,
Car elle est tout puissant, se croy je,
Qu'el ne doubte gelee ne neige,
Ne vent de quelque part qu'il vente,
Ains le desront et le tormente.
Ainsi avez l'arbre descripte,
Ou quel le roussigneul habite,
Si fait le merle et le maulvis;
Et si avez, se m'est advis,
Du champ d'or l'exposicion
Selon la vraye oppinion.
  C'est tres beau champ et belles armes
Pour tout chevalier homme d'armes
Et pour seigneur de grant aroy.
Et feust il ores filz de roy,
Voire par Dieu ! de duc ou conte,
Ou de baron ou de viconte,
Ou de chevalier bacheler,
Cil seroit il bon chevalier
Et seroit bien amé des dames,
S'il estoit armé de tieulz armes;
Et chacun bien le priseroit,
Ne nul ne le despriseroit,

Chascun le craindroit en bataille,
Tant ferroit d'estoc et de taille,
[v°] Jouxtes et tournois gaingneroit,
Ne rens ne lui eschapperoit;
Et cil seroit mieulx festoiant
Des dames que ne fut Priant,
Et des dames trop mieulx amez
Que Paris le bien reclamez.
Chascun sa grant voiz et son son
Doubteroit plus fort que Sanson ;
Plus que Salemon justement
Jugeroit et plus saigement.
Il feroit toutes choses bien,
Ne ja ne mesprendroit de rien.
Or fu cil que j'ay tant amé
De ces armes ici armé,
Et en ot le cry et les armes,
Dont il fut bien amé des dames,
Et sur tous ot le los et pris ;
N'oncques de rien ne fu repris.
Je l'aimme et tousjours ameray
De fin cuer, tant com je vivray,
Car il fut vray loyal amant.
Gentils clerc, a Dieu vous commant.

COMMENT LE CLERC SUPPLIE A LA DAME QU'ELLE LUI VUEILLE ENSEIGNER SON NOM

A genoulx me mis prestement,
Et lui dis moult couardement
Qui lui pleust a moi retraire
Son nom, pour la mettre en memoire.
Elle respont : Ne le scés tu mie ?
Et ne say, par saincte Marie,
Si vous n'estez raison la saige.
Non suis, dist el, maiz de lignaige
Prochainnes sommes vrayement,
Et, qui me nomme proprement,
J'ay en nom droicte Gentillesse.
Et vez ci ma fille, Prouesce,
De mon premier mary Jason, *
Auquel me maria raison
[f° 57] Comme au meilleur chevalier,
Et qui mieulx faisoit aprisier
Que nul qui feust adonc en vie.
Car il ot la char tant hardie
En l'isle Colcos et conquerre
Que la toison d'or ala querre,

* Nota du bon chevalier Jason comment il conquist la toison d'or en l'isle de Colcos.

Laquelle les toreaux gardoient,
Qui par les narines gettoient
Le feu grezois qui tout ardoit ;
Puis hommes d'armes y avoit
Et deux serpens qui la gardoient,
Qui tousjours nuit et jour veilloient.
Si bien chastia les toreaux
Le chevalier gentils et beaulx
Que d'eulx presentement ara
Et que la terre en laboura.
Puis fist les hommes entrebatre
Et entretuer quatre a quatre ;
Et puis un des serpens tua :
De si bon cueur a lui rua.
Plus fort, il endormi le deauble
Qui, lui, estoit tousjours veillable.
Après se prist a mercier
Les Dieux et a sacrifier.
Et puis de lui fu espousee,
Dès que ot la toison emportee.
Si bien sceut faire le deduit,
Au moins dès la première nuit,
Qu'en moy engendra ceste fille,
Prouesce, que tant voys gentille,
Qui ot si tost bonne renommee
Et des nobles fut tant amee

Qu'Alixandre, le noble roy, *
Vit en elle si bon arroy
Qu'il en fist sa mie et sa dame,
Et fist tant qu'elle fut sa femme
Quant ot tout le monde concquis
Et a lui soubmis et acquis.
Tant nous servi le noble rois
Que ce monde ci trop estrois
[v°] Lui sembla pour soy gouverner
Et ses batailles demener,
Et pour ce, dist il, qui yroit
En emfer et le gaingneroit
Et bouteroit dehors les deables.
Et puis ce chevalier notables
Mourut, quant le monde parti
En douze pars et departi
A douze de ses chevaliers,
Qui estoient les plus prisiés
Et les plus hardis de sa guerre
Ne qui feussent en nulle terre.
Lors feusmes moult descomfortees,
Courroucиés et tormentees
De courrouz. Le pais laissasmes,
Depuis oncques n'y retournasmes,

* Nota du roy Alixandre qui conquist tout le monde et puis espousa Prouesce.

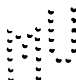


Et nous en venismes a Romme
Veir Cesar, le vaillant homme. *
Et fut grandement honnouree
De chevaliers de la contree,
Lesquelz tousjors durer ne peurent :
Ceulx d'après servir ne me sceurent.
Charles Martel, prince de France, **
Regnoit lors en tres grant puissance,
Et fut plus fort que ceulx de Romme,
Et, pour ce, regardasmes comme
Les François trop plus honnourables
Estoient et plus convenables
Que ne sont les oultremontains :
Si nous partismes des Romains
Et, pour l'amour du roy Pepin, ***
Venismes visiter le pin
Qui les nobles fleurs de lis porte.
Et bien croy que je feusse morte
Comme vefve descomfortee,
Se je n'eusse esté recomfortée
Par ceste haulte arbre de France,
Qui contient en soy mainte branche.

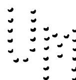
* Nota de Jules Cesar qui conquist tout le monde.

** Nota de Charles Martel, pere du roy Pepin, qui fut prince de France, ou temps du roy Childeric, qui ne s'entremettoit de riens.

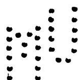
*** Nota de Pepin qui fut faict roy de France par l'auctorité du pape Zacharie, et le roy Childeric fut fait moine de sainct Denis.



Par maintes terres sont parties
Ses branches et bien esparties ;
[f° 58] C'est un arbre de grant puissance,
De grant valeur, de grant vaillance :
Empereours, rois, ducz et contes
Contient, dont sont faiz mains beaux comptes,
Et pluseurs roynes et contesses
Et palasines et duchesses.
Charlemaingne en fut une branche,
Toute la plus droitte et plus franche,
Et son pere le roy Pepin
En est le principal pepin.
Cil qui gouvernoit comme roy
Devant Pepin tenoit pour vray,
Avoit en nom Charles Martel,
Qui ot si bon sens et art tel
Qu'il fist le royaume de France
Estre de trop greingneur puissance
Que devant, et lors les Romains
Conmaincerent avoir en mains
Et ne firent puis que descroistre,
Et les Franchois tousjours acroistre.
Pepin et son filz Charlemaine
Moult en acrurent le domaine,
Et pluseurs qui furent depuis :
Mais tous racompter ne les puis.
Cest arbre est moult hault et moult verte



Et de mainte fueille couverte,
Et cest arbre a tousjours esté
En hault et noble majesté,
Et sera tant comme justice
Gardera en chassant malice.
Tousjours, se Dieu plaist, gardera
Justice et le mal chassera :
Si aura parfaitte duree
Cest arbre haulte et honnouree.
Car on a dit tousjours pour vray
Que de France le noble roy
Est excellent sur toute riens,
Le crestien de crestiens,
Et tousjours a eu l'excellence
[v°] De la foy et de la creance,
Et qui plus use de raison.
Dieu le garde de traison !
Car de cest arbre la noblesse
Plut tant a ma fille Prouesse
Dés lors, et si fist il a moy.
Car j'amay tant Pepin le roy
Que je feusse morte d'ennuy
Se n'eusse esté tousjours o lui,
Et aussi il ne durast mie
Se ne feusse en sa compaingnie ;
Sans moy ne feist nul deduit,
Tant l'avoit l'amour de moy duit.



Et ma fille yci que je maine
Espousa son filz Charlemaine, *
Et en fist sa propre compaingne
Quant il l'empire d'Allemaigne
Et de Romme toute la terre
Voult hardiement aler conquerre.
Et lors moult nous seignourissoient
Les douze pers qui nous servoient.
Moult de chevaliers nous servirent
Devant et lors, dont leur venirent
Moult d'onneurs et de grans noblesses,
De los, de pris et de richesses.
  Odin, seigneur de Guerarville, **
Nous servi bien en mainte ville,
Quant au gaiant trancha la teste,
Dont le roy Artus ot grant feste.
  Guillaume, le duc des Normans, ***
N'estoit paraceux ne dormans :
Quelque chose qu'eussions affaire
Tantost venoit a notre affaire.

* Nota de Charlemaigne qui conquist l'emperiere de Romme.

** Nota du bon chevalier Oudin le Sauvage, qui en alant de Gerarville a la Table Ronde du roy Artus tua le gaiant en la grant Bretaingne et gaingna le fermail d'or.

*** Nota de Guillermo bastardo qui subjugavit Angliam, que antiquitus dicebatur Major Britania.

De Basqueville le seigneur, *
De tous les marteaulx le greingneur,
Nous servi comme vaillant homme,
Duquel je vous ay compté comme
Il fut longuement prisonnier,
Par moy servir et tenir chier,
Au pais de Sarrasineté,
[f° 59] Ou souffri moult d'iniquité
Affin que je feusse sa mie,
Et si sui je, n'en doubtez mie.
Et il me fut loyal amant,
Le gentil chevalier normant :
Tant m'amoit qu'il ne peust vivre
Sans moy, et, pour ce, le beau livre
De lui vous command a faire
Et le miracle au long retraire ;
Si vous pri, ne l'oubliez mie.
Que j'en seroy moult esjoye,
Quant le miracle orray compter
En belle rime et racompter
De celui qui fu mon ami,
Qui du tout ot le cuer de mi,
Et je le sien en ma prison,
Sans faulseté et traison ;

* Nota du bon Guillaume Martel, seigneur de Basqueville, a qui saint Liennart fist le miracle.

Car pour moy souffry plus de peine
Que Paris ne fist pour Heleine.
Gentils clerc, li cueur me souspire
Quant parle de ceste matiere :
Il me souvient du temps passé
Et de mon ami trepassé,
Que jamais ne puis recouvrer;
Querre le puis, non pas trouver.
Et puis après tant nous servi
Que la meme amour desservi
Son filz, le chevalier de fer,
Qui rompoit les estriés de fer,
Et de cuir ja si fort ne feussent
Que un seul tournoy durer lui peussent.
A Rouen en rompi deux paires,
Tous les meilleurs qu'on lui peust faire,
Tant seulement a essaier.
Le tiers paire ne pot plaier :
Un esterlin lui fut baillié,
Dedans l'estrief dessoubs son pié
Le mist, et dist qu'il tournoieroit
A tout et le rapporteroit
Sans bougier. Lors lui print a dire
Son oncle, de Montigny sire :
[v°] Bien tournoié vous ariez,
Se de l'estrier rameniez.
Respont : point n'y fauldray, par m'ame !

Au paon le veu et a ma dame !
N'i failli pas, je vous creant,
Et si fu le mieulx tournoiant.
Encore greingneur chose faisoit :
La cuisse d'un arbre acoloit
Sur le cheval, a ambeduy
C'estoit au cheval, et lui
Faisoit par force perdre terre.
C'est une chose forte a croire,
Mais je l'ouy dire, en la sale
De Blainville, a la mareschale.
Cest homme fut grant voiager
Et par tout se fist bien prisier.
Saches, clerc, que j'aroie tort
Se ne prioie pour le bon Tort,
Qui fort jousta en verité
En Rouen, la noble cité,
Des treize pelerins les joustes,
Lez les festes de Penthecoustes,
Devant le duc de Normandie ;
Et par sa prouesce et maistrie
Des joustes emporta le pris,
Quant onze chevaliers de pris
Y abati celle journee
De dessus sa selle doree.
Après le mena faire siege
Le duc en Guienne, ce tienge,

Et, en assaillant uns chasteaux,
Le premier montoit aux creneaux :
Feru fu, dont perdi la vie
Le bon boiteux de Normandie.
Les Anglois en furent liez
Et les François moult courouciez : *
Le duc Jehan, filx du roi de France,
Y perdi une bonne lance.
Tous ces seigneurs que vous ay dit
Nous obeissoient sans contredit,
[f° 60] Et venoient a nos mandemens
Et a tous nos commandemens,
Et maint autre moult vaillant homme
Qui n'est ja mestier que je nomme,
Qui estoient bons hommes d'armes,
Helas ! donc pleure a chaudes larmes,
Et en sui au cueur tant marrie,
Tant doulente et tant courroucie,
Que merveilles est que n'affole !
Plus ne vous puis dire parole
De la grant pitié que je en ay :
Ma fille, dittes ly pour moy.

* Nota du bon Tort de Basqueville qui fu tué en Guienne en assaillant le chastel d'Aguillon.

LA COMPLAINTE GENTILLESSE ET SA NOBLE FILLE PROUESCE

Lors print la parole Prouesse,
Qui le cueur ot en grant destresse,
Qui bien doulente sembloit estre.
En moy prenant par la main destre,
Me dist : Je vous promet et jure
Qu'il n'est aujourdui creature
Vivant, qui soit de femme nee,
Qui tant doie estre tormentee
Comme moy et ma dame ma mere,
Car nous en avons bien matiere.
Vous savez que je fus donnee
Derrainement et mariee
A Bertran, le bon connestable, *
Lequel fut tant preux et notable
Que je l'espousay et lui moy
De l'annel de son propre doy ;
Et me tint loyal compaingnie
Tant comme le corps ot en vie.
Or est mort le bon chevalier
Qui tant m'amoit et tenoit cher,

* Nota du bon connestable de France Bertran de Clasquin, conte de Longueville.

Et, pour ce, oublier ne le puis,
Que certainement oncques puis
Moy ne ma mere, Gentillesse,
[v°] N'eusmes au cueur fors que tristesse,
Ne jamais joie au cuer n'aron,
Ne jamaiz ne nous marieron ;
Au moins par especial moy,
Jamaiz ne me marieray.

Dame, pour Dieu, ne jurez mie,
Qui tant estes belle et jolie,
Ne vueillés hair mariage,
Car ce seroit trop grant dommage.
Ne fay je, dist el, maiz j'ai honte
Que nullui ne tient de nous compte.
Et aussi, par saincte Marie,
Je ne sçay creature en vie
De qui voulsisse l'acointance,
Et feust ores le roy de France,
S'il n'est hardi, courtois et saige :
Et cil prandroye a mariage,
Si tost le povre com le riche.
La dame me semble trop nice
Qui monde prend pour son avoir
Et pour ses richesses avoir :
N'est richesse qui vaille honneur,
Doncques est ce grant deshonneur
D'amer seulement pour richesse.

Adonc madame gentillesse
Prent la parole et dit : Ma fille
Vous dit verité, par saint Gille.
Jadis les nobles chevaliers
Ne faisoient autres mestiers
Fors que honneur et prouesce acquerre,
Et, deussent engagier leur terre
Ou vendre, pour rien ne laissaissent
Que Gentilesse ne gardassent,
Com fist de Billon Godeffroy : *
Quant il volt gaingnier estre roy
De Jherusalem et Surye,
Il sa duchié n'espairgna mie :
Deux fois engagés la rendi,
Et a la tierce la vendi,
[f° 61] Pour qu'il n'avoit pas assez mise
A parfaire son entreprise.
Maintenant n'est nul, tant soit riches,
Qui ne nous laisse comme nices ;
De nous nullui ne tient maiz compte.
Il n'y a chevalier ne conte
Qui ne soit plain de convoitise,
Celle qui tous les maulx atise ;
Et tous en sont si entreprins
Qu'il ne leur chault d'en estre reprins.

* Nota de Godeffroy de Billon qui conquist Jherusalem.

On leur en prescheroit pour neant,
Riens n'est bon, sabour se ne vient.
Il chantent touz ceste teneur :
Plus de prouffit et moins d'onneur.
Largesce, honneur et courtoisie !
Leur chançon seroit de folie.
Avarice leur tient escolles,
Qui les fait servir aux ydoles, *
Et oublient la remembrance
De Dieu, car ilz n'ont en riens fiance
Fors en leurs richesses mondaines.
Point ne doubtent de user les peinnes
Ou sont mis ceulz qui font tieulx euvres,
O les crappaux et les coulieuves.
De tieulx chevaliers n'ay je cure,
Contraire sont a ma nature ;
Ne d'escuier, qui leur resemble,
N'ay je cure, soit vieil ou jomble,
Car gentils hommes ne sont point,
Maiz villains sont de point en point
Si tost comme mettent richesse
Devant honneur et gentilesse.
Les autres sont d'autre maniere,
Qui portent une effree chiere
Devant simples gens qui les craingnent,

* Avaricia que est ydolorum servitus secundum apostolum.

Et sont si meschans qu'ilz ne daignent
Servir greingneur d'eulx pour apprendre,
Maiz aux simples gens font entendre
Qu'ilz se combatroyent a un roy,
Et se monstrent de tel aroy
Et de tel orgueil et bonbance
Comme s'a eulz feust toute France ;
Et batent paisans et menacent,
[v°] Et leurs espees sur eulx sachent,
Et de paour les font trambler ;
Et ne daingneroient embler
Le leur par nuit, maiz ilz leur ostent
Devant tout le monde et l'emportent,
Ou, si non, ils l'auront par plait,
Pour que cil a qui il desplait
N'ose aller contre eulz ajournee,
De paour d'avoir la collee
De tieulz maniere d'escuiers,
Qui sont la tous appereilliez
De fort menacier le villain ;
Et renoient Dieu et saint Germain
Que les jambes leurs copperont
Et leur pain querre leur feront,
Tant sont de mal faire escollés,
Sur uns grans chevaulx affollés
Pour contrefaire les pesans
Et pour faire acroire aux paisans

Qu'ilz sont comme seigneurs montez,
Afin qu'ilz soient d'eulx doubtez :
Povre hault monter ne peut mie
Se la beste n'est ensoingnie ;
Et dient qu'ilz sceivent tous les cours
Des estas de ces grandes cours,
Et qu'il n'y a ne duc ne conte
Qui d'eulx ne tieingne un grant conte,
Et qu'ilz sont tous maistres du roy :
Mais ilz mentent, sachez de vray.
Maiz je croy bien qu'ilz deissent voir,
S'ilz feissent bien leur devoir
Et se peine mettre voulsissent
A apprendre et bien servissent :
Mais a riens leurs peinnes ne mectent
Fors qu'aux folies qui leur haitent,
Et haient ceulz qui les reprennent
Et qui sens et bien leur apprennent.
Pour ce ne se saroient chevir
Quant vendroit aux seigneurs servir,
Car ilz n'en sceivent la maniere
Nient plus que Jannote ta mere
Qui riens ne scet fors que une hongne
[f° 62] Compter, en fillant sa quelongue.
Car quant il leur fauldrait aler
Devant les seigneurs et parler,
Ils n'y sauroient contenance,

Pour que leur orgueil et bonbance
Ilz n'oseroient demener,
Car il leur convendroit nien
Leur maniere trop humblement
Et laissier leur gorgoiement ;
Ne n'oseroient menacier
Ne malgreer ne renoier :
Car je sçay bien que chiex les rois
Les greigneurs sont les plus courtois,
Les plus douls, les plus amiables,
Humbles a tous et agreables.
Mais ceulz ne font autre mestier
Que visiter le tavernier,
Tousdis, de vespre et de matin,
Et dire aux gens : villain mastin,
Vous y mentez par votre gorge !
En renoiant Dieu et saint George.
Je n'ay cure de telle gent.
Ilz ne sont ne courtois ne gent
N'ilz ne sceivent qu'est gentillesse,
Prouesce, honneur et hardiesse ;
Mais sont plains d'orgueil et d'envie,
De paresce et de gloutonnie.
Et puis il yra uns ribaulx
Qui du gibet penduz aux baux
D'une corde ou d'un bon chevestre,
Sept ans a passez, deussent estre ;

Preneours de femmes a forche,
Et rompent huis, fenestres, porche,
Pour les jonnes femmes serchier
Et les biens de l'ostel pillier ;
Et contrefont les escuiers,
Maiz ce sont villains pantouniers,
Car efforsseurs de jonnes femmes
Sont du monde les plus infames
Et plus villains sur toute rien,
Car c'est chose contre tout bien
Et tout honneur et gentilesse,
[v°] Raison, courtoisie et prouesse.
De tieulz larronceaux di je fi.
En eulx, pour Dieu, point ne te fi.
Je les hay plus, par saint Fiacle,
Que le venin ne fait triacle.
Et les autres sont pollies
Et en vesteure jolies,
Qui ont les robes chiquetees
Et les chausses fort poulliees,
Et les chapperons sans cornettes,
Et des chaines pleines de sonnettes,
Pendans au coul jusqu'a leurs piez,
Dont il me semble qu'ilz sont piez,
Qui ne feussent, si simplement
Feussent vestus et richement ;
Que tieulz habis danarieus

Ne les fait de riens plus gentieux,
Mais les feroient ainçois moins
Estre gentilz et plus villains,
Car le proverbe nous tesmoingne
Que l'abbit ne fait pas le moigne
Ne la grant housse le vilain.
Par quoy je conclus plus a plain
Que gentillesse ne congnoissent
Quant autrement ilz ne s'adressent
A bien apprendre et a savoir,
A congnoistre le faulx du voir.
Et, quelqu'ilz sont jonnes et fors,
Ce deust estre tout leur effors
D'oultremer aler ès voiages
Et de visiter les passaiges,
Com leurs seigneurs de peres firent.
Mais il me semble qu'ilz ne tirent
Fors qu'aler esbatre en gibier,
Du mouchet ou de l'esprevier,
Pour ce que c'est chose plus aisye
Que de combatre en Barbarie.
Ainsi voions, moy et ma fille,
Qu'il n'y a maiz ne bourc ne ville,
En France ny en Normandie,
Ou elle puisse estre logie,
N'en toute la crestienté,
[f° 63] Dont j'ay le cueur moult tourmenté.

Et, par mon serement, je croy
Que, ne feust le souverain roy
Ou quel je ay encore esperance,
Si n'ay maiz fors qu'en lui fiance,
Que tous les crestiens laissasse
Et hors du pais m'en alasse,
Comme femme desesperee ;
Jamaiz n'arestisson journee,
Ne moy, ne Prouesse, ma fille,
Neant plus que sus un tabour bille.
Saichiez briefment nouz en irons :
En France plus ne demourrons.

COMMENT LE CLERC RECOMFORTE MA DAME GENTILESSE

Lors dis je : Dame, or ne vous desplaise
Se je parle a vous a mon aise
Et ce je parle nicement,
Car j'en ay trop bien l'aisement.
Elle dist : Congié je t'ottrie
De dire, soit sens ou folie.
Madame, a vostre bon congié,
Je dy que bien esmerveillé
Suis que vous estes si marrie,

Vous et vo fille, Courtoisie,
Et si n'en avez une cause :
En le vous monstrant je me cause.
Car les bons chevaliers de France
Mettent trestoute leur puissance,
Non pas seulement chevaliers,
Mais aussi les bons escuiers,
A vous servir et tenir chier,
Et a vo grace pourchacier.
De Normandie maint vaillant homme
Qu'il n'est ja mestier que je nomme,
Pour ce qu'aucun dire pourroit
Que flaterie ce seroit,
Et de France, aussi de Bretaigne,
Et d'Engleterre et d'Allemaigne,
[v°] Sept ans en ença ont esté,
En froit yvẹr et chault esté,
Oultre mer et en Barbarie,
En Pruce ou paix de Turquie,
Encontre l'Amourat baquin.
Tous ne puent estre Clasquin,
Le bon conte de Longueville,
Qui de madame vostre fille
Fut derrainement mary,
Dont elle a le cueur tant marry.
Ilz ont fait le mieulx qu'ilz ont peu
Par tout ou ilz se sont veu,

En chastel, ville, terre et mer;
Nul ne les en puet donc blasmer,
Puis qu'ont fait toute leur puissance
Et despendue leur finance.

COMMENT MA DAME GENTILLESSE REPLIQUE CONTRE LE CLERC

Vous dittes bien, par saint Omer,
Dist el, ilz sont bien a amer
Et de moy sont tres bien amez,
Mais ilz sont trop tenures semez.
Et encor aucuns en y a
A qui du leur le moins y a,
Mais font porter celle grant somme
A Jehan, Ricart, Jaque bon homme;
Et par leur force sout finance
Pour y aler de la substance
A leurs povres subgiez et hommes.
Ceulx yci veuls je que me nommes,
Pour les oster de mes papiers
Ou sont les gentilz chevaliers.
Car c'est trop grande villennie
Du seigneur qui en Barbarie
Va aux despens de povre gent.

Celui n'est pas courtois ne gent,
Car convoitise est sa maistresse,
Qui est contraire a gentilesse.
Maiz je ne lui vueil pas deffendre
[f° 64] Qu'il ne puisse bien un don prendre
Du roy ou de greingneur de lui,
Non pas par force avoir l'autrui.
Tout chevalier, tout escuier,
Filx de baron ou bachelier,
Il puet trop bien aler aux gaiges
De grans seigneurs de grans paraiges,
Pour les servir et compaingnier
Et pour leur noblesse exaulcier ;
Je m'acort bien que tout seigneur
Reçoive don de son greingneur :
Mais des povres gens nullement
Ne puet prendre honnourablement.

LA RESPONSE FINAL DU CLERC

Ma dame, deux poins vous touchiez,
Par quoy vostre cueur est courciez :
Il me semble que le premier,
C'est que trop poy a ce mestier

De voiagier leur peine mettent ;
Le secont, aucuns s'entremettent
De leurs hommes peccune traire,
Quant tieulx voiages doivent faire,
Contre leur gré, par violence.
Si vous semble trop grant offense.
Madame, ne le creés mie :
Qu'ilz feissent telle villennie,
Plus cher aroient perdre leur terre.
N'est pas chose qu'on doye croire,
Et ceulz qui le vous ont noncié
Ont vers eulx malement pechié ;
Et, s'il est vray, les excuser
Je ne vueil pas, mais accuser.
Après je vueil au premier point
Respondre vous, de point en point,
Et dy qu'en gens ce mortel monde,
Comme souloit, pas tant n'abonde ;
Mais de gentils et de villains,
[v°] Qu'il ne souloit, en y a moins.
Et, pour ce, tant ne puent mie
Aler oultre mer en Surie.
Et si a une autre acheison
Qui maintenant est en saison :
Il a bien quarante ans passez
Que tous les nobles sont lassez
De guerroier en celle guerre

Du roy de France et d'Engleterre,
Pour ce n'osent laissier le pais
Que leur costé ne soit trahis.
Mais fault que chascun se deffende
Et que l'un vers l'autre contende ;
Et guerre y a continuee
Tousjours, en aucune contree,
En Normandie ou en Bretaingne,
En Guienne ou en Allemaigne.
Car nostre roy, qui tant vous prise,
En vous a toute s'amour mise
Et en vostre fille Prouesce,
Qui hait sur toute rien paresce,
Et encore plus couardise
Il diffame, hait et desprise,
Et qui tant est noble et vaillant,
Tant hardi, fort et assaillant,
Que, dès le temps de son enfance,
Il descomfist par sa puissance
Les Flamens en champ de bataille,
Ou maint cop d'estoc est de taille,
Ou champt nommé de Rosebec,
Fut fort rué de hache a bec.
Et y ot ocis de Flamens
Plus de vingt mille sans bermens,
Qui furent orgueillous et fiers
Et malement oultrecuidiés.

Et se paix eussent aux Anglois,
Ly et ses chevaliers françois
Eussent ores empris les voyages
De visiter tous les passaiges
D'oultremer et de Hongrie,
De Pruce, aussi de Barbarie ;
Mais nullement ne pot bougier
[f° 65] Ne de son royaulme esloingnier
Pour la guerre devant nommee,
Qui a eu ja longue duree.
Que, puis que mourut Challemaingne,
N'ot roy qui meist telle peine
A vous servir et a vous plaire,
Ne qui tant amast vostre affaire,
Et, pour ce, vous ne devez mie,
Ce me semble, estre ainsi courcie,
Qui tous les autres comforter
Deussiez et recomforter,
Qui estes si saige clamee
Et en France tant honnouree.

LA CONFESSION DE MA DAME GENTILLESSE

Mon clerc, vostre excusacion
Ne vault pas satisfacion,

Ne certes il ne souffist mie
A la grande chevalerie
De chrestienté excuser.
Qui vouldroit encontre opposer
Et qui se vouldroit appliquier,
Moult trouveroit a repliqueir.
Mais vous m'avez dit une chose
Qui moult me plaist, que dire n'ose
Pour la doubte de mesdisans,
Qui voulentiers me sont nuisans
Aussi que ne soie excusee.
Dame, toute vostre pensee
En confession pouez dire,
Car je suis prestre, par saint Gire,
Et pour ce irregulier seroie
S'aucunement le reveloye.
Mon clerc, donc, en confession
Vous diray mon entencion,
En disant benedicite
Affin qu'il ne soit recité.
Saichés certainement de vray,
J'aime pieça Charles le roy,
[v°] Qui de present est roy de France,
Et, se ne feust la grant fiance
Que j'ay qu'il soit bon chevalier,
Vous m'eussiés veu pieça vuidier
Ce pais et ceste contree ;

Mais sa personne tant m'agree
Qu'encores en France demourray,
Ne point ne m'en departiray,
Mais que son estat maine tieulx
Comme a fait, et de mieulx en mieulx
Continue sa hardiesse.
Car humbles est en grant noblesse,
Ce me semble, et bien amiable
Vers toutes gens et convenable,
Et si est très beau chevalier,
Fort et hardi, prest et legier.
Pour ce, de tous les maulx que porte
L'amour de lui me recomforte,
Et, toutesfoiz qu'il m'en souvient,
Une grant joie au cuer me vient,
Qui en chace toute tristece
Et m'y refait venir liesse
Pour l'amour de lui seulement.
Ainsi, mon clerc, secretement
Ma complainte vous ay comptee
Et le secré de ma pensee :
Mais c'est tout en confession.
Madame, c'est l'entencion.
Gentilz clerc, adieu : je m'en vois,
En esbatant, par my ce bois.

LES CONDICIONS QUI SONT REQUISES A L'ENFANT D'UN SEIGNEUR A ESTRE DROIT GENTILZ

Je respons : Dame, je vous pri
A jointes mains et vous depri
Que j'aie l'absolucion
Encore d'une question.
Elle respont : Et je l'ottroy ;
[f° 66] Maiz, je te prie, delivre toy.
Volentiers, dame Gentilesse.
Puis qu'estes sur toutes maistresse
De bien savoir et bien cognoistre
Lesquieulz gentilz homs doivent estre
Et lesquieulx non, je vous supplie
Que me faciez tel courtoisie
Que vous m'enseigniez proprement
Qu'il faut, ançois que droittement
Le filz d'un seigneur soit gentilz.
Elle respont : Soies ententis
A mes dis ; je le t'aprendray
Presentement. Vez ci de quoy.

Tout nobles homs de bel affaire,
Qui son filz droit gentilz veult faire,

Premierement, dès que il est né,
Doit prestement estre assené
D'une preudefemme nourrice,
Honneste, qui ne soit pas nice :
Que l'enfant, ce dit l'Escripture,
Aucunement sent la nature
Dont il est nourry en jonnesse.
Ce seroit doncques grant simplece
Au seigneur de son filz baillier
A la garce d'un pantonnier,
Qui seroit une telle quelle ;
Mais se sa mere naturelle
Le pouoit nourrir bonnement,
Mieulx vauldroit le nourrissement
Que de nulle autre creature,
Maiz point leur estat ne l'endure.
L'on sceit communement retraire
Que du lait de sa propre mere
Fu nourry le preux Godeffroy.
Encore plus fort vous diray :
Une foiz une estrange femme
Il alaitta, mais, quant sa dame
Le sceut, par les piez le fist pendre
Et lui refist vomir et rendre ;
El ne voulsist pour nulle rien
Qu'autre lait tetast que le sien.
[v°] Quant l'enfant sera eslevé,

Soit osté d'illeuc et levé,
Et soit baillié a un bon maistre
Qui lui apprendra bien son estre ;
Et a Paris le menera,
Et tres bien le dottrinera
Tant, de vespre que de matin,
Que bien saura parler latin.
Et aussi fault qu'il s'estudie
En ars et en philosophie,
Par especial en logique,
Qui en toutes choses s'aplique,
Tant qu'il puisse avoir par science
Toutes bonnes meurs et prudence.
Il n'est ne florins ne deniers
Qui tant vallent a chevaliers
Com bien entendre l'escripture
Et parler latin par mesure.
Nulle chose a filz de grant maistre
N'avient si bien com saiges estres,
Car raison s'acorde et le saige
Que savoir doit croistre avec aage.
Pour ce les seigneurs anciens
Apprenoient sur toute riens
Les ars liberaulx en jonnesse,
Maintenant nul ne s'i adresse :
Com Alixandre et Charlemaingne,
Lesquelx mistrent moult grande peinne

A clergie et science avoir,
Pour cognoistre le faulx du voir.
Et furent moult très bien apris
De deux philosophes de pris
Qui leurs docteurs et maistres erent.
Diligemment les enseignerent :
Aristotes fu du greiois
Et Alecuyn du françois. *
Car tout clerc est plus cher tenu
Que s'il estoit de sens tout nu,
Et en tient chacun greingneur compte,
Soit filx de roi, de duc ou conte.
Car Dieux fist toute brute beste
[f° 67] Porter envers terre sa teste,
Et toute humaine creature
Lieve envers le ciel sa figure. **
Pourquoy nous monstre et signiffie
Qu'a touz feust bon savoir clergie,

* Nota quod Aristoteles, philosophorum princeps, fuit magister regis Alexandri in doctrina et Alcuynus Karoli magni; et tam Alexander quam Karolus fuerunt litterati, quod est contra modernos principes qui scientiam atque doctrinam villipendunt.

** Pronaque conspectant animalia cetera terram :
Os homini sublime dedit celumque *videre*
Jubet, et erectos ad sydera tollere vultus.

Et qui n'en vueult savoir l'usaige
Il est comme une painte ymaige.
Pour ce, doit chacun noble entendre
A science avoir et apprendre.
Car c'est trop grande villennie
Quant, par deffaulte de clergie,
Un chevalier est en dangier
D'un clerc qui est son escergier,
S'on lui apporte lettres closes,
Et il ait pour aucunes choses
Qui lui touchent ses grans affaires
Envoyé hors ses secretaires,
Que tieulx lettres ne saura lire ;
Ne si ne resaura escripre
La responce des jolietes
Lettres qui parlent d'amourettes,
Que lui a envoié sa mie
Secretement pour gelousie ;
Et si fault neccessairement
Qu'il rescripve hastivement,
Afin que cil qui les apporte
La response avant soy remporte.
Pour ce fault il com face apprendre
L'enfant du seigneur et reprendre,
Quant jonnes est et chastiable
Et des maistres disciplinable ;
Qu'enfant qui n'est repris sans faille

N'aprendra ja chose qui vaille.
  Et si fault neccessairement
Que de tout son cueur vraiement
Il aimme Dieu sur toute riens :
C'est le premier de tous les biens
Qu'il doit avoir, et le deuziesme
Qu'il ame son prouchain comme soy mesme.
Et si vueil que pour riens ne laisse
[v°] Que tous les jours il n'oye messe,
Pour tant qu'il la puist recouvrer,
Ains qu'autre chose voit ouvrer,
Et ses heures tous les jours die
De la doulce virge Marie.
  Et puis assez tost a la court
Le fauldroit mettre et tenir court,
Pour qu'il ne s'abandonne aux vices,
Aux mauvaistiés et aux malices,
Et lui baillier un escuier
Honnourable ou un chevalier,
S'il est si riche et de tel ligne
Qu'a son estat bien appartieigne ;
Et que ce soit bon gouverneur,
Qui bien lui saiche apprendre honneur
Et com il se doit maintenir
Entre les gens et contenir,
Tant qu'il saiche le mieulx de France
En tout estaz sa contenance.

Si en sera plus bel tenu
Et en tous lieux le bien venu.
Il n'est beaulté que contenance,
Ne richesse que souffisance.
O ses greingneurs soit humblement,
Entre esgaulx familiairement,
Entre ses mendres amiable,
Et entre dames honnourable.
Et qu'il honnoure toute femme
Soit damoiselle, ancille ou dame,
En l'onneur et la remembrance,
Reverence et obeissance
De la doulce virge Marie
Qui porta le doulx fruit de vie.
Et qu'a nulle femme n'atouche
Oultre son gré, et qu'en sa bouche
N'ait nulle villaine parole
En nul lieu, soit table ou carole ;
Ne die d'autrui villennie,
Pour quelque chose que l'on die,
Et tousjours prest de plaisir faire
Soit aux dames de bon affaire.
Et si vueil qu'il soit tant espris
De l'amour des dames de pris
[fº 68] Que point ne dorme ne soumeille ;
Par nuit et par jour tousjours veille
Pour l'amour de sa dame chiere,

Qui en son cueur sera matiere
De lui donner hardi courage,
Car l'on dit, en commun langaige,
Oncques sans amours hardiesse
Ne fu, ne deduit sanz liesse.
Puis fault qu'ait toute sa pensee
Tousjours a faire ce qu'agree
A la mere de Jhesucrist,
Affin qu'elle ait en son escript,
Com ot le chevalier Mercure,
Qui mist en lui toute sa cure ;
Et, quant fut mort et enterré
Et dessoubz la pierre enserré,
Un grant seigneur voult essillier
De la belle Dame un moustier :
Lors Mercure resuscita
De la fosse, ou il habita,
Le vaillant hardi homme d'armes,
Et tantost s'arma de ses armes
Qui sur sa tombe estoient paintes
Et engravees et empraintes :
Expressement sanz nul remede,
Ce malfaicteur tua tout roide.
Ainsi fut vangee nostre Dame
De ce mal foul plain de diffame
Par Mercure, son chevalier,
Qu'elle ama tant et teni chier.

Ainsi la belle servira
Et, en la servent s'en yra,
Si tost com se pourra armer,
En ces voyages d'oultremer
Et de Pruce et de Barbarie.
Et pour Dieu ne s'espairgne mie,
Mais a la mort nostre Seigneur
Vengier mette peine greingneur
Qu'il pourra, selon sa puissance.
Et qu'il soit en la gouvernance
D'un expert et bon chevalier
Pour besoingnier et adrecier,
[v°] Qui bien saiche le tour des guerres
De pluseurs pars d'estranges terres;
Et que nulle chose ne face,
Comment qu'il soit en nulle place,
Se n'est par la bonne ordonnance
D'il qui l'aira en gouvernance,
Qui enseignier le doit et duire
De tout com il se doit deduire.
Et chevalier la fait sera,
Et quant esté par tout ara
Et mainte peine aura soufferte,
Et sa char sera bien deserte
De fain, de froit et de mesaise,
Adonc ne lui chauldra d'estre aise.
Lors se verra bon chevalier,

Et se fera partout prisier,
En son pais retournera,
Et ses parens visitera ;
Et les dames et damoiselles
De son pais et les pucelles
Diront : c'est monsieur cellui,
N'est nul qui se compare a lui
En bonté, n'en sens, n'en vaillance
En tout le royaulme de France.
La dame est de bonne heure nee
Qui pourra de lui estre amee.
Pluseurs prieront qui leur die
L'estat du pais de Surye,
Et la maniere de la guerre
Du pais de la Saintte Terre.
Lors fault qu'en plusieurs lieux le compte,
Mais garde bien qu'il ne raconte
Fors que la pure verité ;
Car ce qui sera recité
Par lui sera de ville en ville
Porté, si tost com tourne bille.
Pourquoy seroit grant villennie
S'il estoit prins en menterie.
N'est diffame que de menteur,
Ne traison que de flateur.
Mentir est propre office au deable,
[f° 69] C'est donc office diffamable.

Mentir est chose tant villaine
Que mieulx vauldroit souffrir grant peinne
A tout homme que de mentir,
Ou grant torment ou grant martir,
Car, selon la saincte Escripture,
C'est contre le bien de nature.
Et si est a Dieu tant contraire
Que, non obstant que tout puet faire,
Nullement mentir ne pourroit :
S'il mentoit, plus Dieu ne seroit ;
Car, par essence, est verité
Qui est contraire a faulseté,
Dont s'enssuit, puis que menterie
Est de faulseté toute ourdie,
S'il mentoit, qu'il seroit inique :
C'est heresie toute publique.
Sainct Augustin, dedans son livre,
Huit paire de mentir nous livre,
Desquelx nul n'en y a licite ; *
Toute mençonge est illicite.
Pourquoy gart qu'en chose qu'il compte
Ne mente, car c'est trop grant honte,
Grant deshonneur et grant diffame
A tout homs, filz de preude femme.

* Beatus Augustinus in libro de mendacio ponit octo genera mendacii illicita, itaque nunquam est licitum mentiri quocumque, licet in aliquo casu licitum sit tacere veritatem.

Après, fault de neccessité
Qu'il ait tousjours humilité,
Car, se orgueil en lui se boutoit,
Toutes ses bontés destruiroit.
Encore ara pluffort a faire
A garder soy de vaine gloire,
Qui est d'orgueil pechié la teste,
Quant il saura com fera feste
De lui par toute la contree
Et de sa bonne renommee.
Puis fauldra qu'il ait pacience
Et qu'a nully ne face offense,
Ne que de rien ne se courrouce,
Maiz tousjours ait parole doulce :
Pacience qui bien endure
Vaint tout, ce nous dit l'Escripture.
[v°] Puis gart qu'il ne soit entechié
D'envie, qui est mortel pechié :
Se de ses compaings ot bien dire,
Garde que leur bon los n'empire
Mais l'acroisse a tout son pouoir,
Et ait grant joie de tous louer.
Après, se gart que convoitise
En son gentils cueur ne maistrise :
Sa noblesse seroit gastee
Si tost qu'elle y seroit entree,
Et sa bonté seroit perdue ;

Plus fol seroit que beste mue.
Paresce hay et negligence,
Et aimme toute diligence,
Et n'ait cure de glotonnie
Qui est plaine de villennie.
Mais, du tout, je vueil qu'il s'apresce
De courtoisie et de largesce,
Que chascun noble chevalier
Les doit amer et tenir chier.
  Puis fault qu'ait o soy preudommie
Pour le garder de ribaudie
Et luxure qui est sa dame,
Qui maint homme a destruit, par m'ame,
Par son venin qu'elle scet traire,
Qui, au premier, trop souef flaire,
Maiz, en la fin, il cuist et mort
Et l'omme en emfer rent tout mort.
  Les euvres de misericorde
Acomplisse toutes par ordre :
Pitié de tout povre homme ara
Quant desconseillié le verra ;
L'aumosne destaint le pechié
Comme l'eaue le feu atisié. *
Ainsi evitera les vices,

* Sicut aqua extinguit ignem, ita helemosina extinguit peccatum, secundum beatum Gregorium.

Les mauvaistiés et les malices.
Si sera le plus gentilhomme
Qui soit de ci jusques a Romme ;
Nul plus gentil en nulle terre
Ne pourroit l'en trouver ne querre.
Et quant tu verras uns homs tieulx,
Saiche bien il est droit gentieulx ;
[fº 70] Soit povre chevalier, ou riche,
Nul plus gentil, n'en champ, n'en liche,
Ne pourroit nul homme trouver,
Tant sceust tracer ne rouver.
Et a tieulx homs la gouvernance
Doit on baillier des filx de France,
Qui sont plains de bonne prudence,
Et aux clercs de grande science.
Car il ne puet que bien ne regne
Le roy, se du tout se gouverne
Par expers chevaliers gentilx
Et clercs en science soubtilx ;
Et le roy, si ne veult mesprendre,
Doit a eulx de tout conseil prendre.
Or pouez vous, par mes diz, voir
Maintenant, cognoistre et savoir
Lesquelz sont gentilx droictement,
Et lesquelz le sont faintement.
Cy est la question finee,
Ou j'ay fait longue demouree.

A Dieu, clerc, je vois a la dance,
En la noble maison de France.
Et je respons : A Dieu, ma dame,
Qui vous ait au corps et a l'ame,
Que bien m'avez determinees
Les deux questions proposees.

Ainsi la dame belle et cointe
S'en va, batant la haulte pointe ;
Et je suis tout seul demouré
Dedans le riche champ doré,
Ou me sont exposez les armes
Du bon chevalier homme d'armes,
Que saint Liennart par sa pitié
Garda d'estre vif escorchié.
Et si avez le contredit
De Montson et de son faulx dit ;
Et pour ce que je suis enclos
En ceste maniere de clos,

Jehan de Montson trop poy je doubte,
Car, s'il me huice ne me boute,
Il ara tel cop de l'escu
Du bout devant qui est agu,
[v°] Ou l'arbre l'agraventera,
Ou l'un des marteaulx le ferra,
Qui sont trop plus fors que de fer,
Tant qu'il l'envoiera en enfer.

Si prierons devotement
Celui qui fist le firmament
Qu'il gart, par sa saincte puissance,
Le champ d'or de male souffrance,
Les marteaulx de male achaison
Gart et l'arbre de traison.
Et a Montson entencion
Doint et vraye devocion
De son erreur tost rappeller,
Qui par tout le fait aviller.
Et la doulce virge Marie
Nous gart touz d'orgueil et d'envie.
Ici se deffine mon songe,
Et si m'esveille et plus ne songe.

Cy explicit et se deffine
Le champ d'or a la couleur fine.

Explicit le livre du champ d'or
Et des trois nobles marteaulx,
Que maistre Jehan Le Petit
Fist, l'an mil ccc iiij^{xx} et ix.

BARBOTI.

II

LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE

(VERS 1390)

LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE

SOMMAIRE

Après un préambule, en prose, où il explique que son poème sera divisé en douzains, en l'honneur du nombre douze dont les séries sont presque infinies et dont il donne un catalogue amplement développé, l'auteur entreprend le récit du Miracle de Basqueville, pour obéir à l'ordre que lui a donné sa dame, la dame Gentillesse du Champ d'Or (peut-être la dame de Basqueville, au service de qui il est ou a été attaché ?) (Vers 1-24.)

Le miracle, bien connu de tous ceux de la vallée de Beaunay (lieu où la petite rivière de Bacqueville prend sa source), arriva au noble chevalier, Martel de Basqueville, et à son compagnon, le sieur de Buiville (dont *la Vie de monsieur Saint-Léonard* donnera le nom), qui s'en allèrent guerroyer contre les Turcs au nom de Jésus-Christ. Ils furent faits prisonniers et jetés dans un cachot immonde. Le Soudan, leur vainqueur, les fit comparaître devant lui. Il ordonna à Martel de renier son Dieu pour adorer Mahomet. Sur son refus, il lui enjoignit de lui exposer sa foi. (25-216).

Après une prière à la Vierge, Martel s'exécute et développe douze articles principaux de la religion chrétienne. Le Soudan

l'écoute, apparemment avec patience, sans l'interrompre. (217-2046.)

Cependant, au bout de 1794 vers, il éclate, et condamne les deux chevaliers à être écorchés vifs le lendemain. (2047-2106.)

Ramenés dans leur prison et chargés de fers, les chevaliers se lamentent; puis, ayant invoqué saint Léonard, patron des captifs, ils s'endorment. (2107-2154.)

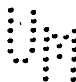
Pendant leur sommeil, ils sont, par le secours de Dieu et de saint Léonard, transportés dans les bois de Basqueville. Ils se réveillent, étonnés des lieux qui les entourent. Un pâtre, qui garde ses vaches, les renseigne. Martel envoie à sa femme la moitié de l'anneau qu'il a partagé avec elle avant son départ. Reconnu aussitôt, il est fêté de tout le peuple qui vient à sa rencontre. En reconnaissance de la protection céleste, il fonde dans son manoir une chapelle dédiée à saint Léonard, qui subsiste encore, où de tout le pays de Caux affluent les pèlerins. (2155-2322.)

Que Dieu donne rémission à Martel et à nous tous, et nous fasse goûter de l'eau de la fontaine de vie. (2323-2394.)

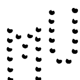
Ce poème est médiocre. Sur les circonstances de l'événement, l'auteur passe un peu rapidement, ne fixe ni le temps du miracle ni le nom du miraculé (il est vrai qu'alors peut-être c'était chose superflue) ; les indications du *Champ d'Or* et de *la Vie de Saint Léonard* devront être rapprochées, pour les compléter, de celles du *Livre du Miracle*. Il semble que tout l'effort du poète se soit concentré sur son exposition de la doctrine chrétienne.

CY ENSUIT LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE,

Qui est divisié en pluseurs paraphes, dont chacun paraphe contient une douzaine de lignes : ainsi est parti par xij, pour ce que xij c'est très bon nombre et ont esté ou temps passé moult de bonnes douzaines, et aussi pour ce que en icellui livre est parlé des xij articles de la foy. Premierement je treuve en la saincte Escripture les xij filx d'Israel : ce fu de Jacob, qui ot en nom Israel pour ce qu'il vit Dieu et parla a lui et lucta a l'angre, car Israel vault autant en ebrieu comme homme voyant Dieu. Item les xij lignees d'Israel qui vindrent des xii filx d'Israel devant diz. Item xij benediccions de quoy furent beneiz les xij filx devant diz de Jacob, leur pere, ou lit de la mort, quant il les commanda a Dieu et mourut, lesquelles beneiçons sont en penultime chapitre de Genesis. Item xij ans que Alixandre Macedon regna, qui conquist tout le monde, comme il appert ou livre d'Alixandre qui se commaince, *primus Aristotelis.* Item xij patriarches furent en l'Ancien Testament. Item xij milliers de dragmes d'argent que Judas Machabeus envoia ou temple pour prier pour les trepassez. Item xij rois en Egipte qui orent nom Ptholomeu,



desquelz l'un fist le livre de la Majeste et le livre des Jugemens. Item, en l'Ancien Testament, xij prophetes principaulx. Item xij apostres ou Nouvel Testament. Item xij pierres de quoy Helias Thesbiten, le sainct prophete, refist l'autel de Dieu que les faulx prophetes Baal avoient destruit, lesquieulx prophetes Helias fist destruire et furent destruiz tous en un jour IIII^{cc} et L, comme il appert ou livre des Rois, ou xx^{e} chapitre. Item xij pers en France qui moult vittorieusement se combatirent pour la foy catholique. Item xij livres qui sont leuz en methaphisique. Item xij degrez de vertuz que sainct Thomas l'appostre bailla et enseigna a ceulz d'Inde, quant il les converti. Item xij pierres que les filz d'Israel, par le commandement de Josué, porterent hors du fleuve Jordain, quant il le passerent a pié sec, et les mistrent en un lieu en memoire de ce, comme il est escript en la Bible, ou livre de Josué, ou xxe chapitre. Item xij bons venredis en l'an. Item xij jours de Noel. Item xij mois en l'an. Item xij jours des quatre temps jeunables, a chacune fois trois. Item xij signes ou zodyaque, soubz lequel tournent les sept planetes. Item xij cieulx : premierement le ciel empiree qui a aussi comme couleur de feu ; après, le ciel cristalin qui a aussi comme couleur de cristal ; après, le ciel x^{e} qui s'apelle inmouvable ; après, le IXe, espéré, a acompter de bas en hault, que les clercs appelent primerain mobile, ou il n'a nulles estoiles, ce dient aucuns, et les autres dient qu'il en y a deux, c'est assavoir polus articus et polus antarticus, lequel polus articus est appelé des mariniers de Normandie l'estoile du Nort, et si

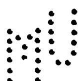


est appellee des Espaigneux la Transmontaine. Item xij sieges ou seront les xij appostres jugeans les xij lignees d'Israel. Item xij vers ou magnificat, que la benoiste virge Marie fist quant elle ala veoir sainte Helizabeth sa cousine en la montaigne, et sainct Jehan Baptiste se mist a genoulx, ou ventre de sa mere, contre nostre seigneur qui estoit ou ventre de la virge Marie. Item xij salutacions en la vision fleurie desquelles la mere Dieu fu saluee des xij appostres. Item xij tables ou estoient les anciennes lois des Rommains. Item xij livres de [v°] code que fist faire l'empeour Justiniam. Item xij principaulx senateurs a Romme. Item xij chapitres en deux epistres que sainct Paul envoia, l'une ad Galathas, et l'autre aux Ephesiens. Item xij douzaines de milliers de serviteurs signez ou front du signe de Dieu, comme il appert ou septiesme chapitre de l'apocalipse. Item xij estoiles en la couronne de la femme de quoy sainct Jehan l'euvangeliste parle en son appocalipse, ou douziesme chapitre. Item ou gentilz clox de Caux, xij sainctes abbayes royaulx. Item xij saincts priourez conventuaulx. Item xij doubles bannieres de l'ancienne loy, et quatre contes et ung roy, desquieulx bannieres monsieur de Basqueville estoit l'un, duquel seigneur de Basqueville ce livre parle et du miracle que Dieu et saint Leonart lui firent, quant ilz l'apporterent tout ferré avecques le seigneur de Buyville de Sarrazinesine dedans les boys de Basqueville. Je pourroye moult trouver de douzaines en l'Escripture, maiz il me souffist de ces xxxij en l'onneur de Jhesucrist, qui avoit xxxij ans quant il mourut en l'arbre de la croix, pour nous racheter des peines d'enfer, et pour nous donner le royaulme de paradis.

CY COMMENCE LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE

Pour le plaisir ma dame faire
Et son commandement parfaire
De tout, je me vueil appointier
D'escripre le livre et pourtraire
Et le miracle au long retraire
Qu'elle me commanda l'autr'ier,
Quant la trouvay sur son destrier
Ou champ d'or, en tres grant acier,
Comme dame de noble affaire.
Et s'il y a que retraicier,
Pour Dieu ! que me vueillés traicier
Gracieusement, sans detraire.

Pourquoy je requier la haultaine
Puissance de Dieu souveraine
Que m'aide a faire l'escripture,
Et si bien me conduye et maine
Que sa parole, s'el n'est saine,
Puisse dire par mesprenture.
Si depri toute creature
Que cy vueille mettre sa cure
[fº 72] A corrigier, se rens y traine :



Que Dieu l'eve, qui tout mal cure,
Dont la fontaine tousjours dure,
Lui doint lassus en son demaine. *

Un beau miracle vous diray
Que briefment vous racompteray,
Afin qu'ennuyeux trop ne soie,
Piteux, sans ficcion et vray.
S'en doubtez, prouver le pourray
Par ceulx qui sont de la valee
De Beaunay et de la contree,
Et par toute ame qui est nee
En tout le pais, sans delay,
Et par la chappelle honnouree,
Qui ou chastel en fut fondee,
De sainct Leonart en bonne foy.

Le miracle, donc mencion
Vous fois selon m'entencion,
Advint au noble chevalier
Martel, qui, par devocion,
Ala comme bon champion
Combatre soy, pour redrecier
Chrestienté et trebuschier
Les Sarrasins et detrenchier,

* Dabo vobis de fontè aque vite gratis, (*Appoc.* xxj°).

Et faire exaltacion
Du nom de Dieu, qu'il ot tant chier,
Et pour nostre foy exaulcier
Et Turs mettre a confusion.

Le chevalier, dont vous vueil dire,
Estoit de Basqueville sire,
Qui, pour faire son sauvement
Et pour eschivier et poursuire
Le feu d'emfer, qui tout dechire,
Et pour plus servir proprement
A Jhesuchrist, que tendrement
Amoit et si très ardamment
Que nul ne le vous sauroit dire,
S'ala combatre hardiement
Aux Sarrazins et vistement
De son espee les ocire.

Les Sarrasins, que Dieux mauldie
Et la doulce virge Marie,
Assaillent nos gens sans demeure
[v°] Par grant orgueil et grant envie.
Le bon Martel ne leur fault mie,
Mais, comme un lion, leur court seure :
De sa lance tant fort labeure,
N'y a homme qui plus fort queure
Encontre la gent enragie.

Le doulx Jhesucrist le sequeurre,
Et de Dieu soit beneiste l'eure
Que tel chevalier vint a vie !

Adonc veissiez chrestienté
Encontre Sarrasinetè
Combatre et rompre mainte lance,
Et maint homme moult tormenté
Dessus son cheval desmonté,
Et crier les heraulx de France.
Dieu doint, par sa saincte puissance,
Honneur, victoire et esperance
A l'escu d'or ou sont planté
Les trois marteaulx de grant vaillance,
Qui ainsi parmi Turs se lance
Et tant en a agraventé !

La sont nos gens en telle guerre
Ou la gent paienne les serre,
Et n'ont de nulle part secours,
Mais Sarrazins par si grant erre
Y sourviennent de toute terre
Et viennent plus tost que le cours,
Et nos gens n'ont de nul secours.
Ces faulx paiens en cel estours
Lui destraingnent de si grant serre
Qu'il leur ont donné tant de tours

Et si fort hurté a ce cours
Qu'agraventez les ont a terre.

Et quant Martel voit sa banniere
Et sa gent, qui tant lui est chiere,
Abatue et que redrechier
Ne la puet en nulle maniere,
Et que la gent, qui tant est fiere,
Que Dieu voulu excommichier,
Sont tous prés de les detranchier,
Et qu'il ne se puet revanchier
Ne par force ne par priere,
Lors s'escrie le chevalier :
A vous me rens sans detrier
Et la compaignie toute entiere !

Lors desarmerent sans targier
Martel et firent despouillier
[f° 73] La cote riche et bien doree
Ou ly trois marteau noble et chier
Avoit jadis fait attachier.
. . . .
Et aussi la gent forsenee,
Mauldite et exconmeniee,
Desarmerent le chevalier
Vestu de la noble livree
Que Martel lui avait donnee
Pour lui servir et compaingnier.

Ainsi les faulx chiens despoillerent
Les chevaliers et desarmerent,
Et mistrent en la chartre obscure ;
En une fosse les formerent,
Et si treffort les enserrerent
Piez et mains de mainte ferreure,
Et leur baillerent tel pasteure
Que nulle vivant creature
Ne vivroit de ce qu'ilz mangerent ;
Et puis coulievres sans mesure,
Orveis, crapous et toute ordure
En la prison avec eulx yerent.

A glaive de fain la mouroient
Et de froit, car dedans estoient
En l'eaue jusqu'a la ceinture.
Chacun jour a Dieu se rendoient,
Et saint Liennart reclamoient ;
En Dieu mettoient toute leur cure
Et, se non la vraye lecture,
Dieux qui garist les siens et cure
Et saint Liennart les soubstenoient,
Car tant souffrirent de l'ardure
De peine, misere et froidure
Que tous deffigurez estoient.

Quant eurent tant eu de souffrance,
De povreté, de mescheance,

Le Soubdant voulu, sans targier,
Qu'ilz venissent en sa presence
Dieu renoier et leur creance.
A ses gens dist : Sans detrier,
Admenez moy ce chevalier
Et son compaings, qu'il tient si chier.
Admenez sont sans demourance.
[v°] Lors le Soubdan, sans delaier,
Dist : Martel, vueillés renoier
Vostre Jhesus et sa puissance,

Et laissiez du tout vostre foy,
Et adourez Mahon, de cuer vray,
Et Dyane la souveraine.
De l'avoir assez vous donray,
Et tres bien vous marieray
A une noble chastellaine,
Extraitte de roy et de royne,
Et serez hors de ceste peine.
Et saichés que je vous vaudray
Soubz moy puissance grande et plaine,
Et de la richesse mondaine
Et tel estat comment a moy.

Martel lui respont, comme saige :
Ja ne passeray ce passage
Que laisse Dieu le roy de gloire,

Qui fist Adam a son ymaige,
Qui se gasta par son oultrage
Quant morst la pomme plus que coire
Amere. Le Soubdant a braire
Commence, et hors de son memoire
Semble qu'il ysse et qu'il enrage,
Et dist : Doncques dy moi l'istoire
De vostre foy et tout l'affaire
Selon vostre commun langage.

Martel lui respont sagement :
Sire, a vostre commandement,
Très volentiers je vous diray
De nostre foy le fondement,
Que je doy croire fermement
Et tout chrestiam de cuer vray.
Les xij articles de la foy,
Se Dieux plaist, je vous monstreray,
Mais qu'aie vostre asseurement.
Le Soubdant respont sans delay :
Je te doins congiè, par ma loy,
De dire tout, oultrèement.

Martel, le vaillant chevalier,
A genoulx se met pour prier
[f° 74] Jhesus et la virge Marie
Que bien le vueillent enseingnier

Comme ilz sceuvent qu'il a mestier,
Et dist : Glorieux fruit de vie,
Je vous requier et vous supplie
Que, par vostre grace infinie,
Vostre foy vueillés exaulcier.
Si pri toute la compaingnie
De la sus que ceste nuytie
M'ait aux articles pronuncier,

Qu'en verité je n'ouseroie
Parler en, se ne m'atendoie
A la divine sapience,
Qui aux desconseillés envoie
Conseil et les met en la voie
De verité et de science.
Si lui pri que, par sa clemence,
Il me vueille envoier prudence
D'aler selon la droitte voie ;
Le chemin de vraye sentence
Me maint, sans dire nulle offense,
Tellement que point ne forvoie.

CY FAIT MARTEL LE BON CHEVALIER LA PRIERE A LA VIRGE MARIE AFIN QU'ELLE LE VUEILLE ENSEIGNIER ET CONDUIRE.

Dame de ciel, dame de terre,
Dame qui tout clost et enserre,

Sus et jus, sans division,
Car, qui Dieu veult tracer et querre,
Tu es le quadran et l'esquerre
De la divine vision.
En toy fut faicte l'union
Par quoy Dieu le pere et li on
Furent appaisiez de leur guerre ;
Tu eus Dieu en ton giron,
Tu as tout en possession,
Nul sans toy ne puet Dieu acquerre.

Dame qui oncques se sentis
Pechié ne ne le consentis, *
Virge, très precieuse gemme,
[v°] Très glorieuse, très gentils,
Langue qui oncques ne mentis,
Belle et bonne de corps et d'ame,
Sur trestoute beneiste femme,
Tu es a droit nommee dame,
Car chacun doit estre ententis
A toy louer a haulte game.
Fay que die vray, sans diffame,
Com bien enseigné aprentis.

* Quod immunis fuit ab omni peccato actuali atque originali secundum venerabilem Anselmum, in De conceptu virginali, et secundum Petrum Alfonsi.

Et pour ce, dame debonnaire,
Que je ne me vueil du tout taire
De toy louer, et si ne puis
Toutes tes louenges retraire, *
Te prie qu'il te vueille plaire
A prendre en gré ce que je puis.
Car je croy vrayement que, puis
Que mon cuer ne puet de ton puis
Sachier tout ce qu'il en vuelt traire,
Que les coppiaux et les chappuis
Prendras en gré, que j'en chapuis,
Car ce te plaist que l'on puet faire.

* Eam laudare sufficiet nullus quod altior celo, abisso profundior, ut dixit Joannes Mus in quodam sermone.

[Ici commence, en 1794 vers, l'exposition de la doctrine chrétienne selon les douze articles du symbole des apôtres, entremêlés de faits et de dissertations qui s'y rattachent plus ou moins directement.

Cette longue digresssion, qui pouvait, avec l'extrême complaisance du Soudan, fournir à Jean Petit l'occasion de mêler à son récit un utile enseignement religieux, est aujourd'hui d'une lecture difficile. Elle est d'ailleurs étrangère au but que se propose la Société rouennaise des Bibliophiles, la publication des poèmes historiques relatifs aux Martel de Bacqueville. J'ai cru, par suite, pouvoir supprimer ce long exposé dogmatique, et j'ai conservé seulement les titres, véritables sommaires de chacune des subdivisions, qui permettront suffisamment de suivre le développement de l'œuvre.

Chacun des douze articles est accompagné, dans le manuscrit, d'un dessin à la plume, finement exécuté, qui représente, sous une double arcature, ornée avec autant d'élégance que de variété, un apôtre et un prophète. Près de chacun des personnages se déroule un phylactère, qu'il tient de la main, et sur lequel on lit un article du symbole, quand il s'agit d'un apôtre, un texte de son livre, quand il s'agit d'un prophète. Les sept premiers dessins sont seuls achevés ; les cinq suivants sont moins finis et moins modelés, et il y manque les textes qu'attendent les phylactères restés vides.]

CY PREUVE LE CHEVALIER LES XII ARTICLES DE LA FOY, PAR LE VIEIL TESTAMENT, PAR LE NOUVEL, PAR FIGURES, ET PAR AUCTORITÉS.

Vraie foy de necessité,
Non tant seulement d'equité,
Nous fait ces xij articles croire, *etc.*

(V. 253 à 372.)

[f° 76 r°]

LE PREMIER ARTICLE.

Nous devons croire fermement
En Dieu le pere entierement.

(V. 373-374.)

[Ici, la figure de saint Pierre, apôtre, avec le texte du premier article du symbole, *Credo in Deum patrem omnipotentem, creatorem celi et terre,* et celle d'Isaïe, prophète, avec ces mots, qui paraissent empruntés à la fois à Jérémie (III, 19) et à Isaïe (xxxvii, 16), *Patrem vocabis me, dixit Dominus, qui fecit celum et terram.*]

[v°] LE SECONT ARTICLE.

Et en son seul filx glorieux,
A lui esgal eternelment.

(V. 375-376.)

[Ici, les figures de saint André, apôtre, avec les mots, *Et in Jhesum Christum filium ejus unicum, dominum nostrum,* et de Daniel, prophète, avec le texte : *Ecce video quatuor viros solutos deambulantes in medio ignis, species quarti* (similis) *filio Dei.* (Dan., III, 92.)]

LE TIERS ARTICLE.

En sainct Esperit ensement,
Trois personnes et un seul Dieux, *etc.*

(V. 377-396.)

[Ici les figures de saint Jacques le Mineur et d'Ezéchiel, prophète; auprès du premier, les mots : *Credo in spiritum sanctum;* auprès du second, *Effundam de spiritu meo super omnem carnem* (Joel., II, 28)].

[f° 77 r°]

LE QUART ARTICLE.

Après est raison que vous dye
Com le glorieux fruit de vie
Jhesucrist, le fils Dieu le pere,
Nasqui de la vierge Marie, *etc.*

(V. 397-456.)

[Ici les figures de saint Jacques le Majeur et d'Isaïe, prophète; auprès du premier : *Qui conceptus est de spiritu sancto, natus ex Maria virgine;* auprès du second : *Ecce virgo concipiet et pariet filium* (VII, 14.)]

[f° 78 r°]

LE QUINT ARTICLE.

(V. 457-899.)

[Le cinquième article traite de la mort de Jésus-Christ et de la redemption des hommes.]

(V. 459-744.)

[v°]

[Ici les figures de saint Jean, apôtre et évangéliste, et de Salomon, roi et prophète. Auprès du premier, le verset : *Passus sub Pontio Pilato, cruci-*

fixus, mortuus et sepultus. Auprès du second, le texte : *Morte turpissima condampnemus eum* (Sap., II, 20.)]

[Avant de passer à l'article suivant, le poète développe deux épisodes :]

[f° 81 v°]

CY PARLE MARTEL DES TROIS VERTUS THEOLOGIENNES,
C'EST ASSAVOIR, FOY, ESPERANCE ET CHARITÉ.

(V. 745-804.)

[f° 82 v°]

CY PARLE MARTEL DE LA VRAIE CROIX ET DE SES NOBLES VERTUS.

(V. 805-899.)

[f° 83 v°]

CY PARLE MARTEL DU VI[e] ARTICLE DE LA FOY.

(V. 900-959.)

[Ici les figures de saint Philippe, apôtre, et du prophète Ozée, accompagnées de ces textes, *Descendit ad inferna,* et *De morte redimam eos, morsus tuus morsus ero inferne* (Ozeæ, XIII, 14.)

[f° 84 r°]

Le commentaire de l'article est plus spécialement compris dans les vers 900 à 935. Les vers 936 à 959 sont précédés du titre :

CY LOUE MARTEL LE SAUVEUR DE TOUT LE MONDE.

(V. 936-959.)

[v°]

CY PARLE MARTEL DU VIIe ARTICLE DE LA FOY.

(V. 960-1211.)

[Ici les figures de saint Thomas et de Sophonie, le prophète, avec les versets : *Tercia die resurrexit a mortuis*, et *Expecta me in die resurrectionis mee, dicit Dominus.* (Soph., III, 8.)

Comme plusieurs de ceux qui le précèdent, le septième article se subdivise en plusieurs parties. L'article de foy est spécialement exposé du vers 960 au vers 1031. Puis viennent les additions suivantes :]

[f° 85 v°]

CY LOE MARTEL MARIE MAGDALEINE POUR CE QU'ELLE FU PREMIER TESMOING DE LA RESURRECCION NOSTRE SEIGNEUR.

(V. 1032-1103.)

[f° 86 v°]

CY VEULT PROUVER QUE DIEU APPARUT PREMIEREMENT A SA TRES AMEE MÈRE, POSÉ QUE L'ESCRIPTURE N'EN FACE POINT DE MENCION.

(V. 1104-1175.)

[f° 87 v°]

CY RECOMMANDE MARIE, MARTHE ET LA MAGDALEINE SA SŒUR, ET TOUCHE DE LA VIE ACTIVE LAQUELLE OT SAINCTE MARTHE, ET DE LA VIE CONTEMPLATIVE LAQUELLE OT SAINCTE MARIE MAGDALEINE.

(V. 1176-1211.)

[f° 88 r°]

CY PARLE MARTEL DE LE VIII[e] ARTICLE DE LA FOY.

(V. 1212-1508.)

[Le dessin qui accompagne cet article VIII, et ceux qui seront joints aux articles suivants, sont inachevés : moins finis et moins ombrés que les précédents, ils ne fournissent d'autre part ni les noms des personnages qu'ils représentent ni les textes réservés aux phylactères.

Le huitième article a pour objet l'Ascension et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Le poète l'a développé sous les titres suivants :]

LE VIII[e] ARTICLE DE LA FOY.

(V. 1212-1283.)

[f° 89 r°]

CY DIT COMME LE SAINT ESPERIT DESCENDI EN LANGUES DE FEU SUR LES APPOSTRES LE JOUR DE LA PENTHECOUSTE ET SUR TOUS LES DISCIPLES A HEURE DE TIERCE.

(V. 1284-1331.)

[v°]

CY LOE MONSIEUR SAINT ESTIENNE POUR CE QUE LE JOUR DE LA PENTHECOSTE IL FU SI ENFLAMMÉ DE L'AMOUR DE DIEU PAR LE SAINT ESPERIT QUI FU LE PREMIER MARTIR ET PORTA LA BANNIERE DES MARTIRS COMME LE BON CHAMPION ET HARDI.

(V. 1332-1427.)

[f° 91 r°]

CY DIT COMMENT LE BENEIST FILX DE DIEU NOUS AMA MERVEILLEUSEMENT, CAR POUR NOUS DESCENDI DE LASSUS EN TERRE.

(V. 1428-1508.)

[f° 92 r°]

[Ici, les figures d'un apôtre et d'un prophète, sans les textes de l'Ecriture, puis le développement du neuvième article (le Jugement dernier), en 168 vers, sous les titres suivants :]

LE IXe ARTICLE.

(V. 1509-1592.)

[f° 93 r°]

CY DIT COMME DIEU TENDRA SON JUGEMENT, ET PARLE DES SEPT EUVRES DE MISERICORDE, DESQUELX IL MERCIERA LES BONS ET REPRENDRA LES DAMPNEZ.

(V. 1593-1676.)

[f° 94 r°]

[Au bas de ce recto se voient les deux figures, un apôtre et un prophète, qui doivent accompagner le dixième article, mais sans les noms et sans les textes sacrés; et, au verso du même feuillet, commence l'exposition de l'article (la Sainte Eglise), sous ce titre unique :]

[v°] LE Xe ARTICLE.

(V. 1677-1712.)

[Vient ensuite, l'article onzième, dont le titre termine la page. Il traite de la rémission des péchés, qui s'obtient par les sacrements et spécialement par le Baptême et la Pénitence, ce qui amène, au vers 1713, l'épisode de saint Jean-Baptiste. Au feuillet 95 se trouvent les figures accoutumées, sans noms et sans textes].

LE XIe ARTICLE.

(V. 1713-1926.)

[f° 96 v°]

CY LOE MARTEL SAINT JEHAN BAPTISTE POUR CE QU'IL BAPTIZA JHESUCRIST.

(V. 1831-1926.)

[f° 97 v°]

[Le bas de ce verso est occupé par la double figure s'appliquant au douzième article qui va suivre, et dépourvue, comme les précédentes, des noms et des textes que le dessinateur y devait inscrire. Au feuillet 98 commence le commentaire de ce dernier article (la vie éternelle), subdivisé ainsi, sous deux titres :]

[f° 98 r°] LE XIIe ARTICLE.

(V. 1927-2046.)

[f° 99 r°] CY PARLE MARTEL DE LA VERTU DE CHARITÉ QUI EST VRAIE AMOUR DE DIEU ET DE SON PROUCHAIN.

(V. 2011-2046.)

[f° 99 v°] CY DIT COMME LES BONS CHEVALIERS MARTEL ET SON COMPAIGNON FURENT JUGIEZ A ESTRE TOUS VIFS ESCORCHIEZ.

Lors le felon Soubdant s'escrie
Comment une beste enragie,
Et semble qu'il soit enragié,
Et dit : Harou ! quel deablerie
Avez oy ! quel moquerie
Il nous a toute jour preschié !
Par Mahom ! demain escorchié
Serez et par quartiers tranchié,
Car vous avez dit villennie
De nos Dieux ; tant avez pechié
Que demain serez depecié
Et parti en mainte partie.

Je juge et vueil que vous soiés
Demain au matin escorchiez
Tous vifs, pour avoir plus de peine.
Du cuir feray faire souliés,
Par Dyane ! que voulentiers
Pri comme la plus souveraine
Et sur toute deesse royne,
Qui vous doint sanglante sepmaine,

Puis que vous estes si entiers,
Que pour meschance ne pour peine
Com vous face faire ne gehaine
Ne pour torment ne pour meschiés.

Vous ne voulez laissier acroire
Le crucifis, c'est chose voire,
Que vous adourez com s'il feust dieux,
Qui jadis ou lieu de calvaire
Fut mis en croix a grant misere
Et crucifiez par les Gieux,
Et mourut comme homs mortieulx ;
Et doncques, s'il eust esté tieulx
Et de tel puissance et affaire
Com vous dittes devant mes yeulx,
Il eust tué tous les Ebrieux
Qui ainsi le vouloient detraire.

Par Mahom ! Bien le comparrez,
Car demain le matin mourrez.
Vous n'y arez plus de duree.
[f° 100] Enuyt serez très bien ferrez
Et après regarder pourrez
S'aide vous sera envoyee.
Gardez que bien emprisonnee
Soit ceste gent, sans demouree,
Toy, Goussalin et Gomerrés,

Et qui n'aient main qui liee
Ne soit et moult très bien serree,
Piez et mains ensemble ferrez.

Adonc les tirans respondirent :
Monseigneur, voulentiers ; et dirent :
Car fort seront enchaiennés,
Par nos dieux ! qui le monde firent.
Lors pleurent forment et souspirent ;
En la chartre sont remenés,
Jugés a mort et condempnés.
Et puis les tirans forsenés
En si forte prison les mirent,
Ensemble les ont enchaennés
Pour estre plus fort enhannés
Et de sept le huis les encloirent.

Illecques si ferrez estoient
Que sept paire de fers avoient.
Par ma foy ! c'est trop plus qu'assez.
L'un a l'autre se dementoient
Et du cueur tendrement plouroient,
Plus que ne dy cent foiz passez,
Tant que de plourer sont lassez ;
Ils se tenoient pour passez,
Car tout affect mourir cudoyent.
En plourant se sont appensez

Que tous biens sont recompensez
Jadis a ceulx qui les faisoient.

Ainsi comment ilz gemissoient
Et ensemble se confessoient,
Et a Jhesu, qui tousjours veille,
Du tout se commandoient en tout
Et devotement deprioient,
Le compaings, qui point ne sommeille,
Dist : De sainct Liennart est la veille :
Prions que delivrer nous vueille.
Par lui tous prisonniers estoient
Delivrés, de mainte merveille ;
Deprions qu'en ceste sourveille
Ses merites mestier nous aient.

[v°] Adonc le bon baron s'escrie :
Doulz Jhesucrist, doulz fruit de vie,
Vueillés nous envoier secours !
Glorieux sainct de saincte vie,
Sainct Liennart, en qui moult me fie,
Venez ça, plustost que le cours,
Car a nullui n'avons recours
Fors qu'a vous, et pour ce je cours
A vostre puissance et maistrie,
En priant que soiés recours
De nous tant que de ces laz cours
Nous desliez ceste nuitie.

Et je voue a Dieu, de cueur vray,
Et a vous, a qui je m'octroy
Et doins de toute ma puissance,
Que s'il vous plaist de cest esmoy
Delivrer nous je fonderay
En mon manoir, sans demourance,
Une chappelle en remembrance
De vous et de vostre puissance,
Si belle comme je pourray.
Et, ce disant, sans delaiance,
Leur courrouz et leur douliance
Les delaisserent sans delay.

Et presentement s'en dormirent :
Esperance et foy tout ce firent.
Dieu, qui pourvoit les essilliez,
Et saint Liennart bien les oirent.
A eulx delivrer entendirent;
Car le sainct, tout appareillés
De delivrer les prisonniers
Et d'aidier aux descomseilliés,
Y vint et avec lui venirent
Les angres, près et appointiez,
Et porterent les chevaliers
Tous ferrez, que qu'il s'en dormirent,

En un boys fourc d'un quesne, ès bois
De Basqueville : a celle fois

Tous deux endormiz les poserent,
Trestous chantans sans nul effrois,
Doulcement et a haulte vois,
Et puis illecques les laisserent
Dormans, point ne les esveillerent;
[f° 101] Maiz tous ensemble s'en ralerent
Lassus avec le Roy des rois.
Et quant fut jour ilz s'esveillerent
Les deux chevaliers, qui la yerent,
Moult esbahis, si com je croys.

Un vachier, qui vaches gardoit
Dedans les bois, les apparçoit :
Grant paour ot ; si s'en voult fuire,
Pour ce que, quant les regardoit,
Si povres, si deffaiz les voit.
Il lui crient : Venez ça, biau sire,
Vous n'aiez mal, par saint Spire !
Vueillés nous enseingnier et dire
Certainnement comment qu'il soit,
Qui sont ces bois, sans contredire.
Le vachier respont : Par saint Gire !
Voulentiers et que bien le soit.

Seigneurs, ne vous esbahissiez :
Vous estes ès bois enbuchiez
De Basqueville, sans doubtance.
Lors le seigneur s'est escriez :

Jhesucrist nous a exaulciez
Et saint Liennart, par sa puissance.
Dictes, est le seigneur en France ?
Nennil, sire, par ma creance,
Il est oultre mer escorchiez,
Dont c'est grant douleur et meschance.
Son service et son ordonnance
Ont fait pieça les chevaliers.

Le seigneur dist : Je vous en croy.
Je vous pri, alez sans delay
Au chastel baillier a la dame
De l'annel de son propre doy
Ceste moitié cy, de par moy.
Car l'autre moitié, par saint Jame !
Et sur le peril de mon ame,
Je lui baillay comme a ma femme
En signe quant je la lessay.
Bailliez ly et dittes qu'a me
Vieigne visiter s'elle m'aimme.
Li vachier respont : Je l'ottroy.

[v°] Le vachier s'en vint a la porte
Du chastel, qui nouvelles porte,
Et passe oultre sans demouree.
A genoulz se met et comforte
La bonne dame et lui apporte
Nouvelle qui bien lui agree,

Et dist : Tenez ceste doree
Moitié qui vous est envoyee
Par monseigneur qui la rapporte ;
Es bois est, c'est chose prouvee.
Et la dame l'a regardee
Contre l'autre moitié qu'aporte.

Ces deux moitiés un annel furent !
Elle et sa gent grant joie en eurent.
Et monterent hastivement
A cheval et si s'en coururent,
Poingnant si fort comment ilz peurent,
Au bois tantost et vistement.
Et la dame amiablement,
En souspirant moult tendrement,
Et tous ceulx qui avec lui furent,
Baise le seigneur doucement :
Si grant pitié que nullement
Avoient que parler ne peurent.

Mais en plourant s'entrebaisoient
Et nul mot dire ne pouoient.
Après elle se print a dire :
Dieux soit loé que nos yeulx voient
Cil que tant desiré avoient,
De Basqueville le bon sire,
Pourquoy langue ne pourroit dire
La joie que j'ay ne main escripre ;

Car ceulx de ce pais disoient
Pour verité, sans contredire,
Qu'ocis vous avoient par martire
Les Sarrasins, qui vous tenoient.

Et aussi tous ceulz qui la yerent
Et la dame si saluerent
Son compaings amoureusement,
Et benignement l'acollerent
Et en la bouche le baiserent,
[f° 102] Et lui elle moult doulcement.
Tout le clergié presentement,
Revestus honnourablement,
Querir les chevaliers allerent,
Te Deum chantant haultement,
Et louant Dieu devotement
Les deux chevaliers defferrerent,

Et les menerent au moustier :
La oyssiez noel crier
De tous ceulx qui yla estoient ;
Et tous disoient, sans moquier :
On se doit bien en Dieu fier.
Illec pluseurs gens acouroient,
De toutes pars y arrivoient,
Ensemble a haulte voix chantoient,
Pour les chevaliers esleessier.
Après pluseurs leur demandoyent

Comment tous ferrez ilz avoient
Estés apportez, sans blessier.

O com grant exaltacion,
O com joieuse vision,
Basqueville, vous avez eue,
Quant, sans nulle deception,
Pour vive demonstracion,
De vostre bon seigneur la veue
Avez, dont joie vous est conceue
Par sa glorieuse venue
Et pour sa noble invencion.
Par tout, en maison et en rue,
Chantés et ne soiés pas mue,
Pour l'amour du bon champion !

Joye mener et feste faire
Devez trestous, c'est chose voire,
Et jouer en cette journee
Concques miracle plus notoire,
Plus appert, ne plus belle histoire
Ne pot veoir creature nee,
De chose de nouvel formee.
Tant com le monde aura duree
Tousjours maiz en sera memoire.
Pour ce, la feste bien gardee
De saint Liennart et festinee
[v°] Doit estre de tout vostre affaire.

O vous tous qui seigneurs serez
De Basqueville, mal ferez
Se du tout et sans ficcion
La feste vous ne festoiés
Du sainct, tant comme vous arez
Le chastel et la mansion.
Car le sainct a dileccion
Singuliere et affeccion
A vous tous qui succederez
Au chevalereux champion :
Pourquoy, selon m'oppinion,
Ce saint sur tous vous amerez.

Or vous ay compté la querelle
Et l'istoire, qui est moult belle
Qui de bon cueur y penseroit.
Après fist faire la chappelle
Le bon seigneur, fresche et nouvelle,
Ainsi comme voué l'avoit.
Tout homme veir la venoit
Qui ou clos de Caux demouroit.
Pour le miracle et la nouvelle,
Maint chevalier y acouroit,
Qui le saint de cueur reclamoit,
Et mainte dame et damoiselle.

Ainsi avez m'entencion
Et ma rude narracion

Du beau miracle et de la peine
Que souffry le bon champion
Martel, a qui remission
Dont la Trinité souveraine,
Et a nous touz, et puis nous maine
Avec lui boire en la fontaine *
Dont au premier fis mencion,
De celle eaue qui tant est saine,
Qui sourt lassus en ce demaine
Ou les sains ont leur mansion.

En celle saincte fontenelle,
Qui tant est fresche et tant est belle,
Clere, si nette et si polie,
Sourt vive eaue, fresche et nouvelle,
[f° 103] Et si vous di que l'on l'appelle
Son droit nom fontaine de vie
Pour ce qu'aux mors redonne vie ;
Et si ne puet estre enordie,
Car elle a tel vertu en elle
Que de trestoute maladie
Elle purge l'ame et nettie
Et preste la rent et isnelle.

Ceste fontaine transitive
Rent et donne celle aue vive

* Scilicet de fonte vite, de qua dicitur Apocal. xxi, *Dabo vobis de fonte aque vite gratis*.

Par trois dois, sans confusion,
Par maniere si très soutive
Que l'umaine ymaginative
Vertu ne contemplacion
Ne puet comprendre l'union
Des trois doiz en distincion.
Ains est ver que notre cheitive
Et fieble ymaginacion,
Le croye, par revelacion,
Sans avoir en demonstrative.

N'est pas com les autres fontaines,
Qui sourdent par estranges vaines :
Mais ceste sourt par mesmes elle,
Par trois doiz, qui tant sont haultaines
Et ensemble si très prouchaines,
Qui sont en celle fontenelle,
Que mesme chose eternelle.
Mais une très bonne nouvelle :
Car l'un de ces doys souveraines
Descendi en une cordielle
Pure, nette, fresche et nouvelle,
Qui oncques n'ot taches villaines ;

Descendi par humilité,
Non mie par neccessité,
Pour pitié et compassion
Qu'il ot de nostre humanité

Et de nostre fragilité,
Qui aloit a destruccion
Pour ce que perdu avion
Le doulx voire et la vision
De ceste saincte Trinité.
Mais tant fist en sa passion
[v°] Qu'en ravon la possession,
S'en nous ne tient en verité.

De telle eaue, qui tant est tendre,
Nous doint cil qui se laissa pendre,
Pour nous de la mort delivrer,
Qui, pour le feu d'amour esprendre
En nos cueurs, se laissa estendre
En croiz et soy a mort livrer.
De s'amour nous vueille enyvrer,
Afin que puisson eschiver
L'arsure d'enfer et la cendre,
Et que nous puissons arriver
A la fontaine, sans priver,
Que cueur ne puet yci comprendre.

Amen, alleluia.

Explicit le livre du miracle de Basqueville la Martel, fait et dittié par maistre Jean le Petit, docteur en theologie.

III

LA VIE MONSIEUR SAINT LEONARD

(VERS 1390)

LA VIE MONSIEUR SAINT LEONARD

SOMMAIRE

Dans la première moitié de ce poème, l'auteur s'est borné à mettre en rimes la vie de saint Léonard, telle que la tradition la conserve; dans la seconde, il raconte des événements contemporains, accomplis par le secours du saint, et arrivés en Normandie ou à l'occasion de l'oratoire de Basqueville. A ce titre, au moins, *la Vie monsieur saint Leonard* intéresse l'histoire normande et devient le complément nécessaire des deux poèmes précédents, qui confondent dans un même honneur les Martel et leur protecteur.

Saint Léonard, issu de sang royal, compagnon d'enfance de Clovis, comme lui baptisé par saint Remy, se fit remarquer par une telle sainteté qu'il obtint du roi le privilège de visiter les prisonniers et de faire tomber leurs fers. Clovis lui offrit ensuite de devenir son conseiller. Le saint refusa tous les honneurs et s'en alla demeurer à Meun-sur-Loire avec saint Lieffart *(Lifard, Leofardus)*, prêchant la foi. Puis il gagna le Limousin, qu'un ange l'avertit d'évangéliser, et il établit sa retraite, près de Limoges, dans une forêt, en une vieille masure, qui servait de gîte au roi quand il

venait chasser dans cette contrée, et près de laquelle il fait jaillir une fontaine. (Vers 1-154.)

Le poète fait le récit des miracles accomplis par saint Léonard, tels qu'il a pu les lire dans ses Actes. Par ses prières, le saint obtient la guérison de la femme d'un roi français, en travail d'enfant et en danger de mourir : le roi, en reconnaissance, lui donne une partie de la forêt, où il fonde un monastère qui fut l'abbaye de Noblac. (155-224.) Dieu lui accorde le don de délivrer les prisonniers de leurs chaînes. Le bruit de ses miracles attire près de lui un grand nombre de religieux. Il meurt, et sur son tombeau est bâtie l'église de l'abbaye. (225-310.)

Son intercession fut encore plus puissante, s'il est possible, après sa mort, et le poète d'en raconter quelques manifestations : la liberté rendue à un *preudhomme*, de Noblac, jeté par un *tyran* du voisinage dans une basse fosse de son château (311-358) ; — à un serviteur de l'abbaye, victime de la haine d'un prévôt de Limoges (359-394); — à un pèlerin venu à Noblac et pris par des hommes d'armes (395-436) ; — à un chevalier fait prisonnier par les Bretons (437-454).

Ce qui va suivre n'est plus emprunté aux légendes antérieures : les événements sont arrivés au temps même du poète, qui fixe les noms et les dates.

C'est d'abord un bref récit du miracle de Basqueville et de la fondation par Martel d'une chapelle dans son château. (455-518.)

Puis le *maître des arbalétriers*, prisonnier des Anglais, invoque saint Léonard de Basqueville, est sauvé par lui, vers l'an 1360, et dépose ses fers dans la chapelle du même lieu. (519-546.)

En l'année 1386, à Beaumont (1), un meurtrier se voue encore à saint Léonard de Basqueville : ses chaînes se brisent et il obtient sa rémission par l'appui du seigneur de Basqueville. (547-588.)

Enfin deux écuyers de Lombardie sont pris par leurs ennemis en Allemagne, au temps où le roi de France alla dans ce pays combattre le duc de Gueldre révolté (?) ; à l'instigation de leur valet, ils se confient à saint Léonard de Basqueville, recouvrent leur liberté, et s'en vont à Basqueville même remercier le saint dans sa chapelle, où ils suspendent un riche ex-voto. (589-664.)

Pour raconter tous les miracles du saint, poursuit le poète, il lui faudrait main de fer et langue d'acier. Que les captifs l'implorent, ainsi que les femmes en couches : ils en obtiendront protection. Enfin qu'à tous il prie la Sainte Trinité d'accorder part au ciel. (665-702.)

(1) Plusieurs lieux sont ainsi appelés en Normandie, spécialement en Caux, où l'on trouve un hameau de ce nom, à Beaunay, près de Bacqueville.

[F° 104]

CY COMMANCE LA VIE MONSIEUR SAINT LEONARD

La souveraine Trinité,
Trois personnes en unité,
Me vueille enseignier et conduire
Tellement que vous puisse dire
De saint Leonard la saincte vie,
Qui fut sans orgueil et envie,
Afin que tel exemple prendre
Y puissons et tel chose apprendre
Qu'a la joie puissons venir
Qui tousjours durra sans fenir.
Si me command a l'onnouree
Mere de Dieu, virge clamee,
En priant qu'a me vueille apprendre
A la vous dire sans mesprendre.

Sainct Liemart fut du sang de France
Extrait et nourry en effance
Avecque le bon roy Clovis,
Lequel fut de sy bon advis

Que des rois franchois le premier
Se vouloit faire baptizier
De monsieur saint Remy, a Rains,
Et du saint ampule estre enoings;
Et pour ce encore y sont sacrés
Les rois françois et consacrez.
Lors de saint Remy baptisié
Fut saint Leonard, et tant prisié
Du roy, chrestien devenu,
Que par lui fut sus fons tenu,
Et le bailla a saint Remy,
Qui moult estoit de Dieu ami,
Afin qu'il lui appreist science
Et la divine sapience.
Tantost fut bon clerc et sage homme.
N'avoit si pitieux jusqu'a Romme.
Tel pitié ot des prisonniers
Povres, nuz et descomseillés,
Que tantost s'en vint a grant erre
Au roy Clovis, pour lui requerre
Qu'il lui donnast par toute France
Pouoir simplement et puissance
De delivrer sans mesprison
Prisonniers de toute prison.
Tantost le roy lui ottrya;
Nullement ne lui denya,
Car il pensoit bien et savoit

Que saint Leonard ne demandoit
Cela fors par devocion
Et divine inspiracion.
Adonc saint Leonart le mercie
Et s'en va, que Dieu le condie,
Tous les prisonniers visitier
Et delivrer et acquittier.
A eulx delivrer entendi ;
Quittiez et purgiez les rendi,
En leur enjoingnant penitance,
Qu'ilz eussent tousjours remembrance
De garder bien qu'ilz ne rencheissent
En pechié et que Dieu servissent.
Quant le sainct ot par tout erré
Et les prisonniers desserré,
Le roy Clovis l'envoya querre
Hastivement et a grant erre
Par un moult noble chevalier,
Qui l'ala querir et prier
Qu'au roy venist tantost parler.
Saint Liennart, pour y aler,
S'apresta moult hastivement ;
[v°] Et le bon roy, qui tendrement
L'amoit, lui fist très bonne chiere
Et lui dist, par bonne maniere :
J'oy tous les jours tant de bien dire
De vous que, par Dieu, nostre sire,

Je suis bien joyeux ; si vous prie
Qu'avecques moy toute ma vie
Vueillés faire vostre demeure,
Et, se Jhesucrist me sequeure,
Se voulez estre seculier,
Nostre principal conseillier,
Chevalier, chambellan ou maistre
De nostre hostel vous feron estre.
Ou nous vous feron arcevesque,
Se voulez, au moins, ou evesque.
Le saint respont : Je vous mercie ;
Jhesucrist vous doint bonne vie
Et vous vueille rendre ces biens,
Car je ne vueil, pour nulle riens,
De sainte Eglise benefice
Ne domine, fors de Dieu service.
Je pense bien, se je vouloie,
Des greingneurs avec vous seroie,
Mais vraiement ja ne tendray :
Benefice ne serviray
Fors Jhesucrist, le roy de gloire.
Ainsi le saint de bon affaire,
Pour l'amour Dieu qu'il tant prisa,
Les benefices reffusa
Et les services et les aises,
Et ala souffrir grans mesaises
Par le pais, pour adnoncier

La foy catholique et preschier.
Et saint Lieffart sans arrester,
Son compaings, ala visiter,
És parties de Meun sur Loire,
Et avec lui fist son repaire.
Il n'y ot guaires fait sejour
Que tantost, a un point du jour,
Un angre lui vint adnuncer,
En dormant, qu'il alast prescher
En Lymousin et en Guienne,
Pour faire la gent crestienne
Qui estoit encor sarrazine.
Le saint, de vraie amour et fine,
A Lieffart a Dieu commande,
Et s'en va, ainsi com mandé
Lui est de Dieu, le roy de gloire,
Preschant pour faire la gent croire;
En pluseurs villes s'en aloit,
Et pluseurs miracles faisoit.
Et quant il ot par tout preschié
Et le païs bien adreschié,
En un grant bois est arrivé,
En un lieu devolt et privé,
En une fourest, près Lymoiges,
Ou n'avoit ne maison ne loges
Fors une grande vieille salle,
Qui estoit moult orde et moult sale,

Ou le roy mangoit et gisoit
Quant en celle forest chassoit.
En celle grant sale hallee
Fist sainct [Liennart] sa demouree,
Et deux aultiers y ordonna,
Que honnourablement aorna,
A deux cornez, de ce me vant!
Au bout, devers souleil levant,
De la mere Dieu fu le destre
Et de saint Remy le senestre,
Qui lui avoit apris science,
Bonne doctrine et sapience.
Illecques vesqui longuement,
En servant Dieu devotement.
Deux chappellains avoit o lui,
Moines estoient ambedui;
Tous les jours messe lui chantoient
Et de lui science apprenoient.
Mais ilz avoient trop a peine
Illecques eve et bonne et saine,
Car en un montel leur ostage
Estoit et loing de tout rivage.
Mais il pria de tel maniere
Qu'il fist, par sa saincte priere
Et par puissance souveraine,
En un puis sec une fontaine :
En sourdi l'eaue, bonne et clere,
Pour lui et pour sa gent a boire.

Le roy françois ala chassier,
Pour soy deduire et soulassier,
[f° 105] En la forest devant nommee.
La royne avec lui fut menee
Pour deduit et esbatement,
Mais elle prist hastivement
A travaillier, sans demouree,
Trestout au long de la journee
Et le tiers jour et lendemain,
Sans repouser n'au soir n'au main,
Tant qu'il sembloit qu'elle feust morte.
Lors le roy fort se descomforte
Et sa gent, pour ce que la royne
Ne trait a ly ne poux n'aleine :
Fendre la vouloient et tranchier,
Pour le fruit hors de lui sachier,
Afin qu'il feust crestienné
Et sauvé sans estre dampné.
Sainct Liennart par illec passoit,
Et le roy, qui moult fort pensoit,
Lui demanda courtoisement
Qu'aucun bien ou avancement
Il lui pleust faire a la royne,
Qui estoit en si grande peine.
Et le fist en sa tente aler
Pour veoir la royne et pour parler
A elle, mais, quant il l'a veue

De maladie si fort tenue,
A plourer se prist de pitié
Et de cuer devolt a prié,
Amiz genoulx, le Roy de gloire
Qu'a celle royne voulsist faire
Secours et l'oster de la peine
Ou elle estoit et de la gehaine.
Lors Dieu, par sa saincte puissance,
Delivra la royne de France
Et fist son fruit venir a vie,
Dont la gent fut moult esjoye.
Adonc le roy le mercia,
De son tresor lui ottria
Et presenta une grant somme
D'or et d'argent, maiz le saint homme
N'en voulut oncques denier prendre,
Car il ne vouloit pas contendre
A avoir tresors ne richesses,
Ne grans maisons ne forteresses.
Mais au roy fist une requeste,
Qui fut saincte et noble et honneste,
Qu'il lui donnast une partie
De la fourest pour une abbaye
Faire faire, pour Dieu servir
Pour sa vraie amour desservir.
Le roy lui ottroia son dit,
Du tout en tout, sans contredit,

Et puis fu l'abbaye fondee
Qui de Nullac fut appellee.
Après des femmes fut sceu
Le miracle, et apperceu
Par tout le royaulme de France
Que sainct Liennart avoit puissance
D'enfant delivrer toute femme
Et son fruit de villain diffame.
Toutes femmes qui travailloient
Le glorieux saint reclamoient,
Et il leur faisoit delivrance,
Car il en avoit la puissance
Et a encore en toute terre :
Pour ce toute femme requerre
Et prier le doit, quant travaille,
Devotement comment qu'il aille.

Après Dieu lui donna puissance
De delivrer sans deffaillance
En tous païs les prisonniers,
Pour ce que si très voulentiers
En sa jonnesce visité
Les avoit par humilité,
Comment je le vous ay escript
Vers le premier de cest escript.
A lui de bon cueur se vouoient
Et devotement le prioient

En toutes pars les prisonniers ;
De si bons fers ne sy entiers
Estre si bien ferrez ne peussent
Que prestement rompuz ne feussent,
Sitost comment ilz se vouoient ;
A saint Liennart les apportoient,
Quant ilz estoient delivrez
De mort, ou estoient livrez.
Pluseurs de ses amis venirent
Demourer o luy, qui lui dirent
Et supplierent humblement
Qu'il leur donnast herbergement
Avec lui en sa mansion,
Et que par vraie devocion
[v°] Tous leurs biens avoient laissié.
Et le bon saint leur a preschié
Et leur a dit : Trop me merveille
De ce que je voy tel merveille.
J'avoie deguerpi vostre affaire
Pour mieulx servir le Roy de gloire,
Et vous revenez après moi !
Quant y pense, trop m'en esmoy
Que vous laissiez vos heritages :
Dictes donc tous vos courages.
Ilz respondent sanz demouree :
Vous estes de tel renommee
Et envers Dieu de tel puissance,

Ce dit chacun par toute France,
Que sans faillir sauvez seron
Mais que avec vous demouron.
Adonc sa fourest leur parti
Et en sept pars la departi,
Et leur dist : Ouvrés de vos mains,
Ainsi com les appostres sains,
Qui par nuit besoingnes faisoient
Et par jour la foy sermonnoient,
Car chacun doit ouvrier et faire
Besoingne selon son affaire :
Les gens sont nez pour besoingner,
Comme les poissons pour nagier
Et l'oisellet affin qu'il vole ;
Ce dient les maistres d'escole.
Ainsi avec lui demourerent
Et saincte vie demenerent.
Saint Liennart miracles faisoit,
Tant que chacun qui se vouoit
A lui de trestout ferrement
Delivré estoit prestement.
Si grant puissance ot en sa vie,
Et quant fut mort, n'en doubtez mie,
Il ot trop plus grant que devant
N'avoit, certes, de ce me vant !
Quant trespassé fut, sans demeure
Jhesus, qui pour les siens laboure,

A ses disciples adnoncier
Fist qu'ilz ne feissent leur moustier
En ce lieu mesmes ou estoit,
Pour ce qu'il estoit trop estroit.
Lors tous ses disciples jeunerent
Par trois jours, et a Dieu prierent
Que par son plaisir leur montrast
Proprement et leur demoustrast,
Par adnoncement ou par signe,
Une trés saincte place et digne
Ou le moustier du saint feroient
Et son sainct corps enterreroient.
Quant orent par trois jours prié,
Par tout le païs fut negié,
Fors en [un] lieu tant seulement :
Quant ce virent, devotement
Te Deum haultement chanterent,
Et le corps du saint y porterent,
Et si firent faire l'eglise
Belle et riche, de grant pourprise,
Comment il leur estoit moustré
Et par miracle demoustré.

En ce lieu, qui Nullac se nomme,
Entre les autres un preudomme
Avoit qui saint Leonnart amoit
Et voulentiers le reclamoit.

Un tirant le fist enserrer
En prison et très fort ferrer.
Mais le tirant de mal s'avise
Qu'il ne pourroit, en nulle guise,
De si bons fers estre serré
Que tantost ne feust deferré
Par saint Leonnart, qui comme cire
Chaude tous ferremens dessire,
Et pensa que point ne repaire
En terre : pour ce, fist il faire
Une grant fosse bien parfonde.
Le douls Jhesucrist le confonde !
Et mist dedans li prisonniers,
Et fist gesir ses familiers
Dessus en une grande huche,
Faicte d'ais et de grande busche.
Le prisonnier sans demouree
Fut mis en la fosse estouppee,
Et trestout fet et compassé
Com le tirant avoit pensé.
Le prisonnier moult fort pria
Le saint, qui point ne l'oublia,
Mais bien le garda de morrir
Et tantost le vint secourir :
Prestement tourna sans demeure
[f° 106] La huche ce dessoubz desseure ;
Ceuls qu'estoient dedans gesans

Ne peurent estre si pesans
Ne si fors qu'il l'en destournassent,
Jamais deffendre ne s'ossassent,
Mais, tout aussi com se mors feussent,
Nullement aidier ne se sceussent.
Le saint vint a son prisonnier
Rompre ses fers et deslier ;
La fosse estoit enluminee
De la clarté de Dieu affinee,
Et au sainct tout entour esclaire
Comme ce feust un luminaire.
Le sainct ainsi recomforta
Et du chastel hors le porta,
En alant devisant ensemble
L'en enmena, si com me semble,
Jusqu'a sa maison ambedui,
Et puis le saint s'esvanouy.

Après a Lymoges avoit
Un prevost qui fort tormentoit
Les malfetteurs, a son advis,
Qu'il fist faire par son devis,
De fer une très grande chaine
Pour les prisonniers mettre en gehaine.
Homme nul sur lui ne l'eust
Qui un jour entier vivre peust,
Tellement les gens tormentoit,

Tant oultrageusement pesoit !
Il s'avint en une nuytie
Qu'a tort, par haine et par envie,
Un serviteur en fut lié
De Nuyllach, dont c'estoit pitié
Si fort qu'il estoit au mourir.
Quant le saint le vint secourir,
Il estoit ja en pamaison,
Perdu avoit sens et raison,
Mais le saint tantost acourut
Et son serviteur secourut,
Et dist : Amis, tu es trahis,
Avec toy suis, ne t'esbahis,
Par moy seras tost delivré,
Ne plus ne seras mal livré.
Ainsi le vint bien comforter
Et lui fist la chaienne emporter
Avec lui dedans l'abbaye
De Nuillach, et lui tint compaingnie
Jusqu'a la porte du moustier,
Et puis illecques, sans targier,
Le saint le commanda a Dieux
Et s'esvanouy de ses yeulx.
Après fu la chaienne atachee
Dedans le moustier de l'abbaye,
Avec pluseurs autres reliques
Qui sont sainctes et auttentiques.

Un pelerin s'en retournoit
De Nuyllac, qui s'en retournoit
Le chemin droit a sa maison :
Pillars qui sont gens sans raison
Le prindrent et si l'enmenerent
En leur chastel et le ferrerent.
Il se print a les deprier
Qu'au pais le voulsissent laissier,
Pour l'onneur et la remenbrançe
De sainct Liennart et obeissance
De cui pelerin il estoit,
Et voulentiers le visitoit.
Lors respondi le cappitaine
Que mettre le feroit en gehaine
Si fort que point n'eschaperoit;
Pour saint Liennart riens ne feroit
S'il n'avoit de lui grant finance
Et avoir, oultre sa puissance.
Le pelerin se dementa
Et moult fort se descomforta,
Et au seigneur se print a dire :
Entre le saint et vous, mon sire,
En soit quant autrement ne puis,
Car bien savez qu'a lui je suis.
Par deux foiz, en avision,
Ly vint faire petition
Saint Liennart qu'il luy voulsist rendre

Son pelerin, sans plus mesprendre.
Le tirant cuida que feust songe
Et que ce feust une mençonge.
Mais saint Liennart le vint querir
La tierce nuit et secourir,
[v°] Et enmena le prisonnier
Hors du chastel, sans detrier;
Et puis le chastel trebuscha
Et tous les pillars estocha
Et tua, fors que le seigneur.
Mais il ot peine trop greingneur,
Car jambes et cuisses blesmiés
Out et tout affeit escorchiés,
Et en plus de dix lieux rompues
De grosses pierres bicornues

Après y ot un chevalier
Prins de Bretons, maiz, sans targier,
A saint Liennart il se voua
Et de bon cueur si appoua.
Mais le sainct en ot tel pitié
Que, sans faillir, lui a aidié
Tant que devant eulx, a grant erre,
Le bon chevalier ala querre,
Devant leurs yeulx l'a enmené,
Ne point ne l'en ont destourné.
Quant le sainct virent, tant doubterent

Concques arrester ne l'ouserent,
Ains lui laisserent admener
Le chevalier sans destourner.
Et le saint lui fist delivrance
Pour ce qu'en lui ot tel fiance,
Et qu'a lui s'estoit appoué
Et par devocion voué.

Un autre miracle greingneur
Vous vueil dire d'un grant seigneur :
Guillaume Martel avoit nom
Le bon chevalier de renom,
Et de Basqueville estoit sire,
N'est homs qui m'en puist contredire.
Meu fut de grant devocion ;
Comme de Dieu vray champion
Et comme très bon crestians,
S'en ala sur les mescreans
Combatre a la gent antecrist,
Pour vengier la mort Jhesucrist,
En ce voyage d'oultre mer;
Et monstra bien qu'espris d'amer
Estoit et de vraye amour fine
De cellui Dieu qui point ne fine.
Et s'avint qu'en une bataille
Fu prins de celle chevetaille,
Et fut moult très bien enserré

En une prison et ferré,
Avec son compains chevalier ;
Et si les fist l'en attachier
Ensemble, braz et piez et mains,
Et de sept fers, ne plus ne moins,
Estoient acoupplez ensemble
Et bien liez, si com me semble.
Il s'avint qu'ilz furent jugiez
A estre tous vifs escorchiez
L'andemain matin, sans demeure ;
L'on ne faisoit qu'atendre l'eure.
Celle nuit fort se dementoient
Et du cueur tendrement plouroient,
Tant que de plourer se lasserent ;
Et puis après si s'aviserent
Que celle nuit estoit la veille
De saint Liennart, qui tousjors veille
Pour secourir les prisonniers
Descomfis et desconseilliés.
A lui de bon cueur se vouerent
Et devotement s'apouerent,
Et Basqueville si juroit
Que une chapelle fonderoit
De saint Leonnart, sans demourance,
Mais qu'il leur donnast alegence.
Si tost comme ilz furent vouez
A sainct Liennart et appouez,
Presentement ilz s'en dormirent,

Plus l'un a l'autre mot ne dirent.
Et l'andemain, quant s'esveillerent,
Ferrez ensemble se trouverent
Dedans les bois de Basqueville,
Tous souletz, loings de toute ville ;
Dessoubz un chesne se gisoient,
Et tellement ferrez estoient
Qu'ilz ne se pouoient bougier.
La furent trouvez d'un vachier ;
Et le seigneur de bon affaire
Fist tantost la chapelle faire
En son chastel, sans demouree,
Dont la place est moult honnouree.
[fº 107] Car saint Liennart, c'est chose voire,
Y fait maint miracle notoire :
Deux ou trois vous en compteray,
Que briefment vous raconteray.

Le maistre des arbalaistiers
Qui fut moult vaillant chevaliers,
Fut des Anglois mis emprison,
Et le prindrent par traison.
Il fut si fort prins et serré
Et de si pesans fers ferré,
Car a grant peine les pouvoye
Lever de terre hault trois doye :
Plus de six vingts livres pesoient

Ces fers, qui a gogeons estoient,
Aussi vray comme l'Euvangille.
A saint Liennart de Basqueville
De bon cueur devolt et entier
Se voua le bon chevalier,
Mais tantost il fut delivré,
N'oncques puis ne fu mal livré.
Mais saint Liennart s'en vint requerre,
Ses fers a son coul, a grant erre,
Dedans le chastel de Basqueville
Qui est assis en my la ville,
Et il lessa les fers pesans
Et plus quatorze cents besans;
Et si en donna unx d'argent
Le doulx chevalier bel et gent.
L'an mil trois cents et soixante
Fut ce miracle dont vous chante,
Poy plus, poy moins, ou environ.
Dieux absoille le bon baron !

Entendez ci de cueur assis :
Mil trois cents quatre vingts et six,
A Beaumont avoit un proudomme,
Ne vous chaut se je ne le nomme
Pour ce qu'en son droit propre nom
Je ne sçay pas ne son sournom.
Un sien ami et son compere

Par meschief tua après boire ;
Sur soy deffendant le tua
D'un tout seu cop, qu'il lui rua
D'un petit coutelet a un mot ;
Je n'en cuide mentir de mot.
Il fut prins et mis emprison
Pour celle grande mesprison.
Saint Liennart de cueur reclamoit
De Basqueville, qu'il amoit.
Par deux foiz au gibet mené
Fut, par deux foiz et ramené.
Et après le fist on ferrer
D'un fers a gogeons et serrer,
Qui n'estoient mie legiers
Ains fors et pesans et entiers.
Mais saichiez ainsi : ses fers fors
Se rompirent, sans nul effors,
Et en la presence du geolier
Qui les oy croistre au froissier,
Dont il fut moult esmerveillié
Du fer qui ainsi fut brisié
Par le miracle et la puissance
De sainct Liennart, du sang de France.
Si s'en ala dire au viconte,
Lequel, quant ot oy le compte,
Respondi comme bon preudomme :
Par les glorieux sains de Romme,

Et se Jhesucrist me sequeure !
Saint Liennart [ne veut] pas que meure :
Jamaiz je ne le jugeray,
Ne rien ne lui demanderay.
De Basqueville le seigneur,
De tous les marteaulx le greingneur,
Lui fist avoir remission
Pour pitié et compassion.

Or escoutez, ne vous ennuit :
Après l'an quatre vingts et huit
Que le roy fu en Allemaigne,
Mais que chacun bien garde ympreingne,
Pour combatre le duc de Guerle
Qui estoit contre lui rebelle,
Deux escuiers de Lombardie,
Honnourables, de bonne vie,
Furent prins et emprisonnez
Des Allemans et malmenez
Qu'ilz les vouldrent a mort livrer ;
Mais ne les vouldrent delivrer,
[v°] Pour priere, ne pour argent,
Tant leur estoient male gent,
Et a finance ne les meissent
Jamaiz pour chose qu'il leur deissent.
Un varlet d'un d'eulx leur va dire
A son maistre : Saichiez, mon sire,

Que se vous vous voulez vouer
De cueur devolt et apouer
A sainct Liennart de Basqueville,
Tout aussi vray com l'Euvangile,
Saint Liennart vous delivrera
Et tout sain sauf vous aunera.
Son maistre dist : Dy moy sans guille
Qu'est saint Liennart de Basqueville.
Il respont : C'est en Normandie,
En Caux, vraiement n'en doubtez mie,
Ou il a bonne place et saincte,
Ce sçoit bien mainte femme ensaincte,
Et plusieurs prisonniers ferrez
Qui bien ont esté defferrez
Pour eulx vouer a celle place :
Si vueil bien que chacun le sache,
Et qu'il y a une chappelle
En un chastel, jolie et belle,
Qui fut par le seigneur fondee
Et a saint Liennart presentee
Du seigneur, qui bien le devoit
Pour ce que delivré l'avoit
Des Sarrazins, qui escorchier
Le vouloient et detranchier,
Mais saint Liennart le comforta
Tant que par nuit l'en apporta
Et son compaignon, tous ferrez,

Ensemble, piez et mains serrez.
Adonc le bon escuier
Commainça Jhesus a prier
Et saint Liennart devotement
De Basqueville, humblement,
Et si voua de bonne foy.
Mais en celle nuyt, sans delay,
Le saint, par sa saincte puissance,
Le delivra sans demourance;
Aux champs se trouva tout delivre.
L'escuier, qui n'estoit pas yvre,
Le saint se print a mercier
Et devotement deprier
Pour son compains, qui estoit lores
En la prison serrez encores :
N'ala pas demie lieue de terre,
Si aloit il de moult grant erre
Pour ce qu'il eust esté reprins
De rechief, trop lui feust mesprins,
Qu'en my les champs s'entre trouverent
Les escuiers et s'en alerent,
Sans sejourner n'en bourc n'en ville,
A saint Leonnart de Basqueville.
Le chemin par tout demandoient
Pour ce que point ne le savoient,
Tant qu'a Basqueville arriverent.
Ung chose d'argent ilz donnerent

Ou tous deux sont agenoilliez,
Pourtraiz comme deux prisonniers,
Et saint Leonnart, qu'ilz prient fort,
Qui nous doint a touz recomfort !

Se je vous voulois retraire
Tous les miracles qu'il scet faire,
Ou compter les ou les vous dire
Ou de ma main les vous escripre,
Il fauldroit que je vous querisse
Langue d'acier et que je feisse
Faire une main qui feust plus forte
Que fer, que fust postis ne porte,
Ou qu'elle feust de telle matiere
Qu'a ne peust en nulle maniere
Estre grevee ne travaillie :
Car il fu de si saincte vie
Qu'il a devers Dieu obtenu,
Se nul est prins ou retenu
Ou lyé de mal ou serré
Ou en quelque prison ferré,
Si tost qu'a lui se vouera,
De bon cueur delivré sera
Et gari tout affect sans faille.
De toute femme qui travaille
Meurra le fruit tout sain a vie,
Se de bon cueur a lui s'appuye,

Et si très bien le gardera
Que saine l'en delivrera.

[fº 108] Doulx, amiable, sans envie,
Que tousjours et de saincte vie
Et de Jhesucrist tant prisiez,
Je lui suppli, que desliez
De tous maulx et de felonnie
Nous rende en sa saincte baillie.
Tousjours prest de nous comforter
Soit, comment il fut d'apporter
Marteau de Sarrazineté,
Et que la saincte Trinité
Il vueille pour nous deprier
Qu'avec soy nous vueille tirer
Lassus et nous doint bonne vie.
Ainsi soit il, que Dieu l'ottrie !

Amen. Alleluia.

NOTES

I. — LE LIVRE DU CHAMP D'OR.

Vers 49. — Cette dame n'est autre que l'Université, *l'alma mater*, au sein de laquelle l'auteur vit la *guerre* soulevée par les propositions de Jean de Montson, et à qui il doit l'obéissance d'un disciple.

Il ne s'agit pas ici de la dame de Bacqueville, qui lui a commandé d'écrire un *romant* du miracle de Basqueville et qui se confondra souvent avec l'allégorique *Domina ignota*, ou Dame Gentillesse. (V. v. 515 et 629.)

61-71. — Ces dix vers *nous enseignent clerement le nom et surnom de cil qui a songié ce songe*. On va en juger.

La vois qui haste mon *cheval quand* je *le chace*, c'est *Ie* ou *Je*. *H jointe au cry de langueur* c'est *Han!* D'où *Jehan*. *La cheinture d'alemant* est moins claire : ce doit être *le*. Mais pourquoi? peut-être parce que, dans le mot *alemant* (l'auteur aurait pu prendre tout autre qui répondît à la condition et satisfît au vers), la syllabe *le* sert de trait d'union et comme de ceinture aux deux autres syllabes pour les relier et former ensemble un tout : a-le-mant. (?) Quant à celui qui gouverne, sur la fin de ses jours, tout Normand qui a *trop forment hanté taverne*, c'est pauvreté, petite bourse, *parvi* en latin, *petit* en français. Et l'on a ainsi *Je-han le petit*.

106-107. — Peut-être faut-il lire :

Hastivement vers lui mennois
Emprès, *voir (vere)*, lier mon cheval.

Mais le texte porte bien *vois*.

116. — On a ici, en résumé, le thème allégorique qui servira aux déve-

loppements du poète. Comme l'écu des Martel est d'or à trois marteaux de gueules, le champ où le transporte son rêve a forme d'écu, est abrité d'un grand hêtre comme l'écu d'un support, et est tout semé de fleurettes jaunes qui le font paraître d'or. Trois violettes, placées 2 et 1, se détachent sur les autres fleurs, vermeilles comme sang : ce sont les trois marteaux de l'écu. *Domina ignota* expliquera cela plus tard. Et puis, du champ, image des armes des Martel, passant aux armes elles-mêmes, elle en expliquera les symboles : le champ d'or ce sera la cotte d'armes du chevalier chrétien, dont l'or est tissé de ses vertus ; les trois marteaux, ce seront Prudence, Honneur, Hardiesse ; l'arbre ce sera l'abri du chevalier contre les tempêtes morales. (V. 116-130, 143, 472-485, 555-559, 571-582, 785 et suiv., 847-872, 881 et s., 1044 et s., 1427 et s., 1841 et s.)

132. — *Violes martelles :* la violette vulgaire s'appelle en botanique *viola martia* ou *violette de mars*. Cette épithète a été adoptée par l'auteur, par allusion au nom de ses héros, les *Martel*.

211. — *Sans faire y glose*, interversion causée par le besoin d'élider *faire*.

219. — Ici commence l'exposition et la réfutation de quelques-unes des propositions de Jehan de Montson, Montesson ou de Montesono. Elles concernaient la Trinité, la toute-puissance de Dieu et l'immaculée conception de la vierge Marie. Toute l'affaire est complètement exposée dans le tome IV (p. 618) de l'*Historia Universitatis parisiensis*, de Du Boulay. Une des thèses, qui durent être le plus sensible à Jean Petit et à la nation normande de l'Université, était celle qui s'attaquait à la croyance que la Sainte Vierge avait été conçue exempte du péché originel, croyance populaire dès ce temps-là et adoptée spécialement par les Normands, qui en célébraient la fête. A ce point de vue particulier, Jehan de Montson était soutenu par l'ordre des Dominicains qui était contraire à cette doctrine.

A Rouen même, en 1387, Jehan de Montson fit un sermon sur ce sujet qui souleva une émotion populaire : Anno 1387 Johannes Montesonus dominicanus Rothomagi palam concionans de conceptu divæ virginis Mariæ novas edidit rixas. *(Chronologia Rothomagensis per De la Marc.)*

Le novateur fut solennellement réfuté dans l'Université par Pierre d'Ailly, alors chancelier, et condamné par l'Université. Sur son appel, la condamnation fut confirmée par le pape d'Avignon; vers la fin de l'année 1388. — Le Chapitre de Rouen avait déjà adhéré publiquement à la censure de l'Université (*Arch. S.-Inf.*, G 2117, *Reg. capitul.*, 16 mars 1387 (v. s.), f° 48); et une prédication avait été donnée au château de Rouen, en présence du roi, par le doyen lui-même, quelques jours auparavant, pour confondre les conclusions des Dominicains; deux d'entre eux, qui n'avaient pu se résigner à se taire et à prendre la fuite comme leurs frères, furent contraints à y assister attachés à une *caere*, comme à un pilori. (*Chron. de P. Cochon*, édit. de M. Ch. de Beaurepaire, p. 184.) — Les Dominicains ne se tenaient pas pour battus, car à cent ans de là, en 1497, la même opinion, prêchée par l'un d'eux à Dieppe, y souleva de nouveaux troubles. (*Antiq. et chron. de la ville de Dieppe*, par Asseline, publiées par Hardy, Guérillon, l'abbé Sauvage, t. I, p. 204.)

Tout ce tapage explique l'insertion, dans le poème de Jean Petit, de cet épisode, absolument étranger à son sujet, si l'on considère que les propositions ont été émises en 1387, et que l'auteur écrit en 1388, au milieu même des débats.

Ces discussions théologiques ne passionnent plus les esprits de notre temps, après surtout la promulgation de la bulle *Ineffabilis Deus*, en 1854. Pourtant, je n'ai pas cru devoir supprimer ce passage du poème, qui ne comprend pas moins de 150 vers; il est un nouveau témoignage de l'ardeur de la lutte.

Voici le cadre adopté par le poète pour la réfutation de son ennemi, le Jacobin. Il a choisi cinq de ses propositions : il en donne le texte, suivi de la formule de la censure universitaire; puis vient la réfutation en vers, placée dans la bouche de *Sompniator*, de lui-même par conséquent, puisqu'il a commencé son récit en disant qu'il va exposer un songe : il rêvait qu'il s'était égaré dans les bois de Brachy, quand tout à coup il rencontra le moine pareil à un grand satrape, etc.

245. — Le texte porte *maile* au lieu de *maille*, sans signe d'abréviation.

293. — J'ai substitué *te le* à *le te*.

324. — Jean Petit invoquera de nouveau le témoignage de saint Anselme en faveur de la Conception immaculée de la Vierge Marie au v. II, 230, et citera en note le traité *De conceptu virginali et originali peccato.*

Saint Anselme ne paraît pas avoir eu tout d'abord une opinion très nette sur la préservation du péché originel accordée à la Sainte Vierge, et le traité *De conceptu* semble au contraire tendre à la démonstration que, conçue dans le péché, elle en a été ensuite purifiée pendant la gestation, lors de l'*animation.* (*Hoc loco*, ch. XVIII; *Adde* le traité : *Cur deus homo*, lib. II, ch. XVI et XVII.) Plus tard, il paraît avoir adopté la croyance de l'immaculée conception, que professaient les églises d'Angleterre, de Normandie, et qu'enseignaient le plus grand nombre des théologiens du Moyen-Age : c'est ce qui résulte de son *Tractatus de B. Mariæ Virginis conceptione,* indépendamment de l'opuscule apocryphe *De conceptione B. Mariæ (Opera S. Anselmi,* Studio D. Gerberon, Paris, 1675, in-f°, p. 499 à 508), auxquels le poète se réfère ici. Sic : Fabri, *Le dialogue et defensoire de la conception nostre Dame* (Rouen, Martin Morin, goth.), fol. XXI et fol. LIX, invoque le témoignage de saint Anselme.

421. — J'ai substitué *entulé* à *en tule.*

471. — V. note sur le vers 116.

486. — Une règle d'écolier, pour écrire droit, *pour traire,* tirer des lignes.

612. — *Forche, soche* doivent être des formes voulues, il n'y a pas de signe d'abréviation.

644. — Rollon, un Sarrazin ! Pour l'orateur, un sarrazin est un païen quelconque du Sud ou du Nord; *sic* I, 567, 586, etc.

659. — *Northman* ne s'écrivait plus à la fin du XIVe siècle, mais *norman,* dont acte.

664. — *Ricart* étant le *tiers duc,* Jean Petit fait commencer la série des ducs de Normandie à Rollon ; à l'inverse de la *Chronique de Normandie,* il néglige les ducs légendaires qui le précèdent.

670. — Richard-sans-Peur, troisième duc, veuf de Agnès (*aliàs* Emma), qui était fille de Hugues-le-Grand, duc de France, épousa Gonnor, fille d'un chevalier danois, qui aurait été d'abord sa concubine. L'auteur suit la *Chronique de Normandie,* d'accord du reste sur tous ces points avec Guillaume de Jumièges (liv. VIII, ch. XXXVI, éd. Du Chesne); Wace, *Roman de Rou,* v. 5392 et 5767 et suiv.; — Dumoulin, liv. III, p. 88; etc.

680. — L'une des nièces de la duchesse Gonnor aurait épousé un sire de Bacqueville, du nom de Nicole, d'après le poète comme d'après la *Chronique de Normandie* (notamment édit. Francisque Michel, p. 64), qui devient, à tort, semble-t-il, un Guillaume dans les éditions de la Chronique de Le Mesgissier. De ce Nicolas de Basqueville descendaient (au premier degré, ou à un degré subséquent, on le discute : *yssi,* dit le poète) Guillaume de Basqueville, qui, le premier, prit le surnom de Martel, et Gaultier de Saint-Martin. V. aussi A. Hellot, *Les Martel de Basqueville,* notes 11 et 20; — Guill. de Jumièges (*Script. Normann. hist.* de Du Chesne, lib. VIII, ch. XXXVII.)

700–712. — *Cil de qui le miracle vous m'avez compté* semble avoir été Guillaume III Martel, cité aux dates extrêmes 1268 et 1303. Son fils, *l'homme de fer ou le chevalier de fer,* serait alors Guillaume IV, cité de 1292 à 1319; ce surnom, donné à un Martel, ne se rencontre pas ailleurs. (V. *Introduction*, p. XXXV et s.)

Les vers 714-764 sont reproduits, avec quelques légères variantes, du v. 2140 au v. 2190; les plus notables s'observent aux vers 722, 728, 736. Le texte de 728 est préférable à celui de 2154; 2162 est un vers faux, auquel semble manquer le mot *a* qui est dans 736.

714. — Non plus que son surnom, je n'ai trouvé dans aucune chronique les prouesses attribuées ici à *l'homme de fer :* les deux paires d'étriers rompues à Rouen, la gageure tenue contre son oncle, le sire de Montigny, sont des anecdotes propres à Jean Petit, et qu'il n'a pu recueillir qu'auprès de la famille du chevalier. (V. *Introduction,* p. XXXVIIJ.)

L'exploit raconté aux vers assez obscurs 735 à 740, que l'auteur tient de la maréchale elle-même, femme de Guillaume V, paraît être le suivant : le

cavalier faisait passer son cheval près d'un arbre et en accolait de ses bras la *cuisse,* c'est-à-dire une grosse branche, il se dressoit alors sur le cheval en l'enserrant de ses deux jambes, et, se servant de la branche comme d'appui, il soulevait le cheval. Au v. 736, aussi bien qu'au v. 2162, le manuscrit porte *c'estoit :* il faut lire sans doute *s'estoit, stabat.*

730. — Sur le vœu du paon, V. notamment Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français,* I, 299. Le paon était considéré comme un noble oiseau, et sa chair comme la nourriture des preux et de leurs dames. C'était un mets de luxe qu'on faisait volontiers figurer dans un festin, après un tournoi, et il était pour les convives l'occasion de vœux et de promesses de hauts faits. Le chroniqueur Olivier de la Marche (*Mémoires,* t. II, ch. XXIX et XXX, édit. de la Société de l'Histoire de France) donne une ample description d'une cérémonie de ce genre qui se tint à Lille, en 1453, à la cour du duc Philippe-le-Bon, et dont on trouvera le récit très abrégé au tome I, p. 159, des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie de La Curne de Sainte-Palaye,* publiés par Nodier.) — On connait le poème *Le Restor du Paon* (Bibl. de Rouen, ms. O 8, les vœux sont au f° 61). Le roman de *Lancelot du Lac* fournit aussi la description d'un *Vœu du paon;* etc. — Comme le paon, le héron était l'occasion de vœux chevaleresques.

740. — Jeanne Malet de Graville, femme de Guillaume V Martel; veuve, elle se remaria à Jean de Mauquenchy, dit Mouton, maréchal de Blainville. Ce passage prouve que Jean Petit fut un familier de la maison de Basqueville. V. *Introduction,* p. XXXIV et s.

744. — Le bon Tort ou le boiteux est bien connu, c'est Guillaume V Martel (1334-1346.)

Les *joutes des treize pélerins,* lez *les festes de Penthecoustes en Rouen, devant le duc de Normandie,* doivent être celles qui furent exécutées devant le prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen, en 1343, en l'honneur de la « chevalerie » du duc de Normandie, Jean, fils de Philippe VI. Cité par N. Périaux, *Hist. chronol. de la ville de Rouen).*

755. — V. v. 2188.

791. — Ce vers doit s'entendre quand Guillaume fut *armé* chevalier.

860. — Le texte porte *en orte* que j'ai réunis en un mot *enorte, exhorte.*

865. — Ces distinctions donnent le programme du poème : prudence, honneur, hardiesse, sont les trois vertus du chevalier ; les trois marteaux en sont, dans l'écu des Martel, les symboles, comme dans le champ d'or, image de leur écu, les trois violes sont les images des trois marteaux.

889. — Au texte, *il povreté :* j'ai rétabli ces mots en les intervertissant.

961. — Au texte : *Et s'il le ;* j'ai cru devoir corriger en : *Et si le.*

969. — Abraham « arithmeticam sane et quæ de astrologia sunt Egyptiis tradidit ante eis ignota, a quibus post pervenerunt ad Græcos. » (Historia scolastica, lib. Genesis, cap. XLV, *De descensu Abræ in Egyptum et de reditu ejusdem.*)

975. — Le Moyen-Age a confondu l'astronome Ptolémée avec les rois d'Egypte du même nom. L'*Almageste* est le nom arabe du traité de Ptolémée, ordinairement appelé la *Composition mathématique,* μαθηματικὴ σύνταξις.

1212. — L'auteur a écrit quatre fois *preuve* et non *preuse,* et ce volontairement, puisqu'il fait rimer ce mot avec neuve et le rapproche de l'assonnance *approuvées : preux* vient de *probus* qui a pu faire *preuf* et *preuve,* comme *probare* a donné *prouver.*

Le Moyen-Age appela les *neuf preuses* neuf femmes guerrières de l'antiquité qu'il opposa au neuf preux. Seulement, leur liste a quelquefois varié. En voici les noms d'après Littré (v° *Preux*), Tammaris, reine d'Egypte, Deifemme, Lampredo, Hippolyte, reine des Amazones, Sémiramis, Pentésilée, Tancqua, Déisille, Ménélippe. Jean Petit ne cite ni Deifemme, ni Tancqua : en revanche, il ajoute Synope, reine de Phénicie, et Théma.

1230. — V. 1262.

1250. — Tammaris ou Thomyris, reine d'Égypte, *aliàs* des Massagètes (Eusèbe, *Thesaurus temporum,* etc. Amsterdam, Janssonius, 1658, in-f°, t. I, p. 128), mit Cyrus à mort après l'avoir vaincu : l'anecdote rapportée par le

poète se trouve dans Hérodote, liv. I, dans Orose, liv. II, ch. II, etc., et enfin dans Pierre Comestor, le chroniqueur populaire au Moyen-Age (*Hist. scolast.*, hist. libri Danielis, cap. XVIII.)

1262. — La *Synope, reine de Phénicie,* de Jean Petit, pourrait bien être *Antiope*, mal transcrit par son copiste. En effet, Antiope, reine des Amazones, fut vaincue par Hercule; ses deux sœurs, Ménélippe et Hippolyte, qui prirent le commandement de son armée, furent à leur tour battues par Hercule et Thésée et faites prisonnières. (*Justin*, liv. III, ch. IV, collect. Nisard). L'auteur invoque en effet Justin, après Orose et Eusèbe, v. 1222.

1299. — Lampheto, Lampredo ou Lampedo, autre Amazone : de celles probablement qui firent la guerre en Phrygie et qui auraient fondé Ephèse, Smyrne et autres villes. (Justin, liv. II, ch. IV.)

1301. — *Féménie,* sans doute pour Phénicie.

1330. — On raconte en effet que Semiramis, apprenant, pendant qu'elle était occupée à sa toilette, qu'une révolte venait d'éclater dans Babylone, apparut à demi-parée, et, par sa seule présence, fit rentrer la ville dans l'ordre. Zoroastre était son favori.

1341. — Thema est peut-être Teuta, reine des Illyriens, qui fit la guerre aux Romains (230 av. J.-C.).

1353. — Panthasilée, ou Penthésilée, reine des Amazones, alliée de Priam, fut tuée, pendant le siège de Troie, par Achille. (*Justin,* liv. II, ch. IV.)

1471. — L'énumération qui commence ici est celle des guerriers que le Moyen-Age réunit habituellement sous le titre des *Neuf preux :* Josué, David, Judas Macchabée, Hector, Alexandre, César, Artus de Bretagne, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Sic : *Les neuf Preux, nouvellement imprimé,* etc., *Paris, Michel Le Noir, 1507,* in-4º, goth. Ici, Jean Petit ajoute à l'énumération, un peu au gré de son caprice et de ses affections.

1477. — Josué défait les trente-deux rois, *Jos.,* XII, 9-24.

1503. — Olivier, le compagnon et ami de Roland, tué avec lui à Roncevaux.

1508. — Oudin le Sauvage, de Gerarville ou Guérarville, ancêtre fabuleux de Jeanne Malet de Graville, la maréchale de Blainville : flatterie à l'adresse de la protectrice du poète. V. v. 2097.

1511. — Lancelot du Lac, Gauvain d'Orcanie : chevaliers de la Table Ronde. Le roman de Lancelot du Lac est l'un des plus connus du cycle d'Artus. V. *Les romans de la Table ronde, mis en nouveau langage*, etc., par Paulin Pâris. Je trouve des listes curieuses de ces chevaliers dans : *Vrai théâtre d'honneur*, de Vulson de la Colombière (Paris, 1648, in-fol., tome I), et le *Thrésor héraldique* de Segoing (Paris, 1657, in-f°.)

1513. — Guillaume au court nez, dit aussi Guillaume d'Orange, ou Guillaume Fierabras, fils d'Aimeri de Narbonne, personnage non moins fabuleux que lui, a donné son nom à l'une des trois grandes gestes du cycle carlovingien, la geste de Guillaume au court nez, dite aussi de Garin de Montglane, qui ne comprend pas moins de dix-huit poèmes. C'est dans celui qui est intitulé *Moniage Guillaume* (profession monastique de Guillaume), que se trouve le récit de son combat contre le géant Isoré. Sur tous ces personnages, V. le t. XXII de l'*Hist. littér. de la France*, consacré aux poésies des trouvères et troubadours ; — L. Gautier, *Les Épopées françaises*, t. IV, 2e édit.

1526. — L'anecdote est consacrée, d'après laquelle Pythagore aurait découvert les lois harmoniques des sons par le secours des marteaux d'un forgeron. V. Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes* (Paris, 1812), t. II, p. 161, etc.

1539. — Ce passage, jusqu'au v. 1629, paraît un des meilleurs du poème, et l'allégorie est ingénieuse qui compare prudence, honneur, hardiesse à une octave, dans laquelle prudence serait au point de départ, comme base de toute entreprise, honneur à la quinte, comme le milieu et le moyen qui doit tout guider, hardiesse à l'octave, pour achever et clore ce que les autres ont préparé, chacune des trois restant toujours liée aux deux autres sous peine de discordance ou d'insuccès.

1640. — Au texte : Oncques si beau fait *onc* ne fist.

1666. — La note est assez inexacte : elle renvoie ainsi, Macha *x*°, au lieu de *iii*°, et cite ainsi : *lx* milia armatorum au lieu de *xl*. (V. *Mach. I, ch.* III *et* IV.)

1682. — Le *liber de gestis Guillermi bastardi* est le titre de la Chronique de Guillaume de Poitiers. V. aussi Guill. de Jumièges, lib. VIII, cap. XXXV-XXXVI.

1798. — J'ai intercalé le mot *l'en* réclamé par le sens et par le vers.

1826. — Mis *les* au lieu de *le*.

1849. — *Car* paraît être une mauvaise graphie au lieu de *que*, réclamé par le sens.

1857. — Tierce est la division du jour qui commence à neuf heures et finit à midi ; elle est suivie de sexte qui finit à trois heures. « Le côté de tierce et midi » correspond donc à celui qu'occupe le soleil pendant les heures chaudes de la journée, de neuf heures à trois heures.

1910. — Je corrige *sil* en *cil*.

1944. — Au texte : *se nay*, au lieu de *ne say*.

2023, *note*. — C'est à l'abbaye de Saint-Sithin, à Saint-Omer, et non à celle de Saint-Denis, que fut relégué, par Pepin-le-Bref, Childéric III déposé avec l'autorisation du pape, des évêques et des leudes.

2024. — *Pin* pour *navire* : la partie pour le tout. Jean Petit a employé la même expression au vers 213 (fol. 3 v°) de sa Complainte de l'Église :

Tous ceuls qui sont issus du pin
Qui les nobles fleurs de lis porte.

2044. — Le texte paraît mauvais et, je pense, doit se lire,

Devant Pepin, *tenez pour vray*,

2097. — V. v. 1508.

2140-2190. — V. v. 714-764, et *Notes*.

2188. — La *Chronique normande*, publiée par Molinier (*Soc. de l'Hist. de*

France), fait mourir Martel non à Aiguillon, mais au siège de Miremont : « Le siège fut moult fort devant Aguillon et y ot grant foison de gros engins getans, mais riens n'y firent. Une journée alla chevaucher le connestable (le connétable d'Eu) de France et prit d'assaut une forteresse nommée Miremont, et là fut mort Marteau de Basqueville qui estoit boiteux et bon chevalier de son corps. » *La chronique des quatre premiers Valois*, donnée par Siméon Luce *(Soc. de l'Hist. de France)*, s'exprime ainsi : « Après ce, le roy Philippe envoia Jehan son filz duc de Normandie et le duc de Bourgoingne en Guienne et alerent mettre le siege devant le chastel d'Aguilon; mais pou y firent de leur preu et honneur. Ledit Jehan de Normendie et le duc de Bourgoigne y firent donner plusieurs assaulx, où moult de bons chevaliers moururent. Et y mourut le sire de Bacqueville. » (P. 13.)

Le boiteux mourut-il à Aiguillon ou à Miremont? Jean Petit, qui tient ses renseignements de la veuve, doit être bien renseigné. En réalité, la prise de la forteresse de Miremont (arrondissement de Marmande), ne fut qu'un épisode du siège de l'importante place d'Aiguillon. (Cf. Froissard, t. III, ch. LVII. *(Soc. de l'Hist. de France.)*

2276. — Manuscrit : *D'ester en reprins.*

2284. — Saint Paul aux Coloss., III, 5.

2415. — A noter cette nouvelle forme du proverbe *l'habit ne fait pas le moine;* elle mérite être retenue.

2446. — Autre proverbe à retenir.

2467-2476. — Quelle est cette campagne des chevaliers de Normandie, France, Bretagne, Angleterre et Allemagne, *sept ans en ença,* contre le sultan Amurat? Si l'auteur écrit en 1389, ce ferait 1382. Mais l'auteur ne nous a pas habitués à une grande exactitude chronologique. Et puis si la composition du Champ d'or est restée plusieurs années sur le métier, la date qui pouvait être vraie quand l'auteur écrivait ces vers pouvait ne l'être plus quand il achevait son poème en 1389. Par suite, et malgré que le poète précise en désignant Amurat pour l'adversaire des chevaliers, on pourrait penser qu'il s'agit ici de l'expédition de 1365-1367 dirigée contre les infi-

dèles par le roy de Chypre et signalée par la bataille de Tripoli et le siège de Tyr, à laquelle prirent part nombre de seigneurs français et notamment Guillaume VI Martel (V. Hellot, *Les Martel,* p. 44; — l'abbé Sauvage, *Hist. de Basqueville,* p, 199). Mais non, Jean Petit est d'une exactitude parfaite. En effet, le sultan Amurat I, qui régnait depuis 1361, envahit la Servie et y remporta la victoire de Cassiovie sur l'armée des chrétiens en l'année même 1381 (*L'art de vérifier les dates*, édit. de 1818, t. II, p. 87). Ce passage du poète prouve seulement qu'à l'armée chrétienne composée de Serviens, Hongrois, etc., s'étaient joints de nombreux hommes d'armes des pays d'Occident, débris peut-être des royaumes ou des ordres chrétiens d'Orient, seigneurs de toutes provenances en quête d'exploits militaires, partis

En ces voyages d'oultremer
Et de Pruce et de Barbarie

pour *vengier la mort nostre Seigneur* (I, 2858-2862), suivant un usage fréquent en ce temps.

2479. — On remarquera l'affection de l'auteur pour Du Guesclin, dont le nom revient plusieurs fois sous sa plume. — Adde, v. 1489, 2217 ; — *Complainte de l'Église*, v. 109, f° 2 v°.

Helas ! se Bertran de Clasquin
Vesqueist et Urbain le pape,
Saichiez que l'Amorat Basquin
N'osast atouchier a ma chape.

2523. — On remarquera le procédé de l'auteur. Il est bien évident que son but n'est pas d'écrire un poème sur les hauts faits des Martel. Mais s'il satisfait à la demande de la dame de Basqueville, il profite de l'occasion pour tirer des armoiries de ses héros une allégorie qui lui serve à faire un cours de morale à l'usage de la chevalerie de son temps. De toutes les vertus que la noblesse posséda, que lui est-il resté ? Déchus et abâtardis, les seigneurs ne savent plus guerroyer, mais seulement s'attaquer aux petits, qu'ils pillent ou pressurent. Mais tout aussitôt que la leçon est donnée, le poète

vient au secours des gentilshommes : ruinés par la guerre contre les Anglais, découragés par les défaites, décimés, appauvris, ils n'ont plus de ressources pour continuer le métier des armes ; parfois encore ils se retrouvent et, si les secours leur revenaient, si les Anglais étaient chassés, on les verrait de nouveau entreprendre les lointains voyages.

Tout ce passage est un nouveau témoignage des souffrances du temps, à rapprocher des pièces contemporaines, inspirées par la douleur et le patriotisme. V. *La Complainte des bons Français* (*Œuvres de R. Blondel,* publiées par M. A. Héron, t. I, *Société de l'Histoire de Normandie*) ; — *La Complainte des Normans* (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm.,* t. V), etc.

2575. — Les Flamands, révoltés contre leur comte et commandés par Philippe Arteveld, urent battus à Rosebecque par le jeune roi Charles VI et le connétable de Clisson en 1382.

2651. — Cette confession pouvait se faire sans tant de mystère. Il faut y voir un discret appel au jeune roi, qui donnait alors (1389) de sérieuses espérances, et une invitation à prendre enfin la défense de son royaume et à bouter dehors ses ennemis, les Anglais.

2655. — Un poème moral comme celui-ci, consacré aux vertus nécessaires au chevalier, devait se clore par un chapitre sur l'éducation à donner au jeune seigneur ; c'est le précepte après la critique.

2780. — Ce vers a bien dix pieds ; la nécessité d'introduire la maxime sans la tronquer l'a emporté sur la mesure.

2837. — V. *Introduction,* p. l.

2840. — Le manuscrit porte *en serre.*

2842. — C'est-à-dire une église dédiée à Notre-Dame.

2860. — Au manuscrit : *s'esparigne.*

2872. — Au manuscrit : *Dil quil laira.*

2925, *Note.* — *De mendacio, liber unus,* au chapitre XIV.

2971. — J'ai interverti l'ordre des vers 2971 et 2972, interversion que le sens m'a paru réclamer.

Page 140. — Barboti est évidemment le nom du copiste, *Barbot*.

II. — LE LIVRE DU MIRACLE DE BASQUEVILLE.

P. 145. – Ce poème est composé en douzains; il est précédé d'une énumération de *douzaines* préparant l'exposé des *douze articles de la foi*. De même le *Trésor* de Jean de Meung est écrit en douzains et donne une énumération des vertus du chiffre sept en l'honneur des *sept articles de la foi*. Les v. 253 à 2046, qui contiennent le commentaire de la doctrine chrétienne, et que nous n'avons pas cru utile d'imprimer, sont en grande partie empruntés au *Trésor*. V. *Introduction*, p. xxij.

P. 146, ligne 1. — *La Majeste :* V. *Notes*, I, 975.

P. 146, l. 4. — Le surnom donné ici au prophète Hélie est tiré de sa ville natale *Thesbé*, dans le pays de Galaad.

P. 146, l. 7. — La référence est inexacte ; à *XXe chapitre*, il faut substituer *liv. III, ch. XVIII, 22 et 40*.

P. 146, l. 16. — *Josué, XXe livre :* citation inexacte. V. Jos., IV, 1 et suiv.

P. 146, l. 20. — Jean Petit paraît n'avoir pas des idées très nettes sur les *douze* cieux.

Platon, Aristote considéraient les cieux comme formés de voûtes concaves superposées. Aristote ne comptait que huit cieux. D'autres philosophes en supposèrent un neuvième, qui entraînait tous les autres et tirait de là son nom, *premier mobile*. Le Moyen-Age admit toutes ces rêveries. Saint Thomas décrit trois cieux : le premier, siège de la lumière, est l'*empyrée*, le second est diaphane et s'appelle *cristallin ;* le troisième, à la fois diaphane et lumineux, est le ciel *sidéral :* il se divise en huit sphères, celle des étoiles fixes et celles des sept planètes, dont la dernière peut être appelée le septième ciel.

C'est dans le système du roi et astronome Alphonse X le Sage qu'on

trouve douze cieux; le séjour de la divinité et des bienheureux est au douzième, qu'il appelle l'empyrée.

On voit l'amalgame des systèmes commis par Jean Petit. Il est plus exact quand il ajoute que d'autres philosophes n'admettent que deux cieux, ou plutôt l'espace, infini et unique, dont une direction tend au pôle arctique ou nord, l'autre ou pôle antarctique ou sud. Seulement, le scribe, auteur du manuscrit, a mal copié et, intervertissant les mots, il a placé l'étoile polaire ou tramontane au pôle antarctique ; j'ai rectifié.

P. 147, l. 13. — Ce texte bien connu de l'Apocalypse est au VII[e] chapitre : le manuscrit porte *cinquiesme;* j'ai corrigé.

P. 147, l. 17. — On connaît le dicton fameux :

Au noble pais de Caux
Y a quatre abbaies roiaux,
Six prieurés conventuaux
Et six barons de grand arroi,
Quatre comtes, trois ducs, un roi.

Jean Petit compte douze abbayes, douze prieurés, douze barons bannerets. Le poète est plus près de la vérité. Voyons seulement les abbayes : le pays de Caux comptait celles de Saint-Wandrille, Fécamp, Valmont, le Valasse, Montivilliers et Saint-Victor, celles d'Aumale, Eu, Tréport, Foucarmont, Saint-Saëns, Beaubec, auxquelles on pourrait encore ajouter les prieurés qui se qualifiaient abbayes, suivant un usage importé par les Anglais, dit D. Duplessis (I, CLXXIII), tels que *Ouville-l'Abbaye,* et le *Val-aux-Grais,* à Bolbec.

La liste des prieurés conventuaux et celle des douze barons risqueraient de nous entraîner à des incertitudes. Les quatre comtes même seraient d'une désignation douteuse, la liste en ayant varié suivant les temps : sans remonter au comté de Talou, quelque peu préhistorique, on peut inscrire les comtes anciens d'Eu, Aumale, Longueville, auquel vint s'ajouter, en 1351, Tancarville ; ce doivent être les quatre comtes de Jean Petit, qui ne parle point de ducs et pour cause.

P. 147, l. 23. — C'est ici que Jean Petit donne le nom du compagnon de Martel le Miraculé, le seigneur de Buyville. V, *Introduction,* p. xxxj.

Vers 1. — C'est *Dame Gentillesse* qui a commandé à Jean Petit d'écrire l'histoire du miracle et de la mettre en romant. (*Champ d'or*, v. 629, 771, 2118.) Nous avons déjà dit que Dame Gentillesse paraît être par instants la figure d'une dame de Basqueville, dont le poète aurait été le familier.

Le livre du miracle de Basqueville n'est pas daté, à la différence du poème précédent ; mais les premiers vers démontrent qu'il lui est postérieur.

31. — La petite rivière, la Vienne, qui coule à Bacqueville, a sa première source, le plus souvent tarie d'ailleurs, au village de Beaunay, à quatre kilomètres environ au sud de Bacqueville.

120. — A ce douzain, il manque un vers.

139. — Le manuscrit porte *se non*, qui semble écrit pour *secont* ou *selon*.

159. — Je ne vois pas que Diane ou plutôt la Lune soit jamais passée pour déesse chez les fils de Mahomet. *Sic* 2063.

Page 157, note. — V. *Notes*, I, 324.

Pierre Alphonse, médecin et théologien espagnol, juit converti, né vers 1062, mort vers 1140, est auteur notamment de *Dialogi lectu dignissimi in quibus impiæ Judæorum opiniones confutantur.* (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLVII.) Le septième dialogue est consacré à la Sainte Vierge.

P. 158, note. — Le manuscrit porte *Joannes M;* cette lettre suivie du petit signe 9, abréviation ordinaire de la terminaison *us*. C'est cette raison qui nous a fait imprimer *Mus;* nous aurions peut-être mieux fait de nous contenter de la seule lettre M.

Toute cette prière, du v. 216 au v. 252, est littéralement copiée du *Trésor ou les sept articles de la foi* de Jean de Meung : il ne serait pas impossible que la note qui nous occupe se trouvât accompagner les vers de Jean de Meung et eût été copiée avec eux par Jean Petit sur le manuscrit même qu'il avait sous les yeux. Il est superflu de dire que le *Joannes M9* et son discours nous est demeuré inconnu.

P. 159. — V. *Introduction*, p. xxij et s.

P. 164. — Au VIII[e] article, trois douzains n'ont que sept vers, les autres manquant.

P. 166. — Au XI[e] article, comme au VIII[e], deux douzains sont réduits à sept vers.

2068. — Le texte des vers 2068 à 2070 paraît altéré ; je confesse n'avoir su les interpréter.

2087. — Au manuscrit : *regardez*.

2106. — Il faut peut-être lire :

> Et de *sept[up]le* huis des encloirent.

A rapprocher, le vers 2108,

> Que sept paire de fer avoient,

et le vers III, 478 :

> Et de sept fers, ne plus ne moins,
> Estoient acoupplez.

2202. — Le sire de Basqueville, suivant le droit féodal, était tenu envers le roi son seigneur, à raison de ses fiefs, à un certain nombre de jours de service militaire, chaque année, à ses frais et dépens : Guillaume Martel doit le service de quatre chevaliers et demi par quarante jours en allant et revenant (*Traité du Ban et de l'arrière Ban,* p. 64, rôle de 1271). *Gauffridus Martel comparens mittit Guillelmum Martel et Johannem Martel fratres filios ipsius et Aujorandum de Montigny et Nicholaum de Thillou, milites, quorum quisque faciet 40 dies et omnes in simul 20 dies.* (Ibidem, p. 74, montre à Tours de 1272.) Le vacher a raison : le seigneur est absent, *les chevaliers,* c'est-à-dire des hommes d'armes, pris à sa solde ou fournis parmi les seigneurs, ses vassaux, qui lui devaient à lui-même des services armés, *ont fait son service et son ordonnance.*

2299. — En 1390, date approximative de la composition du *Miracle de Basqueville,* le seigneur de Basqueville, Guillaume VII, est à peine âgé de vingt ans : le poète, sous la forme d'un vœu, peut lui adresser ce conseil de

se souvenir de son ancêtre, de ses exploits, du miracle et d'en garder la fête.

2322. — Encore aujourd'hui, le culte de saint Léonard est resté très populaire à Bacqueville et le pèlerinage du saint est demeuré très fréquenté. La croix de saint Léonard, dans la plaine vers Ablemont, au nord du bourg, est visitée le troisième dimanche d'octobre par la procession paroissiale suivie de nombreux habitants, et, tous les jours, par les mères qui viennent demander au saint son intercession en faveur de la croissance rapide de leurs nouveaux-nés, spécialement pour que leurs jambes soient déliées et qu'ils apprennent bientôt à marcher.

2334. — *Le livre du Miracle* s'arrête ici ; l'allégorie de la sainte Trinité, qui suit, est un hors-d'œuvre que la qualité de prêtre et de théologien de l'auteur explique sans la justifier.

2342. — Au manuscrit : *en ordie.*

2355. — Au manuscrit : *ains est net.*

III. — LA VIE MONSIEUR SAINT LEONARD.

Page 187. — Ce poème n'est pas daté; il relate des événements de 1386 (v. 547) et de 1388 (v. 592). S'il doit être attribué à Jean Petit, et cela paraît très probable, il est postérieur de peu d'années aux deux compositions précédentes. V. *Introduction*, p. xxiv.

V. 1. — Les 454 premiers vers ne contiennent rien que ne donnent déjà les vies de saint Léonard. Jean Petit paraît avoir fidèlement suivi le texte de la *Légende dorée;* il y a identité, en effet, entre le poème et le récit de Jacques de Voragine. Mais où tous deux s'arrêtent, les hagiographes continuent la série des miracles accomplis par le saint. V. Surius (*Vitæ sanctorum,* 6 nov.); — *Hist. littér. de la France,* t. VII, p. 339 ; — Bibl. de Rouen, man. Y 198, anc. f., *Vita sancti Leonardi confessoris,* XIIe siècle; — le chanoine Arbellot, *Vie de saint Léonard,* Paris, 1863, in-8°; etc. — Vincent de Beauvais (*Speculum,* l. XXII, ch. XII et XIII), plus bref, ne donne même qu'une partie des miracles de la *Légende dorée* et du poème.

C'est seulement à partir du v. 455 que commence la partie nouvelle de la vie du saint avec le récit du miracle de Basqueville (V. *Introduction*, p. xxxj et s.), et enfin, après le v. 518, viennent trois autres miracles, qu'on ne trouverait pas rapportés ailleurs, que je sache, et auquel sont assignées les dates 1360, 1386 et 1388. — Le P. Godescard signale seulement, en note, le miracle de Basqueville.

101. — Saint Liffart ou saint Liphard : le P. Giry, Godescard, Ribadeneira en font un frère de saint Léonard de Limoges, comme Jean Petit. Mais cette parenté est contredite par les Bollandistes qui croient à une confusion et font de saint Liphard un frère de saint Léonard de Vendœuvre (*Vendopera*). (S. Liphardus, 3 juin, *Comment. præv.*). — Mollinet l'appelle Laffart dans son Kalendrier mis en vers (*Anc. poésies franç.*, t. VII, p. 208.)

155. — Ce roy aurait été Théodebert, fils de Thierry, roi de Metz. (*Dict. d'hagiographie Migne*, v° saint Léonard.)

210. — Il s'agit de l'abbaye de Noblac, au diocèse de Limoges, qui reconnaît saint Léonard pour fondateur.

224. — Saint Léonard avait obtenu du roi le privilège de délivrer les prisonniers, d'après la tradition. En réalité, c'est peut-être son nom, saint Liennart, comme on l'écrivait autrefois, qui lui a valu l'honneur d'être le patron des prisonniers, dont il faisait tomber les *liens*. La même cause l'avait fait adopter pour le protecteur des femmes enceintes, qui l'invoquaient pour avoir une heureuse délivrance. N'est-ce pas là encore qu'il faut chercher le motif qui guide les femmes de Bacqueville à la croix qui porte son nom, lorsqu'elles vont prier pour que leurs petits enfants aient promptement les jambes *déliées* et apprennent bientôt à marcher ?

282. — Manuscrit : *presentement*, qui faisait un vers de neuf pieds.

331. — Des grattages et des surcharges attestent sur le manuscrit que ce passage a été remanié (331-337). Il avait d'abord été construit ainsi :

Le prisonnier sans demouree
Le prisonnier moult fort pria

Le saint, qui point ne l'oublia ;
Fut mis en la fosse estouppée,
Com le tirant avait pensé.
Mais bien le garda de morrir,

etc., ce qui n'avait pas de sens. Une main contemporaine du manuscrit a remis à leur place les vers transposés, a rétabli un vers oublié devenu le vers 333, et a substitué la seconde moitié du vers 337 et le vers 338 à une variante grattée et disparue. C'étaient erreurs de copiste.

372, 386. — *Nuyllach* pour Noblac.

436. — Le manuscrit porte *biqcoues*, ou *biqcones*, sans signe d'abréviation. J'ai pensé pouvoir interpréter par biscornues. « Les unes pierres estoient longues, et les autres rondes, *biscornues* ». (Palissy, cité par Littré, *hoc verbo.*)

519. — Voici, aux environs de l'année 1360, la liste des Grands Maîtres des Arbalétriers, d'après le P. Anselme, t. VIII, p. 15, 28, 30 et 46 :

Robert, sire de Houdetot, chevalier du bailliage de Caux, fut créé maître des arbalétriers par lettres du 15 mai 1350 et mourut en 1358 ;

Beaudouin de Leus, sire d'Annequin, fut institué à la mort du précédent par le dauphin, duc de Normandie, régent de France, pendant la captivité de Jean II ; il est mort en 1364 ;

Nicolas de Ligne, dont la charge fut éphémère ;

Hugues de Châtillon, sire de Dampierre, pourvu de la charge en 1364, fait prisonnier par les Anglais en 1369 et libéré deux ans après, grâce à un secours que lui accorda le roi pour l'aider à payer sa rançon.

A la rigueur, il pourrait s'agir de ce dernier, car, si le poète fixe la date 1360, il ajoute aussitôt les mots *poy plus poy moins*. On ne voit pas que les précédents aient été pris par l'ennemi ; sauf peut-être Beaudouin de Leus, le grand-maître de 1358 à 1364, qui était en Angleterre en 1357 et fut dépêché en France par le roi pour y traiter de sa délivrance.

Quel qu'il soit, le Grand Maître, attribuant sa liberté à l'effet de ses prières et au secours de saint Léonard, aurait porté ses fers dans la chapelle de Basqueville, qu'il aurait en outre gratifiée d'une libéralité.

538. — Le château actuel de Bacqueville est bâti au fond de la vallée au milieu de la prairie; c'est une construction sans intérêt, élevée au XVIIIe siècle par les Boivin, marquis de Bacqueville. Le vieux château, celui des Martel, s'élevait près et un peu au-dessus de l'église paroissiale, vers la partie supérieure du coteau, sur la rive droite de la vallée. Des mottes et des masses de maçonnerie recouvertes de terre en sont les derniers témoins. Le bourg, adossé au flanc de la même colline, entoure son emplacement et se développe au-delà vers le nord et le levant : s'il en était ainsi au XIVe siècle, le poète pouvait dire à bon droit que le *chastel de Basqueville est assis en my la ville.* Derrière le bourg et au nord, s'étend la plaine d'*Ablemont,* constituée en grande partie de bois défrichés et limitée encore par un bois qui porte ce nom. C'est dans cette plaine, à quelques centaines de mètres du bourg, que se trouve la croix révérée sous le nom de croix de Saint-Léonard.

547. — Beaumont est un nom de lieu commun en Normandie. L'auteur date le fait de l'an 1386, à peine quelques années avant le jour où il écrit. Rien n'empêche de l'accepter, à l'exception de la rupture spontanée des fers que l'imagination du poète ou du peuple a pu ajouter, et dont il est permis de douter : il s'agit d'un criminel qui se voue à saint Léonard, attribue à son secours de n'être pas mis à mort et, grâce à ce répit, de pouvoir obtenir, par l'intervention du sire de Basqueville (Guillaume VII), des lettres de rémission.

589. — La date 1388 est très exacte, c'est bien en effet en cette année que le roi de France pénétra dans le duché de Gueldres pour aller châtier le duc. (*Chron. de P. Cochon,* édit. de M. de Beaurepaire, p. 182). Ces deux prisonniers s'échappèrent des mains des ennemis, et attribuèrent encore leur salut au saint, auquel ils portèrent un ex-voto dans sa chapelle de Basqueville. L'église de Biville-la-Baignarde en conservait un semblable.

612. — *Aunera,* peut-être *réunira,* sens ordinaire de ce mot ; peut-être faute du copiste pour *sauvera.*

690. — *Sous-entendu* le mot *soyons.*

GLOSSAIRE

A, *elle*, I, 890; II, 2212 ; III, 13, 674.

Achoison, *accident*, I, 3041.

Acier, *équipement (?)* II, 8.

Aconsieurre, *suivre, atteindre, assequi*, I, 408.

Acué, *aiguisé*, I, 474.

Adeprisier, *mot forgé pour* deprisier, *déprécier, mépriser*, I, 1199.

Adès (tout), *chaque jour*, I, 1135.

Adrecier, *redresser, diriger*, I, 2866.

Adversier, *adversaire*, I, 1638.

Affect (tout), *tout à fait*, II, 2115; III, 434, 683.

Affiche, *agrafe*, I, 1808.

Affoler, *devenir fou*, I, 2201.

Agraventer, *abattre*, I, 3033; II, 84, 96.

Aisement, *facilité*, I, 2452.

Ambeduy, *tous les deux*, I, 735, 2161 ; III, 142, 357.

Amiz (genoulx), *abaissés, pliés*, III, 185.

Ancesour, *ancêtre*, I, 583.

Ancie, *servante*, I, 362.

Aorer, *adorer*, I, 1766.

Angre, *ange*, II, p. 145, l. 9, 2164; III, 107.

Apparier, *rendre égaux*, I, 1727.

Appel (de bel), *avenant, séduisant*, I, 533.

Appenser (s'), *penser*, II, 2116.

Appouer (s'), *s'appuyer*, I, 604 ; III, 440, 453, 494, 500, 608.

Aprescer (s'), *s'enrichir, prendre du prix*, I, 2965.

Aprisier, aprescer, *apprécier, estimer*, I, 1188, 1200, 1300, 1954, 2965.

Arcien, *maître ou savant ès-arts*, I, 241.

Aré, *labouré*, I, 803, 1967.

Arestable, *susceptible d'être arrêté*, I, 420.

Armeré, *armé(?), apte à porter les armes*, I, 915.

Arsure, *brûlure*, II, 2391.

Assauldroit, *de* assauldre, *assaillir*, I, 1449.

Assené, *assigné*, I, 2676.

Asseurement, *sûreté, assurance, sauvegarde*, II, 189.

Atiérer (s'), *s'appareiller, se préparer,* I, 1667.

Attrampence, *modération, mesure,* I, 1776.

Aultier, *autel,* III, 131.

Aunera, *réunira, peut-être mauvaise lecture, pour* sauvera, III, 612.

Aval, *du haut en bas, à travers et en descendant,* I, 62.

Avision, *vision,* III, 419.

Baguenaudes, *balivernes,* I, 1126.

Baiesse, *servante,* I, 1558.

Baillie, *autorité, protection,* III, 694.

Baquin, *surnom du Sultan, corruption de bacha,* I, 2477 ; p. 226.

Barat, *ruse, tromperie,* I, 584.

Baux, *bras d'une potence,* I, 2380.

Bec (hache à) (?), I, 2576.

Beneiçon, *bénédiction,* II, page 145, ligne 14.

Bermen, *valet d'armée,* I, 2578.

Biqconues (?) Voy. *Notes,* III, 436.

Blesmié, *tacher, blesser,* III, 433.

Bloe, *bleu,* I, 139.

Buye, *cruche, gourde,* I, 705.

Carole, *fête, assemblée,* I, 1086, 2818.

Chappuis, *éclats de bois tels que ceux que fait un charpentier,* II, 249.

Chapuis (je), *charpenter, faire le métier de charpentier,* II, 250.

Chastée, *chasteté,* I, 1888.

Cheistiveté, *bassesse,* I, 1059.

Chenessaille, *canaille, diminutif de* chienaille ? I, 1492.

Chevestre, *collet, licol, cravate (objet qui se place sur la tête et le cou),* I, 2381.

Chevetaille, *pour chevetain, capitaine, en mauvaise part* (?) Comp. Chenessaille, III, 472.

Chevir, *se servir, s'aider, se conduire,* I, 858, 2347.

Chiere, *visage,* I, 2300.

Coint, *agréable, plaisant,* I, 1842, 3017.

Coire, *cuivre,* II, 174.

Collée, *coup d'épée sur le cou, coup, soufflet,* I, 2318.

Com, *qu'on,* I, 2769, 2940, etc.

Comburer, *brûler,* I, 1890.

Comment qu'il aille, *locution adverbiale, quoi qu'il arrive, le mieux possible,* I, 899, 910, 1130, 1456, 1620 ; III, 224.

Compaings, *compagnon,* II, 253, etc.; III, 102, 475, 647.

Comparrer, *égaler,* II, 2083.

Conquerre, *conquérant,* I, 1957.

Contenance, *retenue, ordre, qualité de ce qui est à sa place,* I, 2798, 2800, 2803.

Coquart, *sot, niais,* I, 665.

Coquinaille, *bande de coquins, coquin*, I, 1129.

Cordielle, *cœur*, II, 2368.

Cornard, *niais*. V. *Introd.*, p. xix, v. 18.

Couardement, couardise, *timidement, lâcheté*, I, 1940, 2567.

Coudrelle, *branche de coudrier*, I, 526.

Coul, *cou, col*, I, 1768; III, 536.

Couppel, *coupeau, sommet*, I, 491.

Courage, *intention*, III, 258.

Courcié, *courroucée*, I, 2596.

Cours (plus tot que le), *promptement*, II, 90, 2136.

Coute, *coussin* (?) I, 1433.

Créant (je vous), *je vous assure*, I, 731, 2157.

Croistre, *craquer*, III, 572.

Crucifis, *crucifié*, II, 2072.

Cuisse, *grosse branche d'un arbre se fourchant sur le tronc*, I, 734, 2160.

Danariens (?) *peut-être pour* denariens, *coûteux*, I, 2409.

Decoppé, *déchiré, blessé*, I, 1278.

Delaiance, *délai*, II, 2152.

Descorder (se), *être en discorde*, I, 1581.

Descort, *discorde*, I, 1673, 1724.

Desert, *rompu, fatigué*, I, 2878.

Desroy, *désordre, trouble, destruction*, I, 1711.

Desserrer, *mettre en liberté*, III, 60.

Desseure (ce dessoubz), *sens dessus dessous*, III, 340.

Dessirer, *déchirer, rompre*, III, 322, V. *Introd.*, p. xx, l. 24.

Destaindre, *éteindre*, I, 2981.

Destraingnent, destraint, *étreignent, étreint*, I, 94; II, 93.

Detraire, *décrier, ruiner*, II, 12, 2082.

Detrenchier, *trancher, anéantir*, II, 44, 103; III, 630.

Detrier, *retarder, différer*, II, 107, 150; III, 428.

Devaler, *descendre*, I, 1571.

Divise, *devis, discours*, I, 115.

Domine, *domaine*, III, 88.

Douliance, *doléance*, II, 2153.

Effacie, *tache qui défigure*, I, 370.

Effance, *enfance*, III, 16.

Efforseur, *qui prend de force*, I, 2389.

Effree, *effrayant*, I, 2300.

Embeduy, *comme ambeduy*, I, 735.

Embler, *enlever, voler*, I, 2312.

Embuchié, *caché, échoué dans un bois*, II, 2192.

Empeour, *empereur*, II, p. 147, l. 10.

Emprendre, *entreprendre*, I, 1631, 1684, 1689.

Emprise, *entreprise*, I, 1689.

Enformer, *donner la forme*, I, 118.

Enhanné, *fatigué, tourmenté*, II, 2105.

Enoing, *oint*, III, 22.

Enordie, *souillée,* II, 2342.
Ensement, *ensemble,* I, 826; II, 377.
Enserré, *tenu en serre, en prison, enfermé, enveloppé, garotté,* I, 593, 2840; II, 125, 218; III, 315, 473.
Ensoingné, *entouré de soins,* I, 2332.
Ensuirent, *ensuivirent,* I, 1730.
Entulé, *insensé, fou,* I, 421.
Enuyt, *aujourd'hui,* II, 2086.
Er, ier, *hier,* I, 3; II, 6.
Erent, *étaient,* I, 2733.
Escergier (?), I, 2754.
Eschiver, eschivier, *éviter, fuir,* II, 52, 2390.
Escollé, *instruit, enseigné,* I, 2326.
Escué, *en forme d'écu,* I, 473.
Esdrester (s'), *se dresser, s'appliquer,* I, 26.
Esgruner, *réduire en grains, détruire,* I, 949.
Esleessier, *mettre en liesse, faire fête,* II, 2271.
Esracher, *arracher,* I, 1510.
Essillier, essillié, *exiler, par extension, affliger, ravager, détruire,* I, 2841; II, 2157.
Estocher, *frapper de l'épée,* III, 430.
Estole, *robe,* I, 679.
Estoré, *muni,* I, 1518.
Estouppé, *bouché, fermé,* III, 332.
Estour, *choc, mêlée, combat,* II, 92.
Estourbeillon, *tourbillon,* I, 1880.
Estrief, *étrier,* I, 2148.
Eur, *bord, bordure (pour* ore), I, 105.
Eve, *eau,* II, 22; III, 146.
Exaulcier, *exhausser, exalter, porter honneur,* II, 47, 201.
Expondre, *exposer,* I, 234.

Faintement, *par feinte, faussement,* I, 3008.
Fermaille, *croyance,* I, 246.
Fermeaux, *agrafes,* I, 1808.
Fet, *fait, (comme* malfetteur, v. 361), III, 333.
Fiance, *confiance, bonne foi,* I, 829, 2286, 2441, 2626.
Fier, *barbare, sauvage,* II, 101.
Floe, *doux, suave,* I, 140.
Floreter, *dire fleurettes, semer son chant de fleurs,* I, 1553.
Fontenelle, *petite fontaine,* II, 2335, 2364.
Forche, *force,* I, 2383.
Forche, *fourche,* I, 612.
Forcher (se), pour fourcher, *se diviser en fourche,* I, 613.
Forge, *peut-être adj. fém. formé d'un masc.* fors, *étranger,* I, 1490.
Forsené, *fou, déraisonnable,* I, 261, 1623; II, 115.
Forsenerie, *contrainte, violence,* I, 1725.

Fourc, *fourche, partie fourchue* (masculin), I, 611, 617; II, 2167.

Froissier (le), *toucher (le)?* III, 572.

Froncie, *ridé*, V. *Introd.*, p. xix, v. 14.

Gaiant, giant, *géant*, I, 1638, 2099.

Gasté, *dévasté*, I, 1375.

Gentieux, *gentil, noble*, I, 2410.

Gieux, *Juifs*, II, 2076.

Gogeon, *goujon, cheville*, III, 528, 566.

Gonne, *vêtement, casaque se plaçant par dessus l'armure, manteau*, I, 1764.

Gorgoiement, *orgueil*, I, 2360.

Goulet, *gouleau, passage étroit*, I, 108.

Guerredonné, *récompensé*, I, 1406.

Guille, *ruse, mensonge*, I, 584; III, 613.

Haiter, *faire plaisir, réjouir*, I, 2344.

Hallee, *salle élevée?* comp. l'angl. *hall*, III, 129.

Happeloppin, *voleur, parasite*, I, 1149.

Herite, *hérétique*, I, 286, 299.

Herbergement, *hospitalité*, III, 246.

Hongne, *gronderie, fâcherie, tromperie*, I, 710, 2351.

Hourdi, *garni, fortifié*, I, 837.

Housse, *couverture, longue robe des paysans*, I, 2415.

Huchier, *appeler*, I, 1741.

Hugéré, (?) I, 916.

Huicer, *appeler*, I, 3030.

Il, *lui*, I, 2696, 2872.

Isnel, *dispos, agile*, II, 2346.

Jomble, *jeune*, I, 2294.

Jugleour, *jongleur*, I, 1812.

Jus (sus et), *en haut et en bas*, II, 219.

Laidengier, *blâmer, faire laid, injurier*, I, 80, 1454.

Larronceau, *petit larron*, I, 2395.

Lassus, *là-haut*, II, 24, 2175, 2333; III, 701.

Late, *planchette aplanie*, I, 486.

Lé, *large*, I, 1572, 1838.

Lescherie, *bombance*, I, 1132.

Lices, *barrières, enclos*, I, 366.

Liche, *lice*, I, 2992.

Lié, *en liesse, joyeux*, I, 761, 2187.

Loier, *lier*, I, 1737.

Losangier, *louangeur*, I, 938.

Lui, *elle*, I, 2838.

Majeste (a la), *almageste, titre d'un livre de Ptolémée*, I, 977.

Main, *matin*, III, 164.

Maistrie, *maîtrise*, II, 2139.

Maistrié, *reçu maître*, I, 425.

Maistriser, *jouer le rôle de maître,* I, 2956.

Mansion, *demeure,* I, 367; II, 2304, 2334; III, 247.

Martelle (viole), *violette de mars,* I, 132, 1870.

Mauvaistié, *méchanceté,* I, 2790, 2984.

Maulvis, *mauviard,* I, 1543, 1899.

Méserrer, *s'égarer,* I, 18.

Mesprenture, *erreur, méprise,* II, 18.

Mesprison, *méprise, erreur,* III, 41.

Mi, *moi,* I, 560.

Montel, *mont,* III, 147.

Morst, *mordit,* II, 174.

Mot (coutelet a un) (?) III, 557.

Mouchet, *émouchet, nom normand de l'épervier ou crécerelle,* I, 2428.

Mucier, *cacher,* I, 444.

Mue, *muette,* I, 1016; II, 2286.

Musard, *paresseux,* I, 892.

Naires (?) I, 24.

Naive (?) peut-être *vigoureux,* sens déduit de *nativus, naturel,* I, 1848.

Nettie, *nettoie,* II, 2345.

Nice, *simple, ignorant,* (*adde* nicement), I, 1517, 2246, 2270, 2451, 2678.

Nuitie, *nuit,* II, 203, 2142; III, 369.

O, *avec,* I, 582, 2080, 2290, 2805, 2969; III, 141, 244.

Ombroie, *ombrage* (verbe), I, 1856.

On, *homme,* II, 224.

Ostage, *hôtel, gite,* III, 147.

Oultrecuidié, *présomptueux,* I, 2580.

Oultreement, *jusqu'au bout, souverainement,* II, 192.

Palasine, *dame d'atour, suivante d'une reine,* I, 2038.

Pamaison, *pamoison,* III, 375.

Pantounier, pantonnier, pautonnier, *homme de rien,* I, 2388, 2684.

Paraceux, *paresseux,* I, 2102.

Paraphe, *pour paragraphe,* II, p. 145, passim.

Paroler, *parler,* I, 1531.

Peccune, *argent,* I, 2529.

Pers, *bleu;* pers celestin, *bleu de ciel,* I, 142.

Pesant, *qui a du poids, dans le sens de puissant,* I, 2327.

Piez, *pires,* I, 2406.

Pille, *vaisseau, vase à contenir du liquide, mesure* (Du C., *pila*), I, 1254.

Pin (*partie pour le tout*), *l'arbre, le tronc,* ou *le vaisseau qui porte les armes de France, comme en latin* pinus (?) I, 2024. Sic : Complainte de l'Eglise, v. 213.

Plait, *instance, procès,* I, 2315.

Plate, *lingot,* I, 485.

Pointe (battre la haute)..... (?), I, 471, 3018.

Pollié, *poli,* I, 2399.

Postis, *porte,* III, 672.

Poullié, *poli, brillant, orné* (?) I, 2402.

Pourprise, *enclos,* III, 308.

Pourrette, *poirette, petit poireau,* I, 484.

Preuve, *pour* preuse, *fém.* de preux. I, 1211, 1214, 1216, 1365. V. *Notes.*

Primerain, *premier,* p. 146, l. 24.

Pusentine, *puanteur,* I, 411.

Que que, *pendant que* (pour quanque), II, 2166.

Quelongne, *quenouille,* I, 2352.

Quelque, *pendant que, quoique,* I, 2421.

Redarguer, *réfuter,* I, 180.

Reidence (?) I, 836.

Renchoir, *retomber,* III, 57.

Resompte, *resumpta, resomption, reprise, titre d'un traité de Jehan de Montesson,* I, 219.

Retontir, *retentir,* I, 1576.

Retraire, *retracer, raconter,* I, 2120, etc.

Reulle, *règle,* I, 486.

Revanchier (se), *prendre sa revanche,* II, 104.

Ro, p. *Rou, Rollon,* I, 646.

Rotuanges, *chansons, comme rotruange,* I, 1892.

Rousière, *lieu planté de roseaux.* V. *Introduction,* p. xviij, l. 27.

Rouver, *prier, demander,* I, 2994.

Sacher, *tirer debors,* I, 2310; III, 170.

Sail (je), *je saute,* I, 395; *Introd.,* p. xx, l. 25.

Sarrazin, *païen, infidèle quelconque,* I, 646.

Saulvement, *salut,* I, 288.

Seignourir, *bonorer comme seigneur,* I, 2091.

Serre, *action de serrer, étreindre,* II, 93.

Seure, *sur, sus,* II, 66.

Seursaille, *sursaute,* I, 1771.

Sieurre, *suivre,* I, 407.

Soche, *souche,* I, 614.

Sommilleux, *qui sommeille,* I, 5.

Souffraite, *disette,* I, 892.

Souldoier, *soldat,* I, 1738.

Sourveille, *veille,* II, 2129.

Soutif, *ingénieux,* II, 2350.

Subtilleté, *science, étude,* I, 1557.

Teneur, *basse (en musique)*, I, 1597, 1605, 1609.

Tenvres, *minces, rares (tenuiores)*, I, 2492.

Tient, *fait la* teneur *(en musique)*, I, 1611.

Tolu, *enlevé, de* touldre, I, 397.

Tournoier, *joûter au tournoi*, I, 723, 727, 732.

Tousdis, *toujours*, I, 818, 2369.

Tracher, tracier, tracer, *chercher*, (Tracher *est encore l'expression habituelle en Caux.*) I, 440, 1533, 2994.

Trahis, *tiré*, III, 379.

Tresbucher, *renverser*, III, 429.

Triacle, *thériaque*, I, 2398.

Uns, *unus, un*, I, 2326, 2989.

Vante (de ce me) : *je vous garantis, vous pouvez m'en croire, je m'en vante*, III, 133, 285.

Viole, *violette*, I, 131, 1869.

Vis, *visage*, I, 531.

Vo, *vôtre*, I, 2458, 2465.

Voiager, *voyageur*, I, 741, 2167.

Voit, *aille*, (subjonctif) comme *voise*, I, 2784.

Yerent, *furent, erunt*, II, 132, 2177, 2251.

Ympreingne (?) III, 592.

Yrascu, *irrité*, I, 184.

ERRATA

I, 184, *au lieu de :* yrastu, *lire :* yrascu.

I, 218, *au lieu de :* ridé, *lire :* rude.

I, 420, *au lieu de :* a restable, *lire :* arestable.

I, 488, *au lieu de :* pourtraire, *lire* : pour traire.

I, 604, *au lieu de :* appona, *lire :* appoua.

I, 736, *au lieu de :* au cheval et a luy, *lire :* au cheval, et a luy.

I, 771, *au lieu de :* De, *lire :* Le.

I, 1514, *au lieu de :* Ysore, *lire :* Ysoré.

I, 1638, *au lieu de :* grant, *lire :* giant.

Page 83, note, ligne 3, *au lieu de :* XXII°, *lire :* XVII°.

I, 1725, *au lieu de :* forseuerie, *lire :* forsenerie.

I, 1751, *au lieu de :* sans, *lire :* sous.

I, 1752, *au lieu de :* au peuple par ainsi, *lire :* au peuple; par ainsi.

I, 1854, *au lieu de :* des, *lire :* les.

I, 2048, *au lieu de :* greingueur, *lire :* greingneur.

I, 2111, *au lieu de :* pals, *lire :* pais.

I, 2278, *au lieu de :* sabour se, *lire :* s'a bourse.

P. 111, l. 12, *au lieu de :* 2440, *lire* : 2340.

I, 2399, *au lieu de :* pollies, *lire :* polliés.

I, 2400, *au lieu de :* jolies, *lire :* joliés.

I, 2407, *au lieu de :* qui ne feussent, *lire :* qu'i ne feussent.

I, 2408, *au lieu de :* danariens, *lire :* danarieus.

I, 2492, au *lieu de :* tenures, *lire :* tenvres.

P. 143, l. 11, *au lieu de :* la Vie de Monsieur saint Léonard, *lire :* Le livre du Miracle de Basqueville, page 147, ligne 23.

